



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

**Délibération du Conseil d'administration**  
**n° 2025 - 009**  
**Séance du 14 mars 2025**

**Compte financier 2024**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*Acquisition de la délibération =*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 34*

*Nombre de membres présents : 27*

*Nombre de membres représentés : 2*

*Nombre de vote pour : 29*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1098,98 ETPT, dont 993,81 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 105,17 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 121.252.056 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 92.326.533 € personnel
  - 19.465.487 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 9.460.036 € investissement
- 117.800.985 € de crédits de paiement
  - 92.324.712 € personnel
  - 16.395.122 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 9.081.151 € investissement
- 118.989.838 € de recettes
- 1.188.853 € de solde budgétaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- (+) 1 163 191,43 € de variation de trésorerie
- (+) 3 398 756,09 € de résultat patrimonial
- 6 736 762,20 € de capacité d'autofinancement
- (+) 774 440,58 € de variation de fonds de roulement

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial de 3 398 756,09 €, ainsi que le montant du report à nouveau créditeur d'un montant de 307 375,79 €, en réserves au compte 10682000.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe des comptes annuels sont joints à la présente délibération.

**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



Rapport de gestion de l'ordonnateur  
Compte financier 2024

*Conseil d'Administration du 14 mars 2025*

## Sommaire :

<b>INTRODUCTION :</b> .....	<b>3</b>
<b>FAITS MARQUANTS :</b> .....	<b>3</b>
<b>1- TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES</b> .....	<b>4</b>
1-1 LES DEPROGRAMMATIONS ET REPROGRAMMATIONS : .....	5
1-2 EXECUTION DE LA MASSE SALARIALE .....	6
1-3 EXECUTION DES ENVELOPPES DE RECETTES : .....	10
1-4 EXECUTION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT .....	12
1-5 EXECUTION DES CREDITS DE PAIEMENT : .....	13
<b>2- EXECUTION DES DEPENSES PAR DESTINATION ET DES RECETTES PAR ORIGINE (TABLEAU 3)</b> .....	<b>13</b>
2-1 RECETTES PAR ORIGINE .....	13
2-2 DEPENSES PAR DESTINATION .....	17
<b>3- EXECUTION DES OPERATIONS BUDGETAIRES ET NON BUDGETAIRES AYANT UN IMPACT SUR LA TRESORERIE (TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER)</b> .....	<b>18</b>
3-1 EQUILIBRE FINANCIER REALISE .....	18
3-2 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (REALISE) .....	19
<b>4- ANALYSE DU SOLDE BUDGETAIRE</b> .....	<b>19</b>
<b>5- SITUATION PATRIMONIALE</b> .....	<b>20</b>
<b>6- ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE A TRAVERS LES RATIOS REGLEMENTAIRES</b> .....	<b>22</b>
6-1 LA TRESORERIE : .....	22
6-2 LE FONDS DE ROULEMENT .....	22
6-3 LE RATIO DIZAMBOURG .....	23
<b>7- LE TAUX DE DEPENDANCE :</b> .....	<b>24</b>
<b>8- ELEMENTS DE CONCLUSION</b> .....	<b>25</b>

## Introduction :

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des dynamiques engagées les années précédentes, permettant à l'établissement de dépasser le seuil des 90% sur l'ensemble des enveloppes et pour tous les objets de gestion. Par ailleurs, une nouvelle augmentation des fonds propres vient renforcer la solidité financière de l'établissement.

Sur le plan des ressources humaines, la masse salariale a continué de croître, mais reste maîtrisée grâce à une gestion rigoureuse et à des stratégies d'optimisation. Cette approche nous permet de soutenir nos ambitions de développement tout en maintenant un équilibre budgétaire.

L'année est également marquée par le report de deux grands projets structurants : la plateforme Tech3E sur le site de Béthune et le bâtiment multimédia pour le département MMI de l'IUT de Lens. Ces décalages impactent le calendrier d'investissement et invite la nouvelle équipe de direction, élue en décembre 2024, à une réévaluation des priorités afin que ces projets aboutissent dans les meilleurs délais.

Enfin, la mise en place du *Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance* (COMP) constitue une étape clé dans l'évolution des processus internes contribuant à une gestion plus efficace et adaptée aux enjeux stratégiques de l'établissement.

Ces éléments illustrent une volonté d'adaptation et d'optimisation des ressources, dans un contexte où l'établissement doit concilier développement et maîtrise budgétaire.

## Faits marquants :

- Lancement de l'opération relative aux renouvellements des bornes WIFI
- Comptabilisation des factures d'acompte pour les projets PIA qui engendrent des neutralisations d'amortissements
- La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et l'ordonnance 2021-797 du 23 juin 2021 apportent des modifications majeures au circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage. Ces nouvelles modalités de gestion jouent peu sur l'équilibre général de l'établissement mais fortement sur celui de chaque composante. La méthodologie ne facilite pas le travail au quotidien des composantes concernées (perte d'informations sur les entreprises, perte d'informations sur les montants perçus)
- Le décret 2024-1197 du 21 décembre 2024 portant adaptation de divers textes suite à la modification du régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel entraîne des modifications des règles d'analyse de la soutenabilité budgétaire
- La régularisation des opérations d'inventaire physique
- Mise en place du COMP
- Remboursement du crédit de TVA

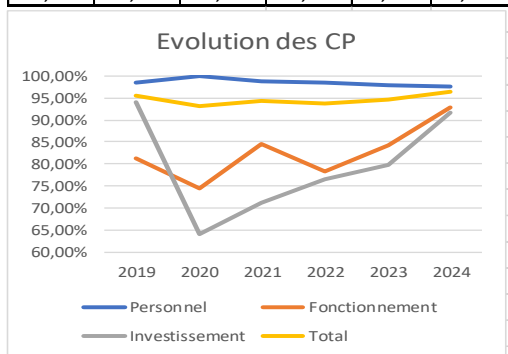
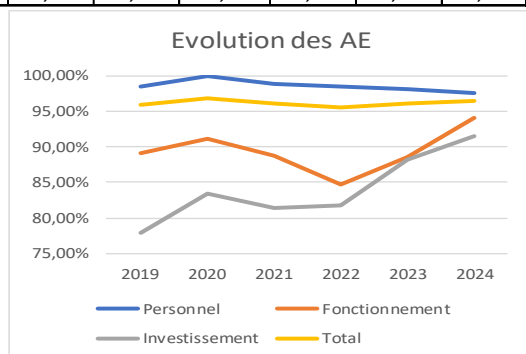
# 1- Tableau des Autorisations budgétaires

## Evolution des taux d'exécution :

Tableau 2  
Autorisations budgétaires

Dépenses							RE				
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP			Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024	RE	
	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024				Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3
Personnel	88 895 027 €	94 688 853 €	92 326 533 €	88 894 090 €	94 688 853 €	92 324 712 €	120 189 658 €	113 923 147 €	117 187 496 €	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	25 273 618 €	26 363 628 €	26 181 457 €	25 273 618 €	26 363 628 €	26 181 457 €	92 566 037 €	93 715 544 €	93 700 744 €	Subvention pour charges de service public	
							1 146 439 €	768 917 €	1 047 950 €	Autres financements de l'Etat	
							912 083 €	831 000 €	955 344 €	Fiscalité affectée	
							6 161 951 €	5 228 663 €	5 658 970 €	Autres financements publics	
Fonctionnement	14 658 237 €	20 685 919 €	19 465 487 €	15 580 389 €	17 639 754 €	16 395 122 €	19 403 148 €	13 379 023 €	15 824 487 €	Recettes propres	
							1 169 338 €	1 854 798 €	1 802 342 €	Recettes fléchées	
							109 802 €	64 788 €	0 €	Financements de l'Etat fléchés	
Investissement	6 678 767 €	10 333 302 €	9 460 036 €	6 094 832 €	9 919 683 €	9 081 151 €	1 058 419 €	1 790 010 €	1 790 010 €	Autres financements publics fléchés	
							1 117 €	0 €	12 332 €	Recettes propres fléchées	
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024					
Personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
dont contributions employeur au CAS Pension	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>110 232 031 €</b>	<b>125 708 074 €</b>	<b>121 252 056 €</b>	<b>110 569 311 €</b>	<b>122 248 291 €</b>	<b>117 800 985 €</b>	<b>121 358 997 €</b>	<b>115 777 946 €</b>	<b>118 989 838 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
<b>Solde budgétaire réalisé 2024 (excédent)</b>						<b>1 188 853 €</b>	<b>0 €</b>		<b>Solde budgétaire réalisé 2024 (déficit)</b>		

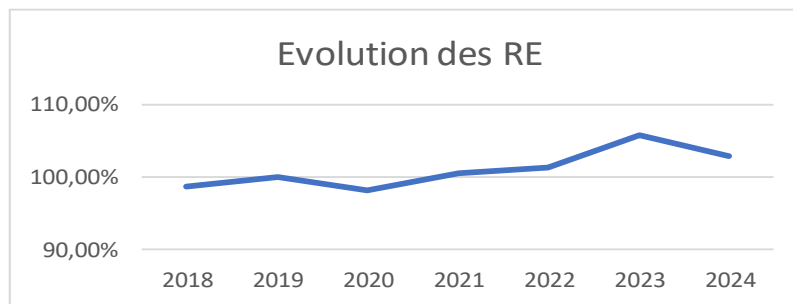
Objet de gestion	AE						CP					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel	98,56%	99,87%	98,77%	98,55%	98,04%	97,51%	98,56%	99,87%	98,77%	98,55%	98,04%	97,50%
Fonctionnement	89,16%	91,05%	88,70%	84,64%	88,64%	94,10%	81,25%	74,30%	84,39%	78,29%	84,35%	92,94%
Investissement	77,98%	83,46%	81,47%	81,77%	88,25%	91,55%	94,01%	64,00%	71,03%	76,58%	79,76%	91,55%
Total	95,97%	96,79%	96,18%	95,51%	96,04%	96,46%	95,47%	93,20%	94,45%	93,81%	94,68%	96,36%



Le travail mené depuis plusieurs années porte ses fruits. L'établissement a dépassé le seuil de 90% sur l'ensemble des enveloppes et pour tous les objets de gestion.

L'atteinte de ces plafonds engendrera à terme de la rigidité sur nos possibilités à redéployer des crédits en cours d'année. Effectivement une grande partie de nos fonds sont gagés par des financements externes et ne peuvent donc être redéployés à notre guise sans fausser les tableaux 9 et 10 des opérations pluriannuelles. Pour la part financée sur la SCSP, les commandes pluriannuelles facilitent la vision de nos engagements à long terme même si des retards de quelques mois de certains projets peuvent engendrer des conséquences lourdes sur n+1. Nous avons pour le moment les moyens d'absorber le choc, mais cela ne durera pas. Il est donc primordial que l'ensemble des ordonnateurs travaillent sur la qualité des prévisions budgétaires (Données budgétaires et comptables) pour réussir à maîtriser les impacts à long terme.

Objet de gestion	RE						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recette	98,73%	99,92%	98,20%	100,50%	101,30%	105,85%	102,77%



Le dépassement des 100% d'exécution en recettes est lié à des versements tardifs de nos plus gros financeurs (FORMASUP, REGION, FEDER).

### 1-1 Les déprogrammations et reprogrammations :

Avec l'arrêt des reports automatiques via le décret n°2022-1698 du 28 décembre 2022, les différentes composantes de l'université ont pris l'habitude de déprogrammer au maximum les opérations tout au long de l'exercice pour pouvoir les reprogrammer dès le budget initial suivant.

Cette gymnastique est rendue difficile par l'inadéquation du calendrier universitaire et du calendrier comptable et financier (Norme internationale). Les deux cas de figure les plus difficiles à maîtriser concernent les appels d'offre financièrement conséquents des projets de recherche et les opérations de construction.

Un retard dans une livraison, une mauvaise définition du besoin avec la réalité entrepreneuriale, un manque de prestataire disponible, une pénurie de matières premières, un délai trop long de validation de financement par la région ou le FEDER et le projet subit un décalage qu'on ne pouvait anticiper.

## 1-2 Exécution de la Masse Salariale

### AUTORISATIONS D'EMPLOIS :

Catégories d'emplois		(A)			(B)			(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat			Emplois financés hors SCSP			Global			
		BR3 2024	Exécution 2024	Ecart Exécuté-BR3 2024	BR3 2024	Exécution 2024	Ecart Exécuté-BR3 2024	BR3 2024	Exécution 2024	Ecart Exécuté-BR3 2024	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	454,99	454,99	0,00				454,99	454,99	0,00
		CDI	4,33	4,33	0,00	-	-		4,33	4,33	0,00
	Non permanents	CDD	98,71	98,79	0,08	36,35	36,35	0,00	135,06	135,14	0,08
		<b>S/total EC</b>	<b>558,03</b>	<b>558,11</b>	<b>0,08</b>	<b>36,35</b>	<b>36,35</b>	<b>0,00</b>	<b>594,38</b>	<b>594,46</b>	<b>0,08</b>
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	362,58	361,57	-1,01				362,58	361,57	-1,01
		CDI	23,08	23,08	0,00	6,25	6,05	-0,20	29,33	29,13	-0,20
	Non permanents	CDD	52,61	51,05	-1,56	68,52	62,77	-5,75	121,13	113,82	-7,31
		<b>S/total Biatss</b>	<b>438,27</b>	<b>435,70</b>	<b>-2,57</b>	<b>74,77</b>	<b>68,82</b>	<b>-5,95</b>	<b>513,04</b>	<b>504,52</b>	<b>-8,52</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>996,30</b>	<b>993,81</b>	<b>-2,49</b>	<b>111,12</b>	<b>105,17</b>	<b>-5,95</b>	<b>1 107,42</b>	<b>1098,98</b>	<b>-8,44</b>	

Le taux d'exécution de la consommation des emplois sous plafond d'Etat par rapport au budget rectificatif n°3 est de 99,7%.

La légère sous-consommation s'explique par des difficultés rencontrées dans les recrutements de personnels contractuels BIATSS. Faute de candidatures, certains recrutements ont été reportés.

S'agissant des BIATSS titulaires, la sous-consommation de 1,01 ETPT s'explique par un réajustement lié à un congé de longue durée. Le taux de consommation des emplois financés sur ressources propres est de 94,6 %. Comme pour les emplois sous plafond Etat, les difficultés de recrutements conduisant à des reports, difficultés à obtenir les autorisations de travail ou abandons associés, expliquent l'essentiel de la sous-consommation. S'y ajoutent aussi plusieurs démissions en particulier de contrats de recherche.

Comparaison de la consommation d'emplois entre 2023 et 2024

Catégories d'emplois			(A)			(B)			(C) = (A) + (B)		
			Emplois sous plafond Etat			Emplois financés hors SCSP			Global		
			Réalisé 2023	Réalisé 2024	Ecart Réalisé 2024-réalisé 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Ecart Exécuté-BR3 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Ecart Exécuté-BR3 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	451,09	454,99	3,90				451,09	454,99	3,90
		CDI	4,00	4,33	0,33	-	-		4,00	4,33	0,33
	Non permanents	CDD	95,25	98,79	3,54	30,40	36,35	5,95	125,65	135,14	9,49
	<b>S/total EC</b>			<b>550,34</b>	<b>558,11</b>	<b>7,77</b>	<b>30,40</b>	<b>36,35</b>	<b>5,95</b>	<b>580,74</b>	<b>594,46</b>
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	359,73	361,57	1,84				359,73	361,57	1,84
		CDI	22,08	23,08	1,00	6,13	6,05	-0,08	28,21	29,13	0,92
	Non permanents	CDD	53,79	51,05	-2,74	58,87	62,77	3,90	112,66	113,82	1,16
	<b>S/total Biatss</b>			<b>435,60</b>	<b>435,70</b>	<b>0,10</b>	<b>65,00</b>	<b>68,82</b>	<b>3,82</b>	<b>500,60</b>	<b>504,52</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>985,94</b>	<b>993,81</b>	<b>7,87</b>	<b>95,40</b>	<b>105,17</b>	<b>9,77</b>	<b>1 081,34</b>	<b>1098,98</b>	<b>17,64</b>

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

1119,00

### Facteurs de variation pour le Plafond Etat

#### Enseignants :

L'augmentation du nombre d'enseignants permanents s'explique principalement par la création de postes dans le cadre de la mise en place du BUT 3 au titre de la campagne d'emplois 2024 et par l'extension en année pleine des recrutements de la campagne d'emplois 2023 plus nombreux qu'en 2022 (pour rappel les postes d'enseignants titulaires déclarés vacants au cours de l'année N sont occupés pendant un an par un agent contractuel avant publication au titre de la campagne N-1).

En ce qui concerne les enseignants contractuels, on note également une légère augmentation qui s'explique par des recrutements dans le cadre de compensations diverses en légère augmentation en 2024 par rapport à 2023 (temps partiel, disponibilité) mais aussi par un recrutement sur l'un des supports créés dans le cadre de la mise en place du BUT 3 et par l'extension en année pleine du recrutement d'une Chaire de Professeur junior à la rentrée 2023.

#### BIATSS :

Le nombre de personnels BIATSS titulaires tend à augmenter légèrement en raison de recrutements anticipés de fonctionnaires en remplacement de départs en retraite. Les nouveaux agents recrutés ont intégré l'établissement pendant la période de congés payés des agents remplacés avant leur départ effectif en retraite. En outre, des réintégrations ont eu lieu en 2024 après disponibilité ou détachement.

L'université compte 1 ETPT supplémentaire parmi la population des BIATSS en CDI en raison de requalifications après acquisition de l'ancienneté réglementaire (CDI à l'issue de 6 années de CDD).

A l'inverse, le nombre d'agents contractuels tend à diminuer. Cela s'explique par la requalification de contrats en CDI, le non renouvellement d'agents en CDD suite à la réintégration de titulaires et à la fin de missions temporaires.



## Facteurs de variation pour le Plafond Ressources Propres

### Enseignants :

L'augmentation s'agissant des enseignants est essentiellement due à des recrutements liés à des créations d'emplois de doctorants contractuels sur projets de recherche (créations 2024-2027 et extension en année pleine de créations 2023) et d'enseignants associés à mi-temps sur les crédits de l'apprentissage.

### BIATSS :

On note des départs d'agents en CDI (retraite, titularisation) compensés en partie par des requalifications de CDD en CDI après acquisition de l'ancienneté réglementaire.

L'augmentation des emplois BIATSS contractuels en CDD s'explique par un accroissement de crédits de recherche destinés à des nouveaux recrutements (MAÏA, etc)

### DEPENSES DE PERSONNEL :

#### SUIVI DE LA CONSOMMATION DU BUDGET 2024

ELEMENTS DE PAIE	AE/CP Budget 2024 Après dernier BR	AE/CP Réalisé 2024	Ecart
Rémunérations principales	86 382 124 €	84 794 436 €	- 1 587 688 €
<i>dont Doctorant</i>	2 330 679 €	2 272 130 €	- 58 549 €
Rémunérations accessoires	8 017 348 €	7 284 255 €	- 733 094 €
<i>dont Heures complémentaires</i>	7 263 866 €	6 592 691 €	- 671 175 €
Prestations sociales	289 380 €	246 022 €	- 43 358 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 688 852 €</b>	<b>92 324 712 €</b>	<b>- 2 364 140 €</b>

Le taux d'exécution de la consommation de la SCSP est de 98,57%.

La sous-consommation s'explique par les raisons déjà avancées pour la partie emplois, notamment par des retards ou reports de recrutements des personnels contractuels BIATSS et par une prévision légèrement trop élevée des rémunérations principales des personnels enseignants titulaires (surestimation des impacts des promotions des enseignants-chercheurs sur la masse salariale 2024).

Le taux de consommation de la masse salariale ressources propres est de 88,12 %. Outre les difficultés de recrutement rencontrées ayant entraîné des retards ou reports, la sous-consommation s'explique très largement par une surestimation des dépenses d'heures complémentaires prévues en apprentissage et formation continue (-898 362 €).

Les heures de contrats étudiants et vacances administratives sont également légèrement sous consommées.

## ECARTS ENTRE REALISE BUDGETAIRE 2023 ET 2024

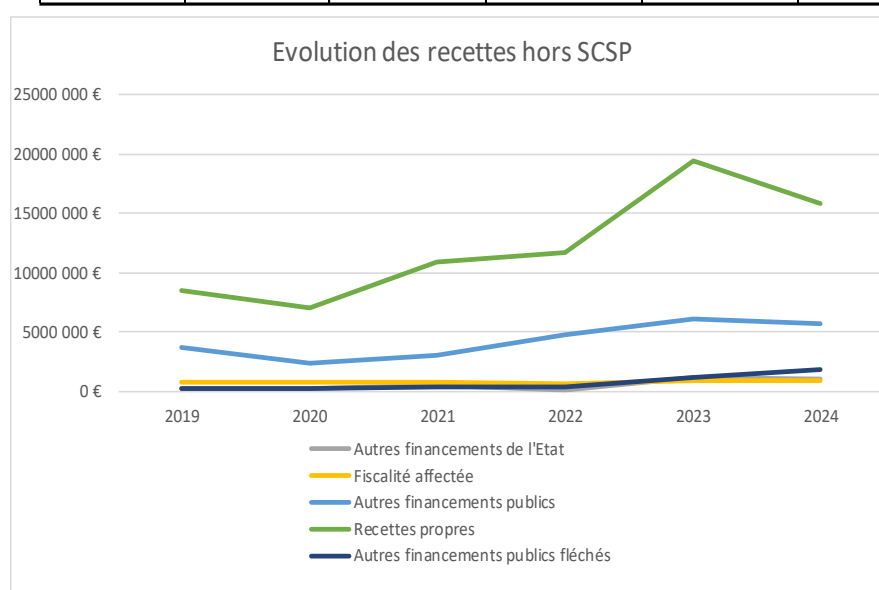
ELEMENTS DE PAIE	AE/CP 2023	AE/CP 2024	Ecart
Rémunérations principales	81 368 416 €	84 794 436 €	3 426 020 €
<i>dont Doctorant</i>	2 040 765 €	2 272 130 €	231 365 €
Rémunérations accessoires	7 313 319 €	7 284 255 €	- 29 065 €
<i>dont Heures complémentaires</i>	6 609 507 €	6 592 691 €	- 16 817 €
Prestations sociales	212 355 €	246 022 €	33 667 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 894 090 €</b>	<b>92 324 712 €</b>	<b>3 430 622 €</b>

Comparativement à 2023, il y a eu une augmentation des dépenses de personnel de plus de 3,4 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement par l'augmentation des effectifs à la fois sur ressources propres et SCSP (+17,64 ETPT par rapport à 2023) liée notamment à la création d'emplois dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) ou sur crédits recherche (PIA). Cette augmentation s'explique également par l'extension en année pleine de la campagne d'emplois 2023 globalement en augmentation et dont la proportion d'emplois d'enseignants était plus importante qu'en 2022.

S'agissant des mesures nationales expliquant cette augmentation, on note l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 mais aussi du SMIC en mai 2023 et l'ajout de 5 points d'indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (plus de 1.2 millions d'Euros).

## 1-3 Exécution des Enveloppes de recettes :

Objet de gestion	RE					
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention pour charges de service	84 945 433 €	85 702 520 €	87 696 902 €	88 404 815 €	92 566 037 €	93 700 744 €
Autres financements de l'Etat	221 759 €	265 916 €	538 987 €	175 194 €	1 146 439 €	1 047 950 €
Fiscalité affectée	807 245 €	838 401 €	840 570 €	639 319 €	912 083 €	955 344 €
Autres financements publics	3 776 697 €	2 442 099 €	3 075 042 €	4 784 361 €	6 161 951 €	5 658 970 €
Recettes propres	8 555 281 €	7 035 491 €	10 857 770 €	11 750 629 €	19 403 148 €	15 824 487 €
Autres financements publics fléchés	328 318 €	328 318 €	419 115 €	331 896 €	1 169 338 €	1 802 342 €
	98 634 732 €	96 612 745 €	103 428 386 €	106 086 214 €	121 358 996 €	118 989 837 €

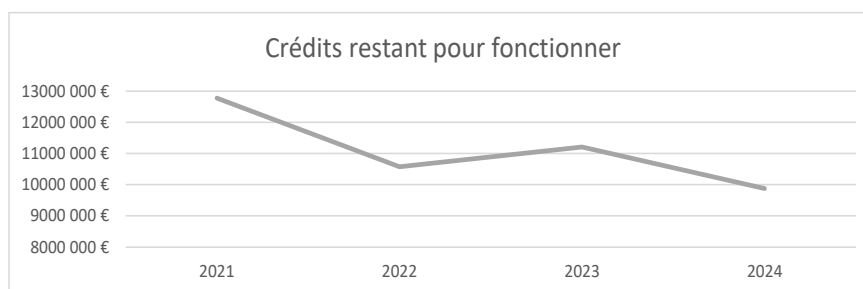
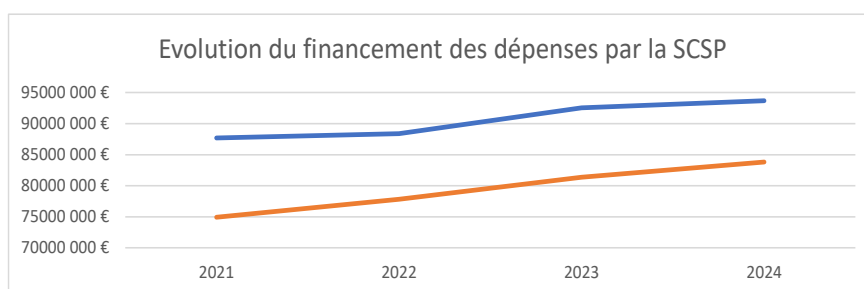


Les deux variations les plus significatives concernent les recettes propres. En 2023, nous avons perçu des sommes significatives de la part de FORMASUP qui était dans sa première année pleine de déploiement de son nouveau système d'informations. A présent en 2024, nous sommes en vitesse de croisière, nous devrions moins subir de variations significatives. Nous devons cependant restés vigilant aux décisions de l'Etat , qui pourraient induire une diminution progressive des moyens alloués à l'apprentissage.

Sur les autres financements publics, nous sommes fortement dépendants des autres administrations et de leurs situations financières respectives qui engendrent parfois un décalage

d'exercice de la perception des fonds. Même si un projet se termine en juillet et que nous transmettons tous les justificatifs pour le remboursement en septembre, leur caisse étant vide, on ne pourra percevoir les fonds sur l'exercice prévu. Ces décalages temporels peuvent pour le moment être masqués par la bonne santé financière de l'établissement mais ils pourront devenir problématiques à l'avenir.

Objet de gestion	RE			
Année	2021	2022	2023	2024
Subvention pour charges de service public	87 696 902 €	88 404 815 €	92 566 037 €	93 700 744 €
Masse salariale financée par la SCSP	74 923 862 €	77 829 193 €	81 358 725 €	83 823 265 €
Crédits restant pour fonctionner	12 773 040 €	10 575 622 €	11 207 312 €	9 877 479 €



L'augmentation de la SCSP pourrait sembler positive mais elle masque une couverture logarithmique de la masse salariale qui ne cesse de croître, entraînant une baisse de nos capacités à fonctionner. Tant que l'université d'Artois réussit à trouver des sources de financement extérieur, elle pourra maintenir son fonctionnement. Cela met en exergue la faiblesse de notre modèle dépendant fortement de deux gros financeurs : Formasup et la Région/FEDER

## 1-4 Exécution des autorisations d'engagement

### Analyse entre les montants prévisionnels et réalisés avant report

Enveloppe	Prévisionnel	Réalisé	Différence
Fonctionnement	20 685 919 €	19 465 487 €	-1 220 432 €
Investissement	10 333 302 €	9 460 036 €	-873 266 €
Personnel	94 688 853 €	92 326 533 €	-2 362 320 €
			-4 456 018 €

Notre taux d'exécution en fonctionnement est de 94.10% et en investissement de 91.55%

Pour arriver à ces très bons taux, nous avons effectué des déprogrammations entre le BI et le 3ème BR de l'année. En fonctionnement, uniquement 6.773 € qui prouve la qualité de nos prévisions.

En investissement, une déprogrammation de 3.843.333 € liée en quasi-intégralité au projet TECH3E, malgré nos efforts pour redéployer nos moyens sur d'autres projets (ex : les bornes wifi). Malgré cette déprogrammation qui, en valeur absolue, est significative, le nombre de projets n'ayant pu aboutir est faible.

Pour la masse salariale, les explications ont été fournies dans le point 1.2.

Liste des commandes saisies jusqu'au 31/12/2024 suite à un engagement juridique respectant les trois conditions : 1 tiers identifié/1 montant/ 1 temporalité précise et qui auront un impact sur les années suivantes	
Année de dénouement prévisionnel	Montant
2020	0 €
2021	11 153,01 €
2022	719,64 €
2023	185 905,41 €
2024	764 364,66 €
2025	3 033 251,81 €
2026	1 655 633,56 €
2027	1 337 089,30 €
2028	346 125,80 €
2029	335 101,94 €
<b>Total</b>	<b>7 669 345 €</b>

Ce tableau retrace les commandes qui contiennent un marqueur d'année d'exécution, elles permettent de justifier d'une partie des restes à payer

Sur les 1.2 millions de fonctionnement non engagés, 501.037 € relève du patrimoine et de la logistique (marché audit énergétique/extension mmi/opération de logistique), suivent la recherche pour 195.642 € (Marché qui n'ont pu aboutir avant la fin d'exercice ou projet en attente d'accord de la part des financeurs), l'IUT de Lens 142.782 €, la formation continue pour 86.998 € (Dépendante des demandes des composantes) et enfin le reste réparti sur toutes les composantes.

Sur les 873.265 € d'investissement non engagés, 577.637 € relèvent du patrimoine et de la logistique (aménagement des locaux/marché de performance énergétique/opérations de logistique), suivent la recherche avec 116.383 € (projet en attente d'accord de la part des financeurs), et enfin le reste réparti sur toutes les composantes.

Il est à noter que la sommes de crédits de fonctionnement et d'investissement non consommés est passée en dessous du delta des crédits de personnel.

## 1-5 Exécution des crédits de paiement :

Analyse entre les montants prévisionnels avant report et le réalisé

	Prévisionnel	Réalisé	Différence
Fonctionnement	17 639 754 €	16 395 122 €	-1 244 632 €
Investissement	9 919 683 €	9 081 151 €	-838 532 €
Personnel	94 688 853 €	92 324 712 €	-2 364 141 €
			-4 447 305 €

En fonctionnement la non-consommation des CP est liée au patrimoine et à la logistique pour 205.679€, puis la recherche pour 179.302€, l'IUT de Béthune pour 412.985€ et enfin 123.194€ pour l'IUT de Lens.

En investissement la sous consommation est principalement liée au patrimoine et à la logistique pour 1.300.822€ (extension des Staps/abris à vélo/tech3e/marché de performance énergétique/plan pluriannuel de travaux) et, a contrario, une surconsommation de CP dans d'autres composantes liées à des équipements scientifiques reçus en décembre 2023 entraînant un paiement en 2024 .

## 2- Exécution des dépenses par destination et des recettes par origine (Tableau 3)

### 2-1 Recettes par origine

Origine des recettes/Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SCSP	84 945 433 €	85 702 520 €	87 696 902 €	88 404 815 €	92 566 037 €	93 700 744 €
Droit d'inscriptions	1 299 680 €	1 381 464 €	1 466 751 €	1 649 824 €	1 699 445 €	1 823 175 €
Formation continue et VAE	3 109 855 €	2 709 715 €	3 348 268 €	2 007 604 €	1 490 581 €	984 722 €
Taxe apprentissage	201 729 €	133 024 €	7 008 €	48 647 €	6 326 €	22 649 €
Contrats de prestation de recherche hors ANR	0 €	0 €	51 027 €	0 €	- €	0 €
Valorisation	700 663 €	432 684 €	1 052 691 €	408 796 €	765 287 €	674 574 €
ANR investissement d'avenir	42 569 €	17 064 €	46 175 €	0 €	1 041 659 €	1 135 774 €
ANR hors investissement d'avenir	264 451 €	493 253 €	676 098 €	883 324 €	1 177 860 €	606 456 €
Subv exploit et financ actif Région	1 763 349 €	704 191 €	901 684 €	2 099 200 €	2 630 616 €	2 134 746 €
Subv exploit et financ actif Union européenne	688 672 €	335 509 €	524 878 €	1 120 740 €	1 411 282 €	1 357 240 €
Subv exploit et financ actif Autres	4 286 390 €	3 369 119 €	6 568 614 €	8 140 919 €	16 988 025 €	14 880 743 €
Fondation fonds propres réserves dons	58 535 €	63 685 €			12 594 €	0 €
Autres recettes	1 273 406 €	1 270 518 €	1 088 294 €	1 322 343 €	1 569 285 €	1 669 015 €
Total	98 634 732 €	96 612 745 €	103 428 388 €	106 086 212 €	121 358 996 €	118 989 838 €

### La SCSP :

Le montant définitif nous a été notifié le 16 décembre 2024, soit 3 jours après le vote de notre dernier BR.

### Les frais d'inscriptions

Les effectifs étudiants 2024 connaissent une légère hausse de moins de 1,5% en date de janvier. A laquelle s'ajoute l'effet des droits différenciés.

Montant total des frais d'inscriptions en K€							
Compte/année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
70	1430	1534	1616	1606	1554	1641	1729

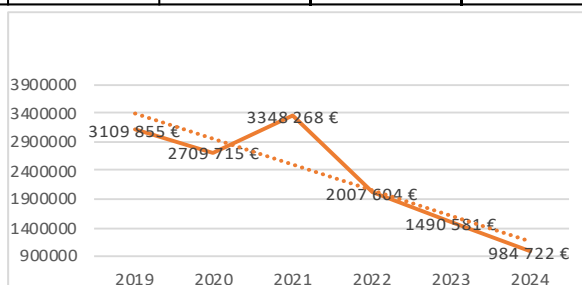
En termes de recettes encaissées nos frais d'inscriptions ne cessent d'augmenter.

En RE	2021	2022	2023	2024
Droits d'inscriptions	1 466 751 €	1 649 824 €	1 699 445 €	1 823 175 €
Pourcentage d'augmentation		12,48%	3,01%	7,28%

### La formation continue :

Les recettes de la formation continue sont diverses : entreprises, région, administration, OPCO. La cadence des versements de ces différentes sources de financement s'en trouve forcément impactée. La baisse des recettes de formation continue est en lien direct avec le transfert des effectifs en contrat de professionnalisation vers ceux en contrat d'apprentissage.

Origine des recettes/Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Formation continue et VAE	3 109 855 €	2 709 715 €	3 348 268 €	2 007 604 €	1 490 581 €	984 722 €



Comme cité ci-dessus la diminution des contrats de professionnalisation explique la baisse des recettes.

## Apprentissage FORMASUP

RE du client en k€/année	2021	2022	2023	2024
Client FORMASUP	4 414	6 764	14 302	10 876

La plateforme Mysup de notre client FORMASUP est à présent pleinement opérationnelle. L'année 2024 devient une année de référence en volumétrie des encaissements perçus au titre des contrats d'apprentissage en cours. Si on lisse les trois dernières années, on perçoit annuellement une moyenne de 10 millions d'euros.

### Région et Europe :

De nombreux projets sont gérés par la Région mais payés sur des fonds européens, d'où une pluralité des origines de financements.

Objet de gestion RE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Région	1 763 349 €	704 191 €	901 684 €	2 099 199 €	2 630 616 €	2 134 746 €
Union européenne	688 672 €	335 509 €	524 878 €	1 120 740 €	1 411 282 €	1 357 240 €
Somme	2 452 021 €	1 039 700 €	1 426 561 €	3 219 939 €	4 041 898 €	3 491 986 €

En 2024, nous constatons une baisse drastique du versement de la subvention du conseil régional pour la FC, moins 800.000 € et d'autre part de gros versements de solde de conventions pour des équipements de recherche, principalement pour le LSEE.

### Taxe apprentissage :

Pour rappel, les fonds financés par la taxe d'apprentissage correspondant à des dépenses d'investissement sont comptabilisés sur un compte de classe 1 qui découle sur les autres recettes. Ainsi, pour connaître l'exhaustivité des recettes de taxe d'apprentissage, il convient d'observer la trésorerie et la comptabilité générale.

Les modifications importantes liées au circuit de collecte et de répartition du solde de la taxe d'apprentissage avec la mise en place d'une plateforme dédiée ont généré de nombreuses tensions, et réduit la visibilité de l'établissement sur les encaissements attendus. L'établissement émarge aux enveloppes de répartition du solde (40% du reliquat répartis géographiquement et 60% pour des formations qui préparent à des métiers en tensions)

Montant total de Taxe d'apprentissage en K€								
Compte/année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
74	121	164	306	133	18	49	12	23
13	524	666	525	306	421	409	397	743
Somme	645	830	831	439	439	458	409	766

Nous avons eu un versement compensatoire de 2023 à hauteur de 320 969 € en 2024.

### Contrat de prestation de recherche et valorisation :

Objet de gestion RE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contrats de prestation de recherche hors ANR	0 €	0 €	51 027 €	0 €	0 €	0 €
Valorisation	700 663 €	432 683 €	1 052 691 €	408 793 €	765 287 €	674 574 €
Somme	700 663 €	432 683 €	1 103 718 €	408 793 €	765 287 €	674 574 €



La Direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation tient à jour, pour une enquête nationale, les statistiques du nombre de contrats signés, il est intéressant de confronter les deux données pour comprendre les cycles de versement des projets.

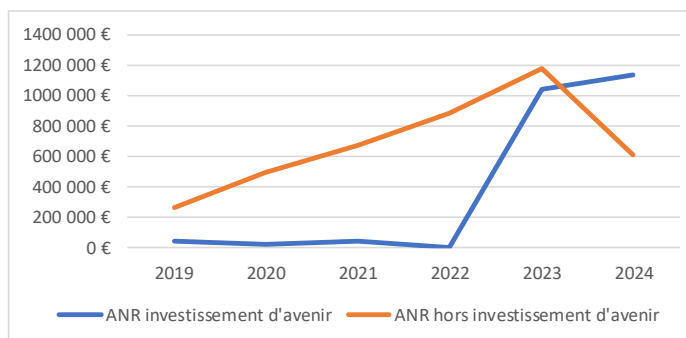
Ci-dessous le tableau de suivi de la DREDV recensant les contractualisations par année de signature.

Année de signature		2020	2021	2022	2023	2024
Convention avec valorisation financière	Nombre	24	15	19	20	16
	Valeur	567 643,00 €	458 619,00 €	641 288,00 €	606 363,00 €	435 881,00 €
Prestations	Nombre	11	20	5	14	9
	Valeur	205 469,00 €	98 032,00 €	63 096,00 €	169 969,00 €	334 112,00 €
Financement public	Nombre	24	25	18	40	44
	Valeur	3 768 410,00 €	2 241 676,00 €	1 428 236,00 €	2 684 440,00 €	5 745 972,50 €
Convention sans flux financier	Nombre	75	91	64	88	76
Convention de reversement auprès d'organismes extérieurs	Nombre	60	32	29	43	44
Allocations doctorales avec partenaire public ou privé	Nombre	8	5	7	6	5
	Valeur	639 999,00 €	412 684,00 €	997 663,00 €	713 315,72 €	724 381,00 €
Total	Nombre	202	188	142	211	194
	Valeur	5 181 521,00 €	3 211 011,00 €	3 130 283,00 €	4 174 087,72 €	7 240 346,50 €

### ANR :

Les années de versement des avances sont clairement spécifiées dans les conventions ANR. Seul le solde, suite au contrôle final des pièces, peut être difficile à prévoir. Mais la tendance depuis 2017 est très clairement à la hausse. Les subventions obtenues dans le cadre des « PIA » entraînent naturellement une hausse des recettes ANR.

Origine des recettes/Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ANR investissement d'avenir	42 569 €	17 064 €	46 175 €	0 €	1 041 659 €	1 135 774 €
ANR hors investissement d'avenir	264 451 €	493 253 €	676 098 €	883 324 €	1 177 860 €	606 456 €



La comparaison avec le prévisionnel montre que l'on retrouve quasiment les mêmes effets que ceux constatés ci-dessus.

Année 2024	Prévisionnel (BR3)	Réalisé	Différence
Subvention pour charges service public	93 715 544 €	93 700 744 €	-14 800 €
Droits d'inscription	1 772 700 €	1 823 175 €	50 475 €
Formation continue diplômes propres VAE	807 861 €	984 722 €	176 861 €
Taxe d'apprentissage	295 680 €	22 649 €	-273 031 €
Contrats prestations recherche hors ANR	0 €	- €	0 €
Valorisation	860 036 €	674 574 €	-185 463 €
ANR investissements d'avenir	802 948 €	1 135 774 €	332 826 €
ANR hors investissements d'avenir	562 658 €	606 456 €	43 798 €
Subvention exploit & financ actif Région	2 552 064 €	2 134 746 €	-417 318 €
Subvention exploit & financ actif UE	1 124 506 €	1 357 240 €	232 734 €
Subvention exploit & financ actif Autres	12 080 767 €	14 880 743 €	2 799 976 €
Fondations fonds propres réserves dons	0 €	- €	0 €
Autres recettes	1 203 181 €	1 669 015 €	465 835 €
<b>Total</b>	<b>115 777 946 €</b>	<b>118 989 838 €</b>	<b>3 211 892 €</b>

La variation la plus forte vis-à-vis de la prévision concerne les autres subventions d'exploitation et financement des actifs et tout particulièrement les versements de FORMASUP.

## 2-2 Dépenses par destination

Les dépenses par destination permettent d'identifier la ventilation des dépenses selon la nature de l'activité dont les principales sont la formation et la recherche.

Objet de gestion	AE					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Formation initiale et continue Licence	33 409 167 €	34 190 414 €	34 558 461 €	36 466 076 €	38 082 058 €	38 778 607 €
Formation initiale et continue Master	9 617 736 €	9 812 624 €	10 534 271 €	11 463 583 €	11 169 909 €	11 036 386 €
Formation initiale et continue Doctorat	86 048 €	92 469 €	52 808 €	50 239 €	52 898 €	59 200 €
<b>Sous total Formation</b>	<b>43 112 951 €</b>	<b>44 095 508 €</b>	<b>45 145 540 €</b>	<b>47 979 898 €</b>	<b>49 304 865 €</b>	<b>49 874 193 €</b>
Recherche universitaire	1 399 230 €	1 250 872 €	1 280 653 €	1 192 231 €	1 324 516 €	1 685 380 €
Rech univ maths	4 434 262 €	4 564 169 €	4 767 938 €	4 875 066 €	5 182 604 €	5 883 528 €
Rech univ phys chimie	7 225 869 €	7 612 469 €	7 131 960 €	8 208 390 €	8 040 393 €	9 635 532 €
Rech univ phys nucl	0 €	0 €	37 944 €	0 €	0 €	0 €
Rech univ science terre	267 817 €	255 897 €	235 508 €	280 588 €	265 346 €	259 855 €
Rech univ science homme	8 024 554 €	8 417 428 €	8 711 772 €	9 207 188 €	9 892 249 €	10 097 104 €
Rech univ Transvers	1 672 839 €	1 774 571 €	1 896 723 €	1 782 202 €	2 064 158 €	2 114 477 €
<b>Sous total recherche</b>	<b>23 024 570 €</b>	<b>23 875 407 €</b>	<b>24 062 498 €</b>	<b>25 545 666 €</b>	<b>26 769 267 €</b>	<b>29 675 876 €</b>
Bibliothèques et documentation	3 258 101 €	3 180 873 €	3 253 581 €	3 323 836 €	3 569 838 €	3 899 064 €
Diffusion savoirs musées	60 203 €	59 759 €	73 791 €	74 431 €	85 666 €	57 629 €
Immobilier	8 936 840 €	17 488 982 €	10 285 966 €	8 066 026 €	9 632 521 €	13 337 586 €
Pilotage et support	15 870 331 €	16 249 779 €	15 871 988 €	16 230 004 €	18 795 182 €	21 792 715 €
<b>Sous total activités transverses</b>	<b>28 125 474 €</b>	<b>36 979 394 €</b>	<b>29 485 326 €</b>	<b>27 694 297 €</b>	<b>32 083 207 €</b>	<b>39 086 994 €</b>
Aides directes aux étudiants	107 820 €	51 779 €	109 983 €	92 842 €	97 872 €	157 081 €
Aides indirectes	286 721 €	291 860 €	315 130 €	367 155 €	331 639 €	332 701 €
Santé des étudiants activité associative	1 248 777 €	1 422 754 €	1 404 450 €	1 501 477 €	1 645 182 €	2 125 211 €
<b>Sous total Etudiants</b>	<b>1 643 318 €</b>	<b>1 766 392 €</b>	<b>1 829 563 €</b>	<b>1 961 473 €</b>	<b>2 074 693 €</b>	<b>2 614 994 €</b>
<b>Total</b>	<b>95 906 313 €</b>	<b>106 716 701 €</b>	<b>100 522 927 €</b>	<b>103 181 333 €</b>	<b>110 232 031 €</b>	<b>121 252 056 €</b>

Objet de gestion	CP					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Formation initiale et continue Licence	33 086 070 €	34 273 394 €	34 295 409 €	36 631 077 €	37 970 031 €	38 987 769 €
Formation initiale et continue Master	9 638 059 €	9 786 447 €	10 359 206 €	11 319 381 €	11 219 210 €	11 155 512 €
Formation initiale et continue Doctorat	86 048 €	85 269 €	60 008 €	50 239 €	52 898 €	59 200 €
<b>Sous total Formation</b>	<b>42 810 177 €</b>	<b>44 145 110 €</b>	<b>44 714 623 €</b>	<b>48 000 696 €</b>	<b>49 242 140 €</b>	<b>50 202 481 €</b>
Recherche universitaire	1 411 360 €	1 276 892 €	1 279 485 €	1 190 906 €	1 298 699 €	1 710 466 €
Rech univ maths	4 394 899 €	4 570 157 €	4 778 733 €	4 887 396 €	4 976 820 €	6 067 349 €
Rech univ phys chimie	7 101 182 €	7 605 759 €	7 117 722 €	8 105 529 €	8 419 289 €	9 145 531 €
Rech univ phys nucl	0 €	0 €	37 944 €	0 €	0 €	0 €
Rech univ science terre	267 817 €	255 897 €	235 508 €	280 588 €	265 346 €	259 855 €
Rech univ science homme	8 070 039 €	8 327 646 €	8 705 069 €	9 229 997 €	9 873 512 €	10 095 762 €
Rech univ Transvers	1 775 103 €	1 724 128 €	1 865 927 €	1 843 029 €	2 043 932 €	2 084 733 €
<b>Sous total recherche</b>	<b>23 020 398 €</b>	<b>23 760 480 €</b>	<b>24 020 388 €</b>	<b>25 537 447 €</b>	<b>26 877 598 €</b>	<b>29 363 696 €</b>
Bibliothèques et documentation	3 185 617 €	3 099 295 €	3 357 258 €	3 406 305 €	3 479 814 €	3 648 944 €
Diffusion savoirs musées	63 949 €	48 509 €	81 068 €	72 342 €	91 996 €	60 389 €
Immobilier	8 691 865 €	8 127 017 €	9 938 266 €	9 754 791 €	10 065 335 €	10 462 642 €
Pilotage et support	16 084 320 €	15 532 726 €	16 053 631 €	15 642 140 €	18 755 053 €	21 485 763 €
<b>Sous total activités transverses</b>	<b>28 025 751 €</b>	<b>26 807 547 €</b>	<b>29 430 223 €</b>	<b>28 875 577 €</b>	<b>32 392 198 €</b>	<b>35 657 738 €</b>
Aides directes aux étudiants	107 820 €	47 279 €	113 372 €	91 524 €	97 872 €	157 081 €
Aides indirectes	286 721 €	291 860 €	315 130 €	367 155 €	331 639 €	332 573 €
Santé des étudiants activité associative	1 237 221 €	1 285 654 €	1 467 834 €	1 425 810 €	1 627 864 €	2 087 415 €
<b>Sous total Etudiants</b>	<b>1 631 762 €</b>	<b>1 624 792 €</b>	<b>1 896 336 €</b>	<b>1 884 489 €</b>	<b>2 057 374 €</b>	<b>2 577 069 €</b>
<b>Total</b>	<b>95 488 088 €</b>	<b>96 337 929 €</b>	<b>100 061 570 €</b>	<b>104 298 209 €</b>	<b>110 569 311 €</b>	<b>117 800 985 €</b>

### 3- Exécution des opérations budgétaires et non budgétaires ayant un impact sur la trésorerie (Tableau 4 équilibre financier)

#### 3-1 Equilibre financier réalisé

**Tableau 4**  
**Équilibre financier**

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)			
Solde budgétaire (déficit) *	0 €	1 188 853 €	Solde budgétaire (excédent) *	Opérations budgétaires	
dont solde budgétaire budget principal	0 €	1 188 853 €	dont solde budgétaire budget principal		
dont solde budgétaire budget du SAIC	0 €	0 €	dont solde budgétaire budget du SAIC		
dont solde budgétaire FU		0 €	dont solde budgétaire FU		
dont solde budgétaire BAI		0 €	dont solde budgétaire BAI		
dont solde budgétaire SIE		0 €	dont solde budgétaire SIE		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	800 €	640 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements		Opérations ayant un impact sur la trésorerie
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	1 863 521 €	1 399 725 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-1 090 €	437 204 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>1 863 230 €</b>	<b>3 026 422 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>		
Variation de trésorerie	1 163 191 €	0 €	Variation de trésorerie	Opérations non budgétaires	
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	911 903 €	0 €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***		
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	251 288 €	0 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée		
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>3 026 422 €</b>	<b>3 026 422 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>		

On retrouve dans ce tableau le solde budgétaire, et les opérations non budgétaires qui sont détaillées dans le point suivant.

### 3-2 Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

**Tableau 5**  
Opérations pour le compte de tiers

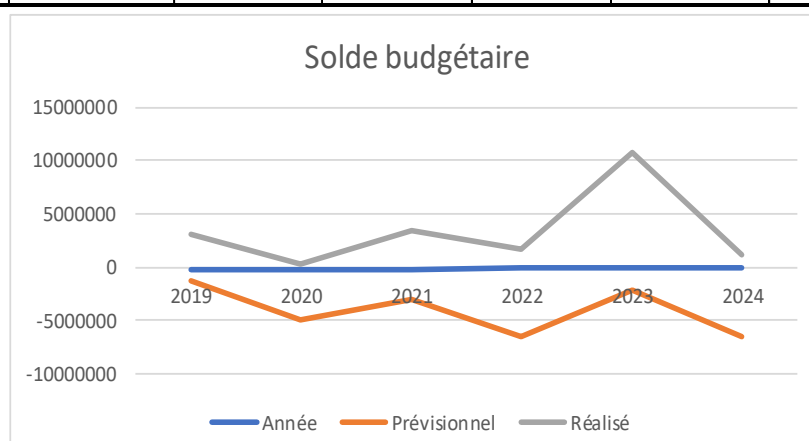
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Projet ABIOBAT LGCGE	47310000	Recettes à transférer	8 153 €	8 153 €
AMI AIDE MOBILITE IN	47310000	Recettes à transférer	163 600 €	180 800 €
Anamorphose Région	47310000	Recettes à transférer	89 855 €	89 855 €
ERASMUS 2021-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	-1 534 €	28 964 €
ERASMUS 2022	47310000	Recettes à transférer	126 713 €	0 €
ERASMUS 2023-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	14 378 €	-99 656 €
ERASMUS 2024-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	100 237 €	211 800 €
Mobilité des étudiant	47310000	Recettes à transférer	22 616 €	-752 €
ERASMUS+ 2023-1-FR01	47310000	Recettes à transférer	7 860 €	0 €
ERASMUS 2024-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	0 €	61 477 €
Projet MAIA ANR RECE	47310000	Recettes à transférer	531 372 €	111 772 €
TVA	44500000	TVA	800 271 €	807 312 €
Autres opérations pour comptes de tiers	47182800	Autres recettes à classer	-1 090 €	437 204 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 862 430 €</b>	<b>1 836 929 €</b>

La plupart des opérations listées dans ce tableau concerne les projets Erasmus pour la partie relative aux bourses et des projets de recherche, lorsque l'établissement est coordinateur et reverse les fonds à un partenaire.

Dans la rubrique des autres opérations pour compte de tiers, sont mentionnées les opérations qui ont eu un impact en trésorerie mais dont la contrepartie budgétaire n'a pas pu être matérialisée.

### 4- Analyse du solde budgétaire

Objet de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Année						
Prévisionnel	-1 309 831 €	-4 988 163 €	-3 037 522 €	-6 448 959 €	-2 131 647 €	-6 470 345 €
Réalisé	3 137 644 €	274 816 €	3 366 818 €	1 788 004 €	10 789 686 €	1 186 053 €
Différentiel	4 447 475 €	5 262 979 €	6 404 340 €	8 236 963 €	12 921 333 €	7 656 398 €



Malgré le travail réalisé sur les taux budgétaires, nous devons encore travailler nos capacités à réaliser l'ensemble des projets prévus et le lien avec nos financeurs pour qu'ils nous transmettent les périodes de versement.

## 5- Situation patrimoniale

Tableau 6 - EPSCP  
Situation patrimoniale

### Compte de résultat

CHARGES	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3			PRODUITS	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3		
	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024		Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
Personnel	87 730 079 €	93 691 211 €	91 827 215 €	Subventions de l'Etat	93 434 292 €	93 715 544 €	95 585 761 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	25 373 977 €	23 363 628 €	26 154 379 €	Fiscalité affectée	923 656 €	831 000 €	977 993 €
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	27 207 477 €	24 666 839 €	25 195 263 €	Autres subventions	12 934 175 €	15 113 095 €	14 311 671 €
				Autres produits	10 608 035 €	9 215 389 €	9 545 808 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>114 937 556 €</b>	<b>118 358 050 €</b>	<b>117 022 477 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>117 900 158 €</b>	<b>118 875 028 €</b>	<b>120 421 233 €</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 962 602 €	516 978 €	3 398 756 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) - (4)</b>	<b>117 900 158 €</b>	<b>118 875 028 €</b>	<b>120 421 233 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>117 900 158 €</b>	<b>118 875 028 €</b>	<b>120 421 233 €</b>

\* Il s'agit des axes catégoriels de comptes prélevant les contributions employeur au CAS Pensions.

### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	2 962 602 €	516 978 €	3 398 756 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 029 554 €	7 401 408 €	8 547 882 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	861 997 €	5 295 500 €	885 688 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	275 €		
- produits de cession d'éléments d'actifs	54 450 €		60 500 €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 104 087 €		4 263 688 €
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>5 971 898 €</b>	<b>2 622 886 €</b>	<b>6 736 762 €</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

### Evolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3			RESSOURCES	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3		
	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024		Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
Insuffisance d'autofinancement*	0 €	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement*	5 971 898 €	2 622 886 €	6 736 762 €
				Financement de l'actif par l'Etat		675 000 €	702 691 €
Investissements	6 296 790 €	7 027 089 €	8 926 239 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		661 513 €	2 019 725 €
				Autres ressources	1 227 312 €		241 502 €
Remboursement des dettes financières	0 €	800 €	0 €	Augmentation des dettes financières	1 900 €	800 €	0 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>6 296 790 €</b>	<b>7 027 889 €</b>	<b>8 926 239 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>7 201 110 €</b>	<b>3 960 199 €</b>	<b>9 700 680 €</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b>	<b>904 320 €</b>	<b>0 €</b>	<b>774 441 €</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)</b>	<b>0 €</b>	<b>3 067 690 €</b>	<b>0 €</b>

Quelques postes d'écritures intéressants pour le suivi de nos dépenses, principalement les fluides et des dépenses courantes :

		2021	2022	2023	2024
60611000	Electricite	685 346	686 568	1 378 193	974 151
60612000	Carburants et lubrif	34 044	38 189	48 945	30 346
60613000	Gaz	465 968	1 098 414	779 862	353 064
60614000	Chauffage sur reseau	22 308	200 550	342 239	329 514
	<b>Somme</b>	<b>1 207 665</b>	<b>2 023 721</b>	<b>2 549 239</b>	<b>1 687 075</b>

		2021	2022	2023	2024
62510000	Voyages et déplaceme	98 528	262 560	317 113	270 967
62540000	Frais d'inscription	41 457	100 403	90 072	99 826
62560000	Missions personnels	165 144	477 064	630 719	600 719
62570000	Frais réceptions	81 103	270 497	324 659	366 807
		<b>386 232</b>	<b>1 110 524</b>	<b>1 362 563</b>	<b>1 338 319</b>

En recette :

L'apprentissage reste conséquent et stable

Compte	2019	2020	2021	2022	2023	2024
70624000/70654000 Formation Continue	3 178 791 €	2 488 356 €	2 397 335 €	1 460 077 €	1 097 500 €	628 731 €
70625000/70655000 VAE	115 335 €	78 281 €	113 746 €	80 012 €	54 585 €	98 922 €
74881/74882 Apprentissage (Formasup/AF24)	2 637 093 €	3 487 110 €	3 933 439 €	8 352 043 €	9 997 000 €	9 973 069 €
Somme	5 931 219 €	6 053 747 €	6 444 520 €	9 892 132 €	11 149 085 €	10 700 722 €

Les opérations liées à la formation continue sont à rapprocher des temporalités des signatures de contrats annoncés au point des Recettes Encaissées et rapprochées.

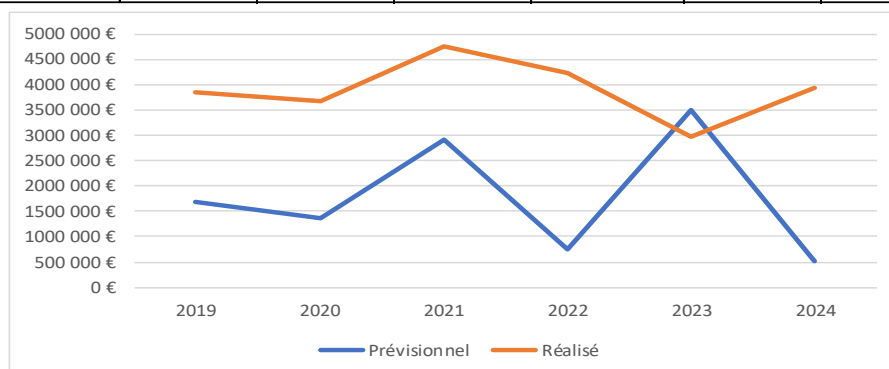
Cpte/Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
70662	728 279 €	335 123 €	830 067 €	630 155 €	243 254 €	857 541 €

Les enveloppes en comptabilité générale ne sont pas limitatives pour permettre le rattachement à l'exercice. On dépasse les 100% d'exécution des enveloppes en fonctionnement et investissement, et les 90% sont atteints en personnel. C'est la sous-estimation de nos Produits à Recevoir d'investissement qui explique l'explosion du taux des recettes d'investissements.

Taux de réalisation							
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépense de fonctionnement	97,68%	98,94%	92,17%	105,50%	98,82%	109,48%	102,14%
Dépense d'investissement	89,39%	84,53%	60,75%	88,30%	79,72%	104,76%	127,01%
Dépense de personnel	96,07%	98,35%	98,95%	100,17%	98,50%	97,73%	98,01%
Recette de fonctionnement	97,62%	100,61%	99,71%	103,00%	103,97%	99,81%	101,70%
Recette d'investissement	415,98%	45,31%	361%	219,03%	501,31%	596,69%	207,93%

Différence entre résultat prévisionnel et réalisé

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisionnel	1 690 751 €	1 359 150 €	2 908 453 €	751 196 €	3 498 712 €	516 977 €
Réalisé	3 843 560 €	3 682 181 €	4 742 395 €	4 218 415 €	2 962 602 €	3 935 422 €

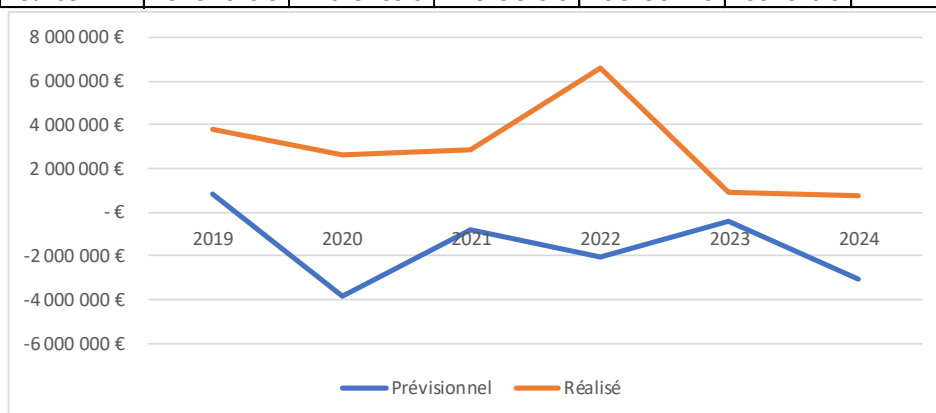


L'écart entre notre compte de résultat prévisionnel et notre réalisé est dû à deux facteurs :

1. des recettes plus conséquentes que prévues ;
2. des dépenses de personnel inférieures à nos prévisions.

### Différence entre variation du fond de roulement prévisionnel et réalisé

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisionnel	864 578 €	- 3 813 199 €	- 833 122 €	- 2 011 940 €	- 380 841 €	- 3 067 691 €
Réalisé	3 752 676 €	2 618 735 €	2 878 829 €	6 548 917 €	904 320 €	774 441 €



L'écart entre notre fonds de roulement prévisionnel et notre réalisé résulte des mêmes causes que le résultat.

Pendant il faut noter qu'il continue sa baisse, modélisant l'avancée d'une partie des projets.

## 6- Analyse de la soutenabilité budgétaire à travers les ratios réglementaires

### 6-1 La trésorerie :

La règle : Le nombre de jours doit être supérieur à 30, déterminé sur la base du niveau de trésorerie au 31 décembre de l'exercice concerné rapporté au 1/360ème du total des crédits de paiement hors investissement de cet exercice.

La formule de calcul du nombre de jours de trésorerie disponibles :

- $(\text{CP personnel} + \text{CP fonctionnement}) / 360 = \text{Coûts d'un jours de crédits de paiement hors équipement.}$
- $\text{Montant de la trésorerie au 31/12/n} / \text{Coûts d'un jours de crédits de paiement hors équipement}$

Pour l'Artois :  $46.728.638 \text{ €} / (( 92.324.712 \text{ €} + 16.395.122 \text{ €}) / 360) = 154 \text{ jrs}$

### 6-2 Le fonds de roulement

La règle : le nombre de jours doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement, déterminé sur la base du niveau de fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice concerné rapporté au 1/360ème du total des crédits de paiement hors investissement dudit exercice.

La formule du nombre de jours de fonds de roulement disponible :

- Montant du fonds de roulement au 31/12/n / Coûts d'un jours de crédits de paiement hors équipement = Nombre de jours de fonds de roulement disponible

Pour l'Artois :  $38\,166\,783,11 / ((92.324.712 \text{ €} + 16.395.122 \text{ €}) / 360) = 126 \text{ jours}$

### 6-3 Le Ratio Dizambourg

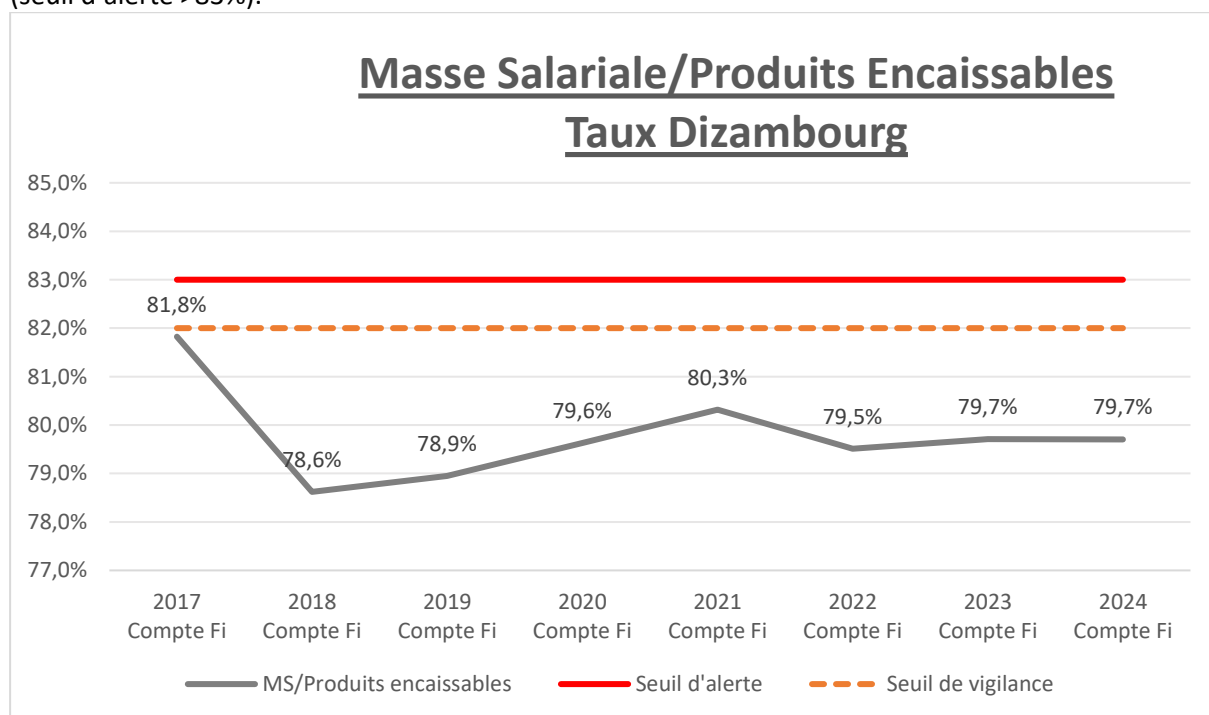
La règle : Le poids des charges de personnel doit être inférieur à 83% des produits encaissables, déterminé sur la base du montant des charges de personnels au 31 décembre de l'exercice concerné rapporté au montant des produits encaissables de l'exercice en question.

La formule : Charge de personnel du compte de résultat / (total des produits du compte de résultat – reprises sur amortissement – quote-part des subventions) = Ratio Dizambourg

Pour l'Artois :  $91.827.215 / (120.421.233,43 - 885.688 - 60.500 - 4.263.688) = 79,7\%$

Le Ratio Dizambourg est bas au moment du compte financier grâce à la recherche et l'apprentissage, combiné à une sous consommation de l'enveloppe de masse salariale (Justifiée au point 1.2).

Du point de vue des ratios financiers, le poids des charges de personnels sur les ressources encaissables<sup>1</sup> représente 79.7% soit un ratio sous le seuil de vigilance fixé par le ministère de 82 % (seuil d'alerte >83%).



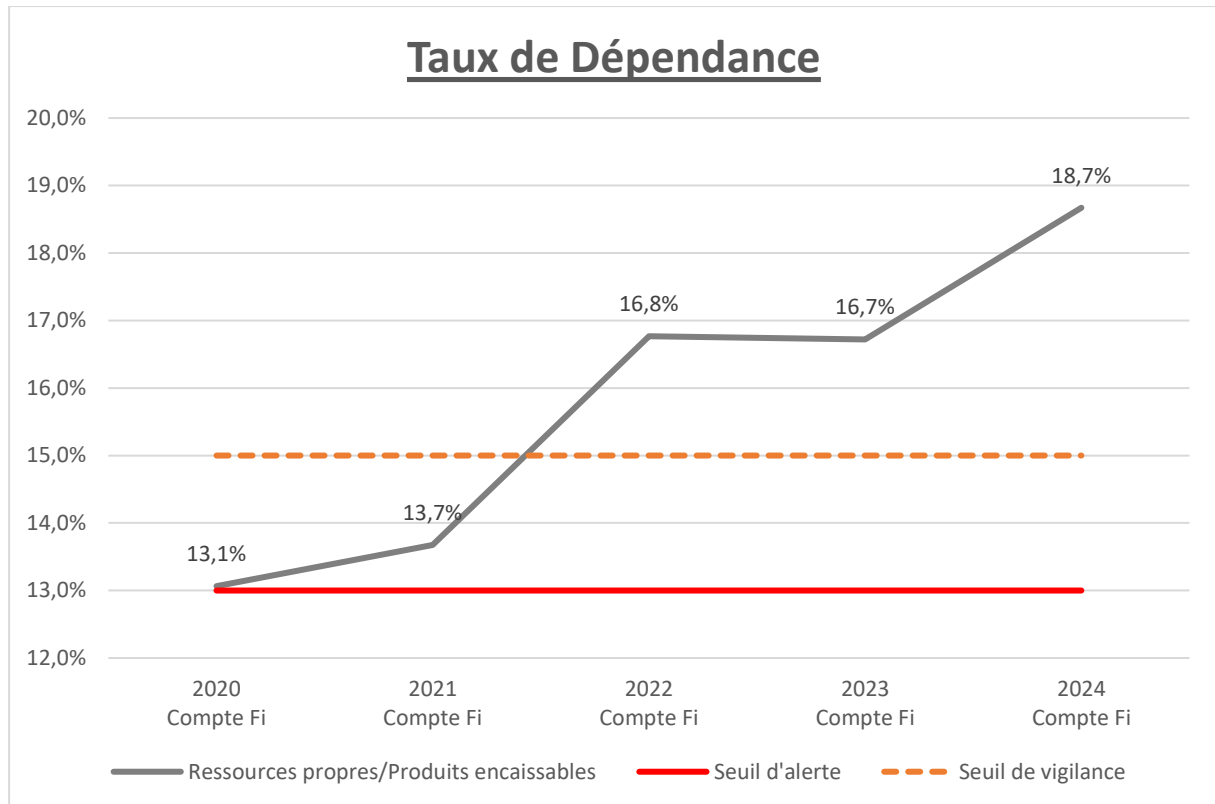
Suite à une augmentation progressive depuis 2018, le ratio se stabilise depuis trois années demeurant sous le seuil de vigilance. En valeur, les charges de personnels augmentent et ce continuellement par la prise en compte de l'évolution de carrière des personnels et des mesures salariales nationales catégorielles (LPR) et générales (RDV salarial). L'autre élément majeur est l'évolution croissante des recettes de l'établissement qui permet de maintenir un ratio sous les 82%.

<sup>1</sup> Les ressources encaissables comprennent l'ensemble des recettes donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie.

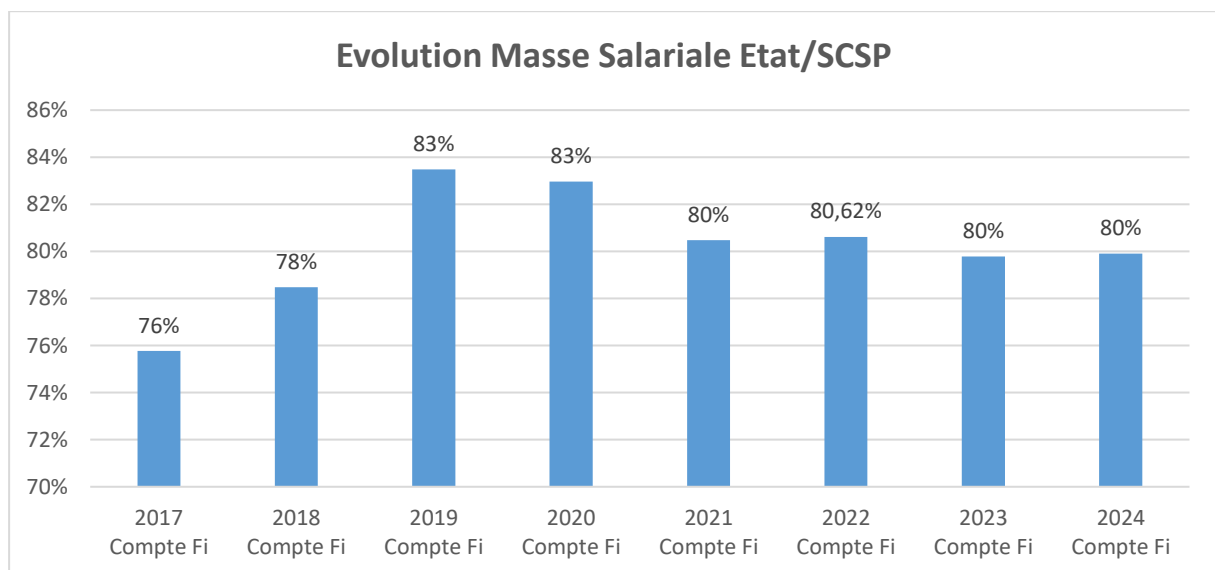


## 7- Le taux de dépendance :

Le poids des ressources propres sur les ressources encaissables augmente de deux points par rapport à N-1 pour atteindre 18.7%, restant au-dessus du seuil de vigilance de 15 %.



S'agissant de la variation de la masse salariale, on constate là aussi une stabilisation du ratio par rapport à 2023, soit 80% pour l'exercice 2024.



## 8- Eléments de conclusion

L'exécution budgétaire et comptable 2024 se caractérise par les éléments suivants :

Résultat : 3.398.756 euros

Capacité d'autofinancement : 6.736.762 euros

Trésorerie : 46.728.638 euros

Variation du fonds de roulement : 774.441 euros (en apport)

Fonds de roulement : 37.630.118 euros

Le compte financier 2024 affiche un résultat largement positif, avoisinant les 3,4 M€. L'écart entre les prévisions budgétaires et le réalisé s'explique par des recettes supérieures aux attentes, notamment en apprentissage, ainsi que par des dépenses de personnel moindres, dues à des retards ou reports de recrutements de personnels BIATSS et à une surestimation des impacts des promotions E/C.

Grâce aux efforts engagés ces dernières années, l'établissement a dépassé le seuil des 90 % d'exécution sur l'ensemble des enveloppes et des objets de gestion. Toutefois, des actions devront être poursuivies pour atteindre l'objectif fixé par le COMP de 99 % d'exécution de la masse salariale, contre 97,5 % actuellement.

Par ailleurs, la part des ressources propres dans les ressources encaissables a progressé de deux points par rapport à 2023, atteignant 18,7 %. Il reste néanmoins essentiel d'intensifier la diversification des sources de revenus. À cet égard, la construction d'ombrières photovoltaïques sur certains parkings de l'université pourrait, à terme, générer de nouvelles recettes tout en réduisant les dépenses énergétiques.

Enfin, le report des projets Tech3E et département MMI a significativement impacté l'évolution du fonds de roulement par rapport aux prévisions initiales. Afin d'anticiper ces situations, de renforcer notre réactivité et d'optimiser la gestion des enjeux stratégiques immobiliers, une vice-présidence au patrimoine a été instaurée au sein de la nouvelle équipe de direction en décembre 2024.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

ACADEMIE DE LILLE

## **Compte financier 2024**

**Annexe des comptes annuels  
établie par l'agent comptable**

## Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>I. Faits caractéristiques de l'exercice .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Principes, règles et méthodes comptables .....</b>	<b>8</b>
A. Comparabilité des comptes .....	8
1. Changement de méthodes comptables.....	8
2. Changement de présentation comptable .....	8
3. Changement d'estimations comptables .....	10
4. Corrections d'erreurs .....	10
B. Principes et méthodes d'évaluation.....	11
1. Référentiel comptable.....	11
2. Système d'information budgétaire et comptable .....	11
<b>3. TVA et secteurs d'activité</b> .....	<b>11</b>
4. Les immobilisations incorporelles et corporelles .....	11
5. Les immobilisations financières .....	12
6. Les amortissements.....	12
7. Les financements externes de l'actif.....	13
8. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice .....	13
<b>9. Les opérations pour compte de tiers</b> .....	<b>15</b>
<b>III. Notes relatives au bilan .....</b>	<b>16</b>

A.	Le bilan synthétique .....	16
B.	L'actif immobilisé .....	16
1.	Les mouvements de l'année 2024.....	16
2.	Situation au 31 décembre 2024.....	18
C.	L'actif circulant .....	18
D.	La trésorerie.....	20
E.	Les fonds propres .....	20
F.	Les provisions pour risques et charges.....	22
G.	Les dettes non financières .....	23
<b>IV.</b>	<b>Notes relatives au compte de résultat .....</b>	<b>25</b>
A.	Les produits .....	25
1.	Les produits sans contrepartie directe.....	26
2.	Les produits avec contrepartie directe .....	28
3.	Les autres produits.....	31
4.	Les produits financiers.....	31
B.	Les charges .....	32
1.	Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs ...	33
2.	La masse salariale chargée.....	34
3.	Les autres charges de fonctionnement.....	35
4.	Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actif cédés	36
5.	Les charges financières.....	36
C.	Le résultat patrimonial .....	36

D.	La capacité d'autofinancement (CAF) .....	37
<b>V.</b>	<b>Autres informations.....</b>	<b>38</b>
A.	Evènements postérieurs à la clôture .....	38
B.	Engagements hors bilan .....	38
C.	Participations.....	39
D.	Répartition de l'effectif par catégorie au 31 décembre 2024 (en équivalent temps plein travaillé) .....	40
<b>VI.</b>	<b>La structure financière.....</b>	<b>41</b>
A.	Le fonds de roulement.....	41
B.	La variation du fonds de roulement.....	42
C.	Le besoin en fonds de roulement.....	43
D.	La trésorerie.....	44
1.	La détermination de la trésorerie .....	44
2.	L'évolution de la trésorerie.....	44
E.	Conclusion.....	46
<b>VII.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>47 à 56</b>
	<b>Visa du compte financier.....</b>	<b>57</b>

## Préambule

L'Université d'Artois est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-109-1 du Code de l'Education et, dans la mesure où il n'est pas dérogé à ce régime, aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Elle exerce les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) depuis le 1er janvier 2011, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU).

Les comptes de l'Université sont certifiés par un commissaire aux comptes (CAC) depuis cette date.

En vertu de l'article 212 du décret GBCP, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par la Présidente de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- 1- Les états des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2);
- 2- Le tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4);
- 3- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret, à savoir :
  - Le bilan ;
  - Le compte de résultat ;
  - La présente « annexe des comptes annuels »;
  - L'état de l'évolution de la situation patrimoniale en exécution ;
- 4- La balance des comptes des valeurs inactives.

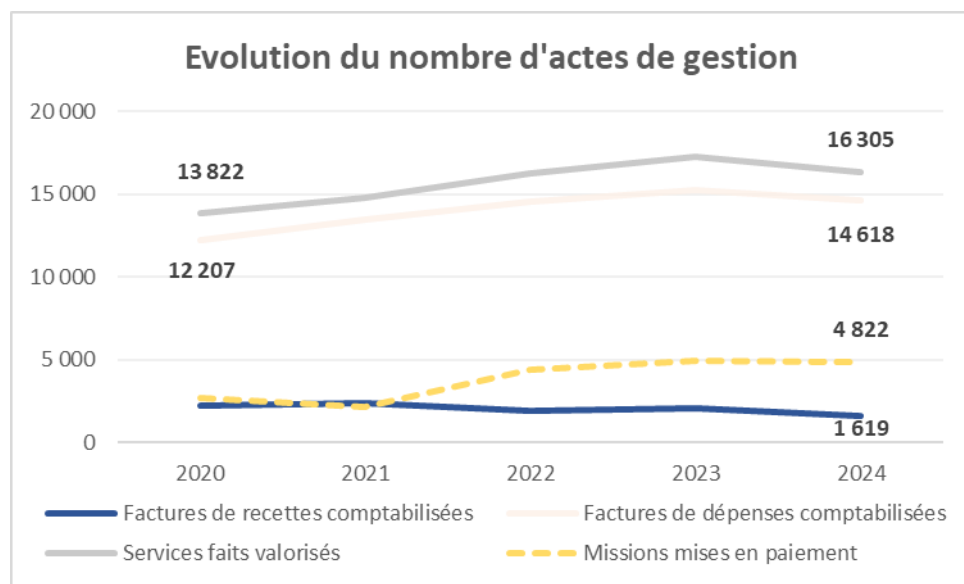
Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard le 30 avril.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en k€, sauf indication contraire

## I. Faits caractéristiques de l'exercice

### L'activité comptable et financière

L'activité comptable et financière de l'établissement a fléchi quelque peu en 2024, comme en témoigne l'évolution du nombre des actes de gestion :



La baisse du nombre de factures de recettes est tendancielle. Cette évolution résulte principalement de la diminution du nombre de contrats de professionnalisation au profit du nombre de contrats d'apprentissage, les produits enregistrés au titre de ces derniers contrats donnant lieu à des factures globales et périodiques, à la différence des factures émises au titre des contrats du premier type. Ainsi, le nombre de factures comptabilisées au titre des prestations de formation continue est passé de 1 847 en 2020, à 823 en 2024.



Après une progression constante depuis 2020, le nombre des factures de dépenses est en repli, ce qui est une conséquence notamment de la politique de groupement des commandes engagée par l'université ces dernières années.

### **L'environnement économique**

Depuis la mi-année 2023, les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux proches de ceux observés à la veille du conflit entre l'Ukraine et la Russie et l'inflation, avec quelques mois de décalage, s'est normalisée.

### **L'apprentissage et la formation continue**

Les produits issus des formations en apprentissage s'établissent à 9 826 k€ en 2024, en repli de 170 k€. Si ce chiffre d'affaires reste important, il est à mettre en relation avec le chiffre d'affaires relatif à la formation continue qui lui, connaît une chute de 43%.

### **La TVA**

L'université a obtenu un remboursement de crédit de TVA de 663 k€, au titre des exercices 2022 et 2023 et bénéficié d'un crédit de TVA complémentaire de 205 k€, au titre de l'exercice 2022.

### **INFINOE**

La mise en œuvre de l'Infocentre INFINOE a été une nouvelle fois reportée par la Direction Générale des Finances Publiques du ministère des comptes publics. Sa mise en production est maintenant prévue en mars 2025.

A cette échéance, les flux budgétaires et comptables seront transmis en temps réel dans l'Infocentre avec, pour finalité, la production automatique de la liasse budgétaire, du bilan et du compte de résultat pour le compte financier 2025.

La direction des finances et de la commande publique, d'une part, et l'agence comptable d'autre part, ont commencé à tester des flux de données au printemps 2024. Malheureusement, le manque de ressources dédiées au projet n'a pas permis d'avancer de manière significative dans l'exécution de ces opérations. Un travail important de qualification des données est donc à prévoir en 2025.

## // Principes, règles et méthodes comptables

### A. Comparabilité des comptes

La qualité des comptes est une exigence constitutionnelle<sup>1</sup> qui doit répondre notamment aux objectifs suivants :

- les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ;
- les comptes doivent être établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité, cette dernière exigence s'appliquant aux états financiers d'entités différentes, ainsi qu'aux états financiers de la même entité dans le temps.

#### 1. Changement de méthodes comptables

Néant

#### 2. Changement de présentation comptable

Entre 2021 à 2023, les exonérations de droits de scolarité sans paiement préalable par les étudiants, prononcées par le Président de l'université dans le cadre des dispositions arrêtées par la délibération du conseil d'administration du 16/10/2020, ont donné lieu à une comptabilisation :

- en charge, au compte 65781100 ;
- et simultanément en produit, au compte 70621\*00.

Par lettre commune du 22 mars 2024, la directrice générale des finances publiques (DGFIP) du ministère des comptes publics et la directrice des affaires financières du MENESR ont porté à la connaissance des acteurs concernés de l'enseignement supérieur et de la recherche les modalités de comptabilisation des exonérations sur les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires.

A la lecture de cette lettre, il apparaît que ces exonérations ne doivent donner lieu à aucune comptabilisation.

---

<sup>1</sup> Article 47-2 de la constitution

En conséquence, à compter de 2024, le montant des exonérations de droits de scolarité sans paiement préalable par les étudiants, prononcées par le Président de l'université, dans le cadre des dispositions arrêtées par la délibération du conseil d'administration du 16/10/2020, ne sera plus comptabilisé, mais donnera lieu à une simple information dans l'annexe des comptes annuels.

Afin de permettre la comparabilité des comptes 2024 et 2023, les impacts comptables de ce changement de présentation sont présentés ci-après, étant précisé que le montant des exonérations sans paiement préalable par les étudiants s'établit à 1 729 159 € pour l'année 2023 et à 1 865 286 € pour l'année 2024 <sup>2</sup>:

Situation après retraitement :

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>		10,00
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	13 588 623,52	14 443 738,30
<i>Charges de personnel</i>	91 827 214,78	87 730 079,08
Salaires, traitements et rémunérations divers	55 515 007,10	52 840 959,31
Charges sociales	35 638 516,57	34 375 167,05
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	673 691,11	513 952,72
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	3 058 481,45	3 004 740,57
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	8 547 882,02	8 029 829,39
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 022 201,77</b>	<b>113 208 397,34</b>

Situation avant retraitement :

Charges (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>	10,00	-21,72
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	14 443 738,30	12 909 112,77
<i>Charges de personnel</i>	87 730 079,08	83 622 509,72
Salaires, traitements et rémunérations divers	52 840 959,31	50 286 703,35
Charges sociales	34 375 167,05	32 895 704,91
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	513 952,72	440 101,46
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	4 733 899,57	4 178 127,30
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	8 029 829,39	7 867 201,99
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>114 937 556,34</b>	<b>108 576 930,06</b>

Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	110 875 425,54	107 303 253,91
Subventions pour charges de service public	93 700 744,00	92 566 037,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	16 219 337,44	13 814 002,82
Dons et legs		11 130,71
Produits de la fiscalité affectée	955 344,10	912 083,38
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	4 396 424,75	5 630 820,60
Ventes de biens ou prestations de services	3 911 771,16	3 491 464,76
Produits de cessions d'éléments d'actif	60 500,00	54 450,00
Autres produits de gestion	424 153,59	355 746,84
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	5 149 375,91	4 966 083,88
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	885 687,92	861 996,95
Reprises du financement rattaché à un actif	4 263 687,99	4 104 086,93
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>120 421 226,20</b>	<b>116 170 999,39</b>

Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	107 303 253,91	101 090 603,73
Subventions pour charges de service public	92 566 037,00	88 404 815,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	13 814 002,82	12 028 030,89
Dons et legs	11 130,71	18 439,14
Produits de la fiscalité affectée	912 083,38	639 318,70
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	5 630 820,60	6 803 925,85
Ventes de biens ou prestations de services	5 220 623,76	6 291 557,79
Produits de cessions d'éléments d'actif	54 450,00	36 750,00
Autres produits de gestion	355 746,84	475 618,06
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	4 966 083,88	4 901 007,01
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	861 996,95	809 702,57
Reprises du financement rattaché à un actif	4 104 086,93	4 091 304,44
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 900 158,39</b>	<b>112 795 536,59</b>

<sup>2</sup> Données fournies par la Direction des Etudes et la Direction de la Recherche, des Etudes Doctorales et de la Valorisation

### 3. Changement d'estimations comptables

Néant

### 4. Corrections d'erreurs

Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'organisme portant sur un ou des exercices. Elle est corrigée de manière rétrospective dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elle a été découverte. Au titre de l'information comparative retraitée, l'exercice antérieur est présenté corrigé de cette erreur. Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés *via* les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (comptes 11000000 et 11900000).

Détail des corrections d'erreur comptabilisées en 2024 :

Nature de la correction	Sens	Compte	Montant de la correction (en €)
Correction de la TVA déductible au titre de l'exercice 2022.	Débit	44566100	204 772,00
	Crédit	11000000	204 772,00
Correction du montant d'un financement de l'actif attribué par l'Etat pour la création de la plateforme TECH 3 <sup>E</sup> (financement imputé au compte 74118000 en 2023).	Débit	11900000	24 410,43
	Crédit	10100002	24 410,43
Correction du montant du financement de l'actif attribué par l'Etat, faisant suite à la diminution de la valeur d'une immobilisation, après régularisation du coefficient de déduction forfaitaire de la TVA pour 2023.	Débit	10413100	2 624,14
	Crédit	11000000	2 366,40
	Crédit	10493100	257,74
Quote-part reprise au résultat de financements rattachés à des actifs comptabilisés en 2024 mais se rapportant à des immobilisations comptabilisées antérieurement à 2024.	Débit	10493100	58 951,49
	Débit	13492000	58 698,76
	Débit	13496000	6 997,57
	Crédit	11000000	124 647,82

## B. Principes et méthodes d'évaluation

### 1. Référentiel comptable

Les comptes de l'Université d'Artois sont établis selon les normes comptables définies dans le recueil des normes comptables publié par arrêté du 23 novembre 2018 modifié et l'instruction commune M9 portant réglementation financière et comptable applicable aux établissements publics nationaux. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile (article 56 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'établissement applique le plan de comptes issu de l'instruction comptable commune des organismes dépendant de l'Etat.

### 2. Système d'information budgétaire et comptable

Depuis 2011, l'université d'Artois utilise le progiciel de gestion intégrée Sifac, adapté du logiciel SAP.

### 3. TVA et secteurs d'activité

Trois secteurs d'activité distincts, au sens de la déductibilité de l'impôt, sont constitués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 1- dépenses affectées à la formation initiale et à la formation continue ;
- 2- dépenses affectées à la recherche valorisable ;
- 3- dépenses relatives à des opérations relevant du secteur mixte (dépenses relevant à la fois des activités exonérées et imposées).

### 4. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont des actifs identifiables non monétaires dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'Université, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et, le cas échéant, des frais de livraison et de mise en service.

En vertu de la délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2020, tout bien répondant à la définition d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 500 € hors taxe, est inscrit à l'actif.

Il est souligné que l'état de l'actif de l'agent comptable, concorde parfaitement avec la comptabilité générale et que l'Université met en œuvre une procédure de réconciliation périodique entre l'état de l'actif (Sifac) et l'inventaire physique (Gestimmo) de l'ordonnateur, pour les biens inscrits à l'actif immobilisé.

Le parc immobilier est suivi par composant depuis le 1er janvier 2011.

Les bâtiments ont été répartis en catégories selon les caractéristiques suivantes :

A : structure et couverture standard / bâtiment non scientifique

B : structure et couverture avec verrière et murs rideaux/ bâtiment non scientifique

C : structure et couverture standard / bâtiment scientifique

D : structure et couverture avec verrière et murs rideaux / bâtiment scientifique

## **5. Les immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont des actifs identifiables monétaires ; elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres. La valeur d'inventaire des immobilisations financières est déterminée à chaque clôture d'exercice et une dépréciation est constatée si la valeur actualisée est inférieure à la valeur comptable.

## **6. Les amortissements**

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au *prorata-temporis*, à compter de la date de mise en service des biens.

Le plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'actif ci-dessous a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 février 2015, selon les modalités définies en **Annexe III**.

Les cadences d'amortissement demeurent néanmoins indicatives ; elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justification, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Ainsi, par délibération du 18 octobre 2024, le Conseil d'administration a fixé la durée d'amortissement du robot qui sera acquis pour le laboratoire CRIL dans le cadre du projet Interreg VI Wallonie Flandres Créativ-up « Le hub transfrontalier pour les ICC », à 42 mois.

## **7. Les financements externes de l'actif**

L'établissement a mis en œuvre les dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif. Les financements rattachés à des actifs sont principalement composés de la valeur des biens dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement. Ces financements sont rattachés à des actifs clairement identifiés et repris au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'ils financent.

## **8. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice**

En vertu du principe général d'indépendance des exercices, les charges et produits sont rattachés à l'exercice au cours duquel leur fait générateur est né (charges) ou droits ont été acquis (produits).

### **Les contrats à long terme**

L'université comptabilise le chiffre d'affaires de ses contrats de recherche pluriannuels, à l'exclusion des contrats de prestations de services, de collaboration et de reversements divers. Cette comptabilisation intervient conformément aux prescriptions de la norme 19 du recueil des normes comptables pour les établissements publics et de l'instruction du 6 décembre 2013 de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

L'université n'applique pas la méthode à l'avancement décrite dans cette instruction, car l'utilisation de la méthode à l'avancement nécessite un suivi, par contrat, des produits et coûts imputables à chaque contrat, issu de la tenue d'une comptabilité analytique.

En l'absence de tenue d'une comptabilité analytique, un résultat fiable à terminaison par contrat ne peut être déterminé.

Le principe de prudence conduit à ne constater aucun bénéfice et les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul, y compris pour les contrats financés par une subvention.

Les charges ayant concouru à l'exécution de chaque contrat au cours de l'exercice sont donc compensées par l'enregistrement de produits limité au montant de celles-ci.

A la clôture de l'exercice, un recensement des opérations comptabilisés au titre des contrats signés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est réalisé, en croisant les données issues des logiciels Sifac et Sacha.

Selon le cas, un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance est comptabilisé, de telle sorte que le montant cumulé des produits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 coïncide avec le montant cumulé des charges depuis cette date.

## Charges à payer et provisions relatives aux passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements financiers pris par l'université à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

L'instruction du 27 novembre 2013 de la DGFIP précise les modalités de comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires, à savoir, selon le cas, charge à payer ou provision pour charge.

- **Droits à congés :**

A ce titre, l'Université comptabilise une **charge à payer** pour l'ensemble des catégories de personnel.

Les droits à congés et droits RTT pour les personnels de l'établissement représentent 56,06 jours au total.

Les charges à payer au titre des congés payés non pris au 31/12/2024 ont été calculées agent par agent, pour les personnels BIATSS, en prenant en compte les droits à congés et droits RTT à consommer du 1er septembre au 31 décembre (soit 18,68 jours), desquels on soustrait les droits consommés sur la même période. Le solde obtenu est multiplié par le coût journalier brut chargé.

Conformément aux dispositions de l'instruction, par dérogation, en l'absence de suivi des droits à congés et dans la mesure où aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune charge à payer n'est comptabilisée pour ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs.

- **Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement :**

Ces charges qui sont dues au titre d'une année universitaire sont rattachées à hauteur de 4/10èmes sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/10èmes sur l'exercice suivant.

Elles donnent lieu à la comptabilisation d'une **charge à payer**, conformément aux dispositions de l'instruction comptable précitée.

L'évaluation de la charge, est réalisée à partir du plan de charge prévisionnel, lui-même élaboré à partir des maquettes pédagogiques approuvées par le ministère. Concrètement, cette évaluation correspond à quatre dixièmes du budget d'heures complémentaires de l'année universitaire en cours (coût employeur chargé).

Concernant les vacances, s'agissant de personnels extérieurs à l'établissement, la charge est estimée au vu du recensement du nombre d'heures complémentaires correspondant à des services faits d'enseignement n'ayant pas donné lieu à paiement avant le 31 décembre.



- **Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) :**

Pour l'exercice achevé, la date d'option a été fixée au 31 octobre 2024. Pour ce qui concerne les jours inscrits ou maintenus sur CET, les **provisions pour charges** ont été évaluées, agent par agent, sur la base du produit du coût moyen journalier de l'agent.

Les jours « monétisables » et les jours intégrés à la RAFP sont évalués en charges à payer pour le nombre de jours multiplié par les valeurs forfaitaires brutes suivantes : pour un agent cadre A : 135 €, pour un cadre B : 90 € et pour un cadre C : 75 €.

Ces trois catégories de passifs sociaux sont soumises aux charges sociales.

## **9. Les opérations pour compte de tiers**

Depuis le 1er janvier 2017, l'université applique les nouvelles modalités de comptabilisation des « opérations pour compte de tiers » induites par la mise en œuvre de l'instruction comptable commune et la circulaire budgétaire, au sein desquelles figurent notamment les dispositifs d'intervention pour compte de tiers. Ceux-ci correspondent aux versements de l'État, de l'Union Européenne ou d'une autre entité, au profit de l'université, qui les redistribue, sans marge d'appréciation, au bénéficiaire final de la mesure d'aide.

Dit autrement, l'université est un intermédiaire dans le dispositif d'intervention qu'il met en œuvre au profit de tiers.

Pour que l'opération entre dans la catégorie des dispositifs pour compte de tiers, trois critères cumulatifs doivent être remplis :

- trois intervenants prennent part au dispositif : le tiers financeur (État, Union Européenne etc.), l'université et le bénéficiaire final ;
- l'université ne dispose d'aucune autonomie dans la prise de décision ;
- le financement du dispositif n'est pas assuré par l'université, mais par les tiers financeurs.

Ces opérations sont enregistrées dans des comptes dédiés de la « classe 4 ». L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur ces opérations quant à la redistribution des fonds justifie l'exclusion de celles-ci du périmètre du compte de résultat : elles n'ont aucun impact sur le résultat patrimonial.

A l'université d'Artois, les opérations pour compte de tiers retracent principalement, au sein des comptes 4676\*000, les dettes au titre des bourses ERASMUS+ et les dettes relatives au projet MAIA "Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle".

### III. Notes relatives au bilan

#### A. Le bilan synthétique

La structure du bilan est solide ; la prédominance des capitaux permanents assure tout à la fois le financement des investissements et de l'activité.

En k€

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
% total actif	55,5%	55,4%	% total passif	84,6%	84,4%
Actif net immobilisé	69 904	68 549	Fonds propres	106 502	104 464
% total actif	7,4%	7,8%	% total passif	0,7%	0,7%
Actif net circulant	9 316	9 651	Provisions pour risques et charges	860	848
% total actif	37,1%	36,8%	% total passif	14,78%	14,9%
Trésorerie	46 729	45 565	Dettes non financières	18 587	18 453
<b>Total général</b>	<b>125 949</b>	<b>123 765</b>	<b>Total général</b>	<b>125 949</b>	<b>123 765</b>

#### B. L'actif immobilisé

Cf. Annexe VII et Annexe II

##### 1. Les mouvements de l'année 2024

Les acquisitions brutes d'immobilisations réalisées en 2024 s'élèvent à 8 926 k€, après 6 297 k€ en 2023, selon le détail ci-après :

- immobilisations incorporelles : 233 k€ ;
- immobilisations corporelles : 8 692 k€ ;
- immobilisations financières : moins d'1 k€.

Le niveau de ces acquisitions est le plus élevé de ces cinq dernières années.

Parmi les immobilisations corporelles, il est noté en particulier les acquisitions suivantes :

- matériel acquis (compte 21547) : 2 149 k€ ;
- travaux d'aménagement des terrains mis à disposition de l'université (compte 212556) : 1 258 k€ ;
- matériel informatique (compte 218327) : 1 334 k€, après 1 368 k€ en 2023 ;

Le montant total des immobilisations en cours s'élève à 3 029 k€ ; il est formé en majeure partie des opérations suivantes :

Opération	Montant (en k€)
Matériel Fortinet projet Wifi	1 314
Extension STAPS Liévin	809
Mise en place GTC sur l'ensemble des sites	340
Construction plateforme TECH3E LSEE	262

Les immobilisations suivantes, d'un montant au moins égal à 100 k€, ont été mises en service en 2024 :

Nature de l'immobilisation	Montant (en k€)
Aménagement des parvis à Arras	957
Spectrofluorimètre équipé d'une source lumineuse	369
Aménagement du parvis de la bibliothèque de l'IUT de Béthune	269
Spectromètre de masse QTOF 9030	185
Microscope lecteur IMAG confocale Cytation 10	150
Tour 4 axes à commande numérique	102

Six véhicules automobiles ont été cédés, pour un prix de cession total de 60 k€.

Le montant total des sorties d'actif (bien réformés et cessions) s'élève à 3 733 k€ ; ces sorties ont une incidence négative de 59 k€ sur le résultat patrimonial de l'exercice.

## 2. Situation au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la valeur brute de l'actif immobilisé est de 147 291 k€ ; après déduction des amortissements et dépréciations des immobilisations financières, la valeur nette des immobilisations s'établit à 69 904 k€.

L'actif net immobilisé représente 47 % de l'actif net total. Il correspond en quasi-totalité à des immobilisations corporelles, c'est-à-dire aux biens immobiliers et mobiliers dont dispose l'Université pour exercer ses missions : terrains, bâtiments, matériels, installations techniques, mobilier etc.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 77 387 k€ ; ils représentent 53 % du montant de l'actif brut immobilisé.

Le taux de vétusté<sup>3</sup>, des constructions (comptes 213) s'établit à 54 %.

Le taux de vétusté des installations techniques, matériels technique et outillage (comptes 215), d'une part, et des autres matériels et mobilier (comptes 218), d'autre part, ressort respectivement à 60 % et 67 %.

La valeur brute des immobilisations financières s'établit à 31 k€. Ces immobilisations correspondent en quasi-totalité, à une participation de l'Université dans le capital de la société SUP'INVESTISSEMENT 59-62, à hauteur de 15 k€ (cf. paragraphe V. C.) et à des cautionnements versés antérieurement à 2011 (16 k€).

### C. L'actif circulant Cf. **Annexe VI**

L'actif circulant est constitué avant tout par les « créances clients et comptes rattachés » et les « créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et Commission européenne ».

Le montant brut des créances clients et comptes rattachés s'élève à 1 058 k€ (contre 1 149 k€ en 2023), dont 535 k€ de créances relatives à des produits et ressources à recevoir comptabilisées au compte 41810000, les produits et ressources dont les droits au profit de l'établissement sont nés au plus tard le 31 décembre de l'année devant être rattachés à l'exercice en cours.

---

<sup>3</sup> Ce taux s'obtient en rapportant le montant des amortissements et dépréciations à la valeur brute des immobilisations. Plus ce taux est important, plus il traduit un vieillissement des actifs immobilisés. Lorsque le taux atteint 100 %, les actifs sont réputés avoir achevé leur vie, sous l'angle économique.

Les « créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et Commission européenne » s'élèvent à 8 259 k€. Ces créances sont formées, essentiellement, par des créances de subvention et financement de l'actif, soit 7 015 k€, dont 2 111 k€ à l'égard de l'Université de Picardie Jules Verne, 1 966 k€ à l'égard de la région et 1 868 k€ à l'égard de l'Agence Nationale de la Recherche.

Une dépréciation pour créance douteuse est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement est avéré. Ainsi, les créances de l'Université sont comptabilisées en créances « clients douteux ou litigieux » au compte 41600000 et donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation pour leur montant HT, dès lors qu'elles ont donné lieu à une mise en demeure de payer ou à un ordre de suspension du recouvrement forcé émanant de la Présidente ou encore, dès lors qu'elles ont été déclarées régulièrement au représentant des créanciers chargé d'une procédure collective d'apurement du passif.

La dépréciation d'une créance est évaluée par l'agent comptable, selon les règles suivantes :

<u>Créances au titre des droits d'inscription des étudiants</u> .....	25 %
<u>Autres créances</u> :	
Ancienneté de la créance inférieure à 1 an : .....	50%
Ancienneté supérieure ou égale à un an : .....	100%
Créance déclarée au passif d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire : .....	100%
Créance admise à un plan de redressement ou d'apurement dans le cadre d'une procédure d'apurement collectif du passif : .....	50%

Au 31 décembre 2024, le montant de ces créances s'élève à 249 k€ ; une dépréciation de ces créances est comptabilisée à hauteur de 172 k€ (cf. **Annexe I.**)

Le montant total des admissions en non-valeur et remises gracieuses de créances accordées en 2024 figure en **Annexe VII.**

### **Les charges constatées d'avance**

Il s'agit des charges qui ont été comptabilisées en 2024 mais qui doivent être rattachées aux années 2025 et postérieures. Ces charges, qui figurent au bilan au compte 48600000 pour un montant voisin de 132 k€, concernent pour 40 % environ de leur montant des redevances pour concessions, brevets et licences.

## Les stocks et en-cours

L'Université ne tenant pas de comptabilité de stocks, aucune créance n'est comptabilisée à ce titre.

## D. La trésorerie

La trésorerie s'élève à 46 729 k€ au 31 décembre 2024 ; elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif et, en particulier, à celles qui doivent être payées au début de l'année 2025.

La trésorerie est constituée en quasi-totalité des disponibilités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (soit 46 666 k€).

L'Université d'Artois est tenue de déposer ses fonds au Trésor conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération ; les fonds de l'Université d'Artois ne sont donc pas placés.

## E. Les fonds propres

Les fonds propres sont constitués par les dotations et mises à disposition de l'Etat, les financements externes de l'actif, les réserves, le report à nouveau et le résultat patrimonial de l'exercice ; ils représentent 85 % du passif et couvrent la totalité de l'actif net immobilisé.

### Tableau de variation des fonds propres

En €

Compte	Libellé	Montant au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
101	Financements (Etat) non rattachés à des actifs déterminés	855 506	374 795	0	1 230 301
104	Financements (Etat) rattachés à des actifs déterminés	38 816 895	333 745	-3 731 599	35 419 041
131	Financement de l'actif par des tiers (autres) non rattachés (nets)	1 015 176	821 724	0	1 836 900
134	Financement de l'actif par des tiers (autres) rattachés (nets)	2 211 511	1 198 001	-664 952	2 744 560
1068	Réserves	58 560 377	3 004 549	0	61 564 926
110	Report à nouveau (solde créditeur)	41 947	331 786	-66 357	307 376
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0	98 526	-98 526	0
12	Résultat de l'exercice	2 962 602	436 154		3 398 756
	<b>Total</b>	<b>104 464 014</b>	<b>6 599 280</b>	<b>-4 561 434</b>	<b>106 501 860</b>

### Les réserves

Les réserves représentent le montant cumulé des résultats patrimoniaux des exercices précédents qui n'ont pas été maintenus en report à nouveau. Le résultat patrimonial 2023 de (+ 2 963 k€) €, a été affecté au compte « réserves facultatives », conformément à la décision du conseil d'administration du 15 mars 2024. Les réserves s'élèvent à 61 565 k€ au 31 décembre 2024<sup>4</sup>.

**Le report à nouveau** correspond à la fraction des résultats patrimoniaux des exercices précédents qui reste en attente d'affectation par le Conseil d'administration. Les corrections d'erreur qui affectent le report à nouveau (crédeur ou débiteur) en 2024 sont décrites dans le paragraphe réservé à cet effet (paragraphe II. A. 3.).

<sup>4</sup> Les réserves ne correspondent pas à une « épargne » mobilisable. Elles participent au calcul du fonds de roulement net global.

## **Les financements externes de l'actif**

Cf. **Annexe V**

L'université bénéficie de financements :

- en nature, représentant la contrepartie de biens mis à disposition par l'Etat ;
- en espèces, destinés à l'acquisition, la production ou le maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels et corporels.

Ces financements sont qualifiés de « financements externes de l'actif ».

### 1-Financements reçus de l'Etat (comptes 101 et 104) :

Au 31 décembre 2024, les financements de l'actif reçus de l'Etat depuis la création de l'Université correspondent en quasi-totalité à la contrepartie du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat et comptabilisé en 2011.

Le montant total des financements de l'actif reçus ou à recevoir de l'Etat comptabilisés en 2024 s'élève à 709 k€.

### 2- Financements reçus des tiers autres que l'Etat (comptes 131 et 134) :

Le montant total des financements de l'actif reçus ou à recevoir comptabilisés durant l'exercice 2024 s'élève à 2 020 k€, selon la répartition ci-après :

- Taxe d'apprentissage (compte 13181) : 743 k€ (cf. paragraphe IV. A. 1.) ;
- Région (comptes 1312 et 13412) : 936 k€ ;
- Union Européenne (comptes 1316 et 13416) : 261 k€ ;
- Divers : 80 k€.

## **F. Les provisions pour risques et charges**

Cf. **Annexe I**

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès l'instant que naît une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain que celle-ci provoquera une sortie de ressources au profit du tiers, sans contrepartie attendue de celui-ci. L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.



Au 31 décembre 2024, le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 860 k€. Ces provisions ont été constituées intégralement au titre des passifs sociaux (droits relatifs à des jours épargnés et « monétisés » sur un compte épargne-temps » majorés des droits intégrés à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAPF) Des dépréciations des éléments d'actif sont enregistrées, au titre des constructions, à hauteur de 4 853 k€ et au titre des dépréciations des comptes de clients et étudiants pour 172 k€.

## G. Les dettes non financières

Les dettes non financières sont formées principalement des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales, des avances reçues et des produits constatés d'avance (Cf. **Annexe VI**).

Ces dettes comprennent les dettes issues du rattachement à l'exercice des charges et immobilisations, dès lors que le service fait conforme à l'engagement juridique (commande, contrat etc.) est intervenu au plus tard le 31 décembre de l'exercice.

### Les dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs régressent de 3 571 k€ en 2023 à 2 676 k€, dont 2 613 k€ au titre des factures non parvenues à la clôture de l'exercice. La baisse observée, s'explique par les postes « Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services » et « Fournisseurs - achats d'immobilisations », dont le montant cumulé au 31/12/2023 correspondait à des factures fournisseurs enregistrées les tout derniers jours avant les congés de fin d'année et qui n'avaient pu être payées avant la clôture de l'exercice.

### Les dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'établissent à 5 145 k€ ; elles correspondent quasi-exclusivement à des passifs sociaux.

Des « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) ont ainsi été enregistrées, au titre :

- de la totalité des droits acquis sur congés payés 2024 : à hauteur de 1 770 k€ ;
- des comptes épargne-temps monétisés : pour 56 k€ ;
- des autres passifs sociaux : à concurrence de 3 313 k€, dont 2 987 k€ au titre des heures complémentaires (années universitaires 2024/2025 et antérieures).

Ces CAPAC progressent de 4 648 k€ en 2023, à 5 139 k€ en 2024, sous l'effet, en particulier, d'une hausse des droits acquis sur congés payés (+ 278 k€) et des heures complémentaires (+ 181 k€).

### **Les avances et acomptes reçus**

Les dettes, enregistrées au compte 41910000, correspondent à des avances versées par des clients ou par des entités publiques, dans le cadre de dispositions contractuelles ou légales ; elles s'établissent à 7 310 k€ au 31 décembre 2024, dont ANR : 3 507 k€ et Université de Picardie Jules Verne : 1 902 k€.

### **Les dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers**

Les dettes contractées au titre des opérations pour compte de tiers (cf. paragraphe II. B. 9.) s'élèvent à 905 k€. Elles correspondent principalement à des dettes au titre du programme ERASMUS+ et du projet MAIA "Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle".

### **Les autres dettes non financières**

Les autres dettes non financières s'élèvent à 1 322 k€.

Elles comprennent les dettes au titre de l'aide à la mobilité internationale (566 k€), ainsi que les opérations en attente d'une affectation définitive en comptabilité ou d'un remboursement, dont le montant total s'élève à 739 k€. Il convient de noter en particulier la réception de plusieurs virements bancaires entre le 15 et le 31 décembre, pour un montant total de 466 k€, qui n'ont pu donner lieu à l'émission d'une facture avant la clôture de l'exercice.

### **Les dettes au titre des produits constatés d'avance**

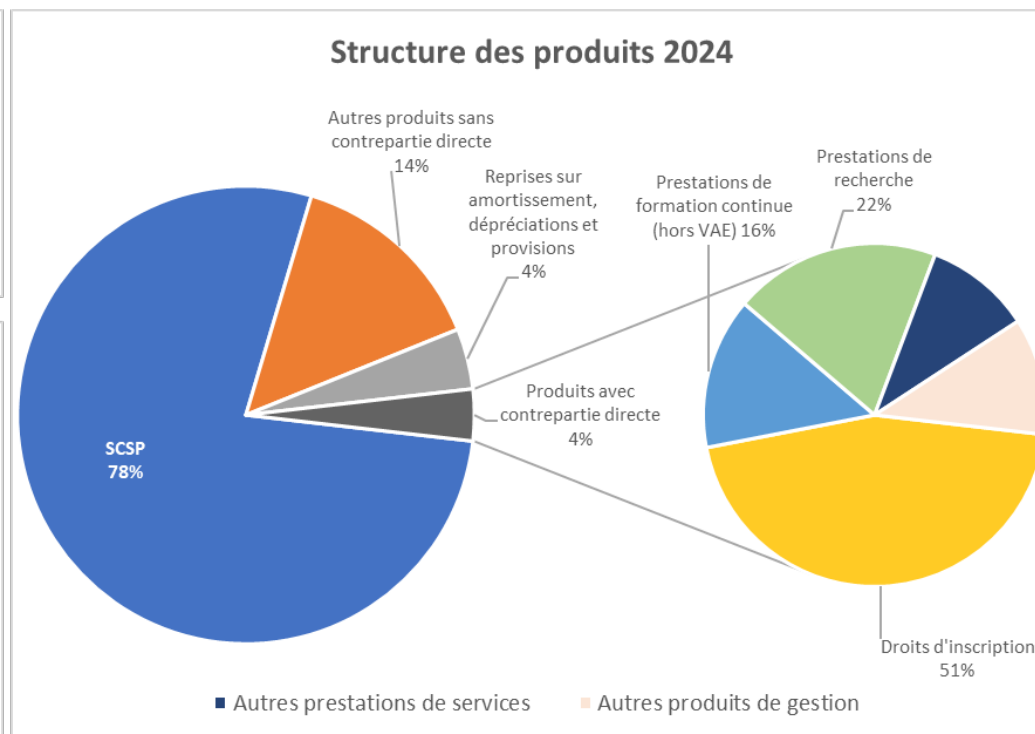
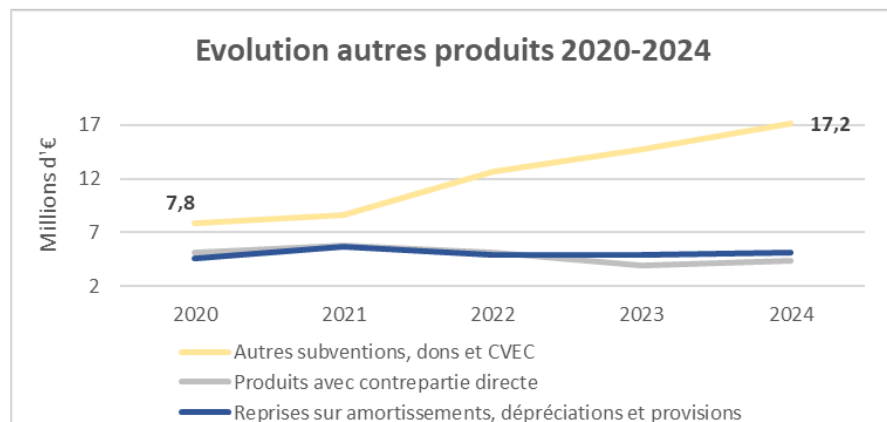
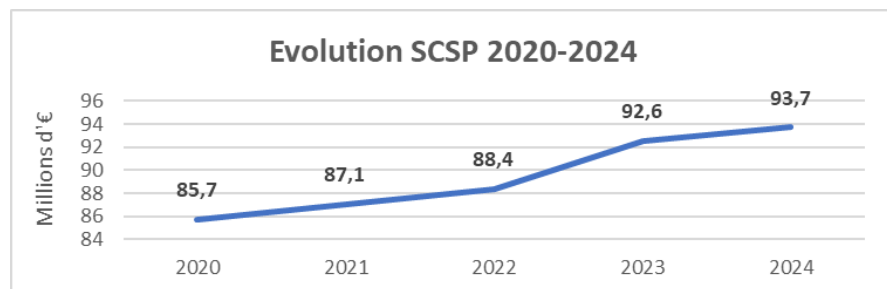
Ces dettes, dont le montant s'élève à 1 228 k€ correspondent à des dettes sur produits comptabilisés en 2024 au titre de contrats de recherche pluriannuels ou au titre de l'apprentissage, mais qui se rapportent, au moins pour partie, à l'exercice 2025, voire aux exercices suivants.

Ces dettes comprennent notamment des dettes comptabilisées à hauteur de 435 k€ pour l'Université de Picardie Jules Verne, de 431 k€ pour Formasup et de 321 k€ pour l'Agence Nationale de la Recherche.

A cet égard, il convient de noter que c'est la première année qu'un produit constaté d'avance est comptabilisé au titre de Formasup. Cette situation s'explique par une accélération du rythme d'encaissement et donc de facturation des produits tout au long de l'année, d'une part, et par la progression du nombre de ruptures de contrat observée, d'autre part.

## IV. Notes relatives au compte de résultat

### A. Les produits



Les produits sont formés :

- des produits sans contrepartie directe ;
- des produits avec contrepartie directe ;
- des autres produits ;
- des produits financiers.

Les produits progressent de 3,7%, pour s'établir à 120 421 k€<sup>5</sup>.

Le surplus de produits enregistré, soit 4 250 k€, s'explique notamment par la hausse du montant de la SCSP et des subventions versées ou à verser par les financeurs publics, en particulier par l'Agence Nationale de la Recherche.

Les produits encaissables<sup>6</sup> s'établissent quant à eux à 115 272 k€.

### 1. Les produits sans contrepartie directe

Ces produits sont constitués par les subventions de fonctionnement, les dons et legs et les produits de la fiscalité affectée, c'est à dire au produit de la CVEC pour l'université. Ils s'établissent à 110 875 k€, représentent 92 % du total des produits et progressent d'un peu plus de 3 % en 2024, sous l'effet de la hausse de la SCSP et des financements en provenance des entités publiques autres que l'Etat.

#### Subventions

Le montant de la SCSP versée par le MESRI s'élève à 93 701 k€, en progression de 1 135 k€ par rapport à 2023.

Elle représente près de 78 % du total des produits et un peu plus de 81 % des produits encaissables.

Le montant autres subventions s'élève à 16 219 k€, contre 13 814 k€ en 2023.

Le surplus constaté est dû en particulier à la progression des financements versés ou à verser par l'Agence Nationale de la Recherche (+ 1 675 k€).

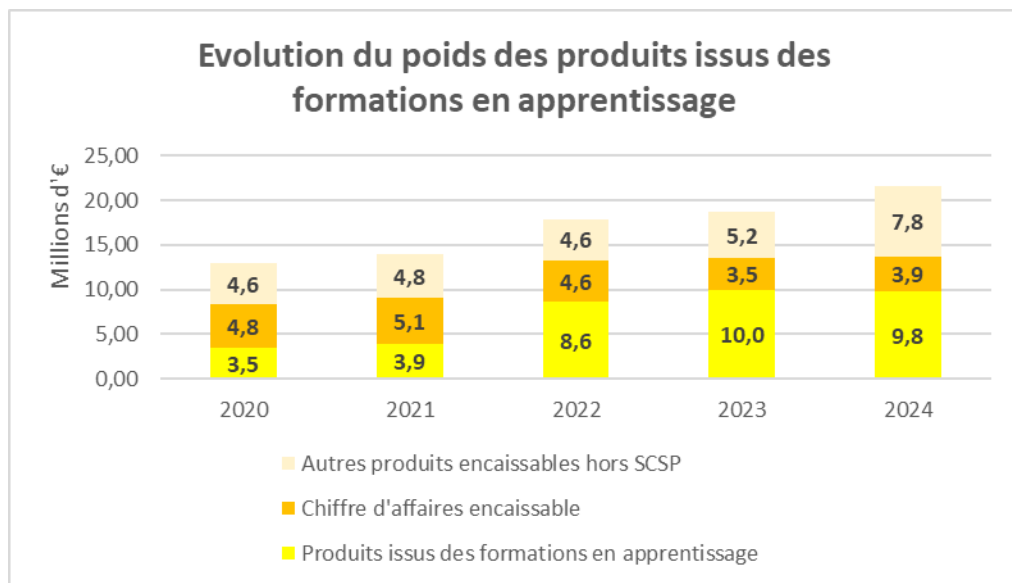
Le montant total des subventions reçues ou à recevoir des CFA « AFI 24 » et « FORMASUP » au titre de l'apprentissage s'élève à 9 826 k€ en 2024.

Le niveau des ressources issues de l'apprentissage, au sein des produits encaissables, hors SCSP, est remarquable depuis 2022, comme le démontre le graphique suivant :

---

<sup>5</sup> Le montant total des produits 2023 corrigé du montant des exonérations sans paiement préalable par les étudiants s'élève à 116 171 k€.

<sup>6</sup> Les produits encaissables correspondent à la différence entre le total des produits et le total des reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.



Les principaux financeurs sont répertoriés ci-après :

- Formasup : 9 436 k€, après 9 572 k€ en 2023
- Région Hauts-de-France : 2 481 k€ ;
- ANR : 2 170 k€, dont 1 074 k€ au titre des investissements d'avenir ;
- Union européenne : 978 k€.

#### Produits des versements libératoires ouvrant droit à exonération de la taxe d'apprentissage

Les produits enregistrés au compte 7481 « produits des versements libératoires ouvrant droit à exonération de la taxe d'apprentissage » s'élèvent à 23 k€, après 12 k€ en 2023.

Toutefois, une partie des encaissements de la taxe d'apprentissage donne lieu à comptabilisation de ressources d'investissement, au compte 13181. En effet, en vertu des normes comptables, les recettes de taxe d'apprentissage sont affectées au financement des dépenses de formation professionnelle. Les produits de taxe d'apprentissage inscrits au compte 7481 financent donc des charges de fonctionnement, alors que les ressources enregistrées au compte 13181 financent des immobilisations.

Au final, le montant de la ressource globale de taxe d'apprentissage s'élève à 766 k€, contre 410 k€ en 2023.

La progression enregistrée en 2024, s'explique par un versement compensatoire de 321 k€ que l'université a perçu en juillet 2024, au titre de 2023. En effet, à la suite de la campagne d'attribution des versements de 2023, les fonds qui n'ont pas été fléchés par les employeurs, ainsi que ceux qui n'ont pu être versés par la Caisse des Dépôts en raison de coordonnées bancaires absentes ou erronées, ont été affectés, via la plateforme SOLTEA, suivant des critères définis par l'article R.6241-28 du code du Travail.

Aux termes de cette réglementation, l'enveloppe des fonds non répartis a été partagée en deux parts : une part répartie selon des critères géographiques et une part répartie selon les besoins en recrutement sur le marché du travail.

#### Taxes affectées

Un produit de 955 k€, correspondant au produit du nombre d'étudiants recensés au 15 janvier 2024 (12 864), par un montant par étudiant arrêté approximativement à 74 €, a été enregistré au titre de la CVEC au titre de l'année 2023/2024, contre 912 k€ en 2023.

## **2. Les produits avec contrepartie directe**

Les produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité) sont constitués des produits de ventes de biens et de prestations de services (*i.e.* du chiffre d'affaires), des produits de cessions d'éléments d'actif et des autres produits de gestion ; ils s'établissent à 4 396 k€, en progression de 12,7 % par rapport à 2023. Cette évolution est la conséquence notamment de la forte progression du chiffre d'affaires des prestations de recherche.

#### **Produits de chiffre d'affaires<sup>7</sup>**

Ces produits progressent de 12 %, à 3 912 k€, après 3 491 k€ en 2023.

Il est noté en particulier les évolutions suivantes :

Droits de scolarité : à la date du 15 janvier 2025, le nombre d'étudiants recensés dans le Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE), avant validation par le MESRI, s'établit à 14 373 étudiants, dont 1 991 étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) situés à proximité des sites de l'université d'Artois, contre 14 172 étudiants au 15 janvier 2024, dont 1 980 étudiants « IFSI ». Le produit des droits de scolarité progresse de 1 852 k€ en 2023 à 1 984 k€ en 2024, la progression observée s'expliquant à la fois par l'augmentation des droits nationaux à la rentrée universitaire 2024/2025 et par la progression du nombre d'étudiants.

---

<sup>7</sup> Les produits de chiffre d'affaires correspondent aux produits comptabilisés dans les subdivisions du compte 70 « ventes de biens ou de prestations de services »

Au sein de la SCSP, le montant de la compensation des exonérations de droits pour les étudiants boursiers s'élève à 804 k€, étant précisé que les étudiants boursiers représentent près de 40 % de l'effectif des étudiants.

Il est précisé que les étudiants qui sont inscrits dans les IFSI ne règlent pas leurs droits de scolarité à l'université, mais à l'IFSI dans lequel ils se sont inscrits. Une « convention de partenariat pour l'organisation des soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence pour les IFSI du Nord et du Pas-de-Calais » prévoit le reversement à l'université d'une somme correspondant à une fraction de ces droits, ce produit devant être comptabilisé au compte 75882000 « autres produits divers ».

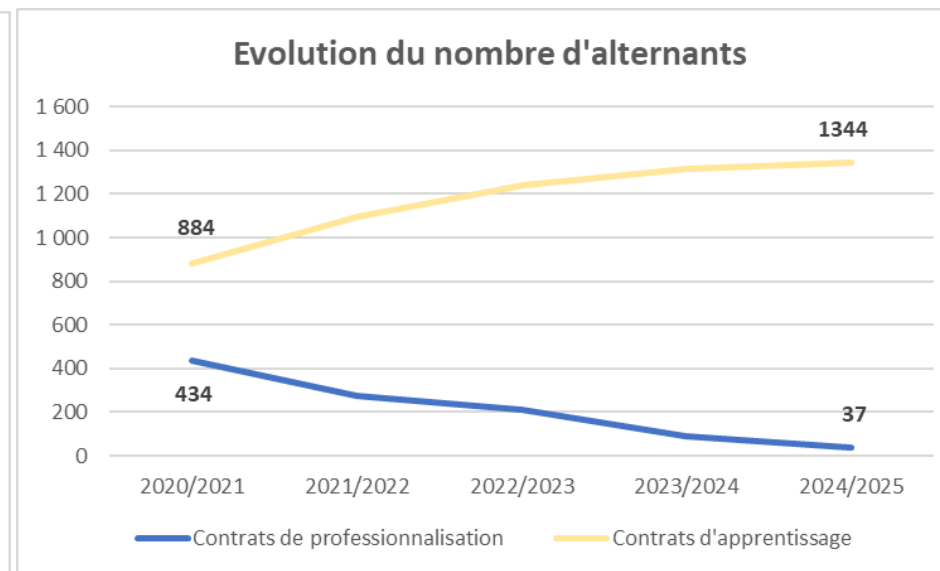
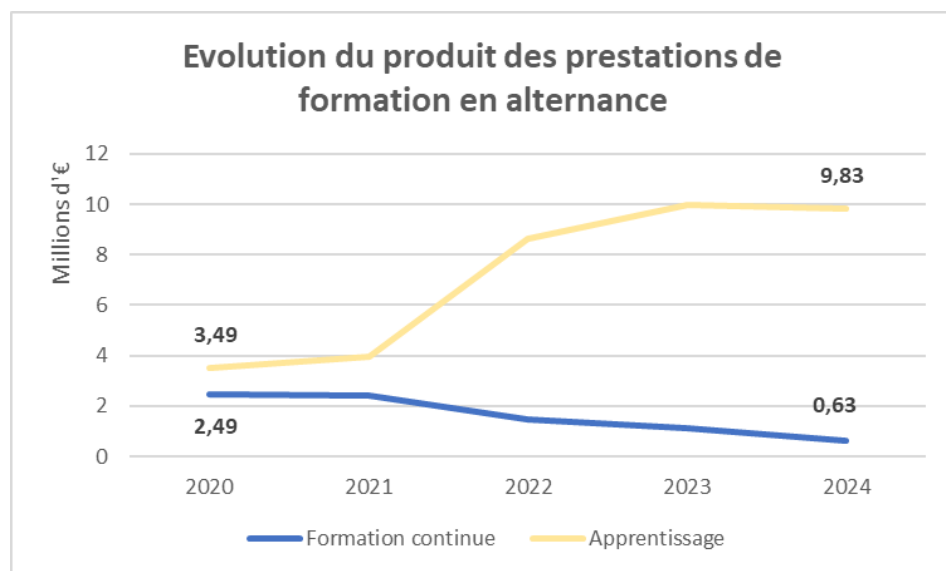
La situation des exonérations de droits d'inscription sans paiement préalable par les étudiants prononcées ces deux dernières années est la suivante<sup>8</sup> :

Au titre de l'année	En 2023				En 2024			
	Exonérations des doctorants (délibération du conseil d'administration)	Exonérations partielles étudiants extracommunautaires (art. R719-50)	Exonérations du Président FSDIE (art. R719-50 1°)	Total	Exonérations des doctorants (délibération du conseil d'administration)	Exonérations partielles étudiants extracommunautaires (art. R719-50)	Exonérations du Président FSDIE (art. R719-50 1°)	Total
2022/2023	43 320		930	44 250				
2023/2024	31 540	1 638 761	14 608	1 684 909	30 020		3 696	33 716
2024/2025					27370	1 796 300	7 900	1 831 570
			<b>Total</b>	<b>1 729 159</b>			<b>Total</b>	<b>1 865 286</b>

Formation continue : le montant des prestations de formation continue régresse nettement de 43 % (soit (-) 469 k€), pour revenir à 629 k€ ; il ne représente plus que 14 % du chiffre d'affaires.

La diminution observée s'explique toujours par l'arbitrage financier que réalisent les entreprises entre les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation, au détriment de ces derniers, le recul du chiffre d'affaires de la formation continue étant toutefois heureusement compensée par des financements importants reçus au titre de l'apprentissage (Formasup principalement).

<sup>8</sup> Données fournies par la Direction des Etudes et la Direction de la Recherche et de la Valorisation



A compter de 2020/2021, le nombre d'apprentis augmente fortement, en raison notamment de la hausse du montant maximum de l'aide à l'embauche à 6 000 €. Conséquemment, le nombre de contrats de professionnalisation évolue en sens contraire.

En 2024, la suppression de l'aide octroyée pour les contrats de professionnalisation explique la chute du nombre des alternants recrutés sur ce type de contrat ces deux dernières années.

Enfin, le développement de l'offre de formations en alternance constaté ces dernières années entraîne mécaniquement une hausse du nombre d'apprentis.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : le produit des VAE progresse de 55 à 99 k€.

Prestations de recherche : le montant des prestations de recherche progresse de 614 k€, pour atteindre 858 k€, cette évolution résultant à titre principal des opérations de rattachement à l'exercice. En effet, alors qu'en 2023, ces opérations avaient pesé sur le résultat patrimonial à raison de 200 k€, en 2024, ces mêmes opérations ont eu un effet positif sur ce résultat, à hauteur de 253 k€. A titre secondaire, il est noté que l'année 2023 a connu un accroissement du nombre de contrats et, corrélativement, du chiffre d'affaires potentiel associé. Cet effet volume se retrouve partiellement dans le montant des prestations réalisées en 2024.



Mise à disposition de personnel facturée : le produit des mises à disposition de personnel s'élève à 122 k€, contre 19 k€ en 2023, étant précisé que la valeur enregistrée en 2023 est affectée notamment par l'extourne des produits à recevoir enregistrés en 2022.

**Autres produits de gestion** : ces produits, qui s'établissent, à 373 k€, correspondent aux autres produits de gestion courante. Ils progressent de 17 k€.

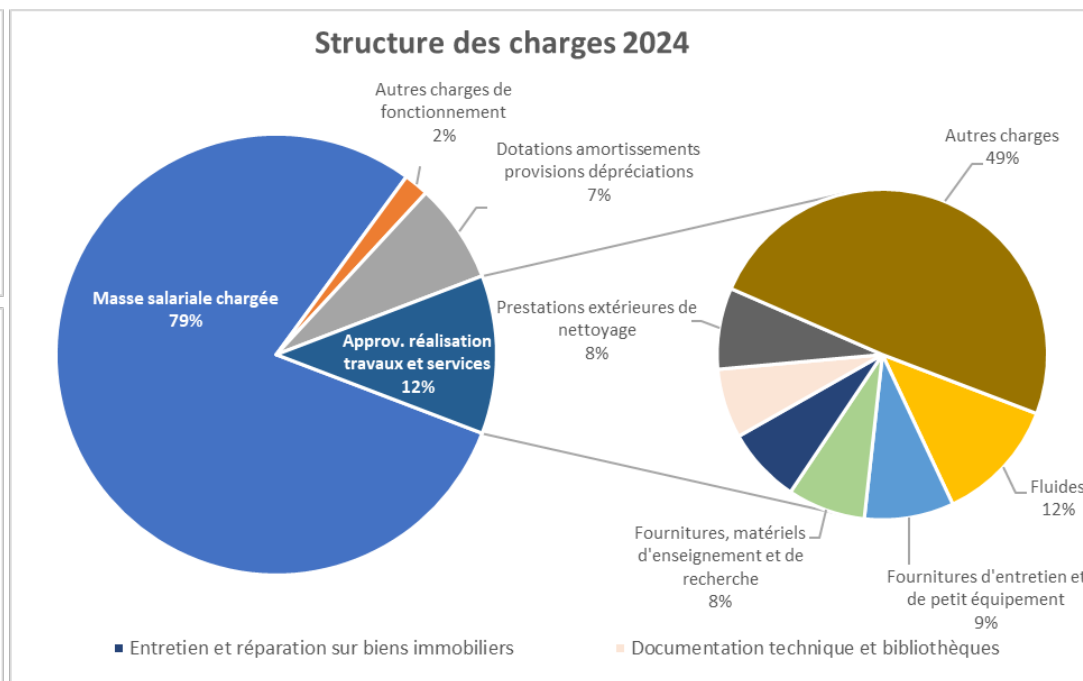
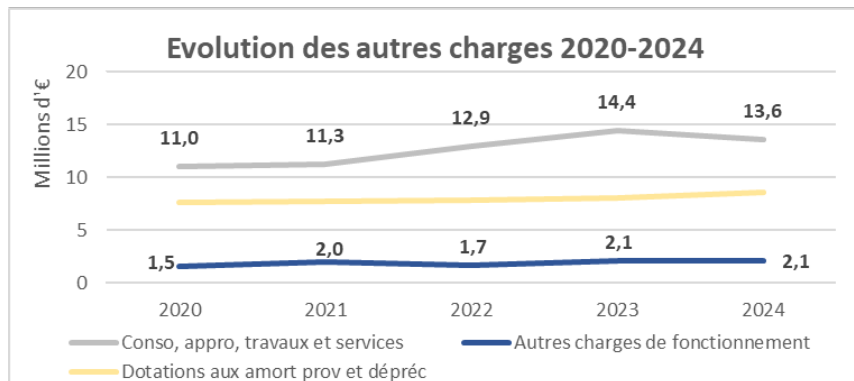
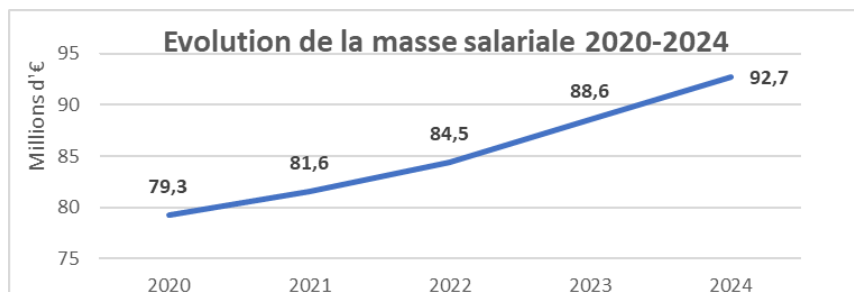
### **3. Les autres produits**

Les produits comptabilisés aux subdivisions des comptes 78 sont formés des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et financements rattachés à un actif. Ces produits progressent de près de 4% en 2024, à 5 149 k€.

### **4. Les produits financiers**

Les produits financiers **sont quasi-nuls**.

## B. Les charges



Les charges sont constituées:

- des consommations, approvisionnements et services extérieurs ;
- des charges de masse salariale ;
- des autres charges de fonctionnement ;
- des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations ;
- des charges financières.

Après neutralisation des charges représentatives des exonérations de droits d'inscription à la main de l'université comptabilisées en 2023 (cf. **paragraphe II.A.2.**), les charges progressent de 3,4 % entre 2023 et 2024, pour s'établir à 117 022 k€. Cette évolution s'explique principalement par la progression de la masse salariale chargée (+ 4 145 k€).

Les charges décaissables, progressent de 3,1 %, pour s'élever à 108 475 k€.

## 1. Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs

Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs (*i.e* des charges des comptes 60, 61 et 62) régressent de près de 6% par rapport à 2024, pour s'établir à 13 589 k€.

Cette évolution est avant tout la conséquence de la baisse du prix de l'énergie (**cf. paragraphe I.**). Ainsi, cet élément incident neutralisé, les charges de ce type sont sensiblement du même niveau que celui enregistré en 2023.

Il convient de souligner les variations particulières suivantes :

Variations à la hausse :

Libellé du poste	Compte de charges	Montant (en k€)	Explication
Entretien et réparations sur maintenance	61560000	106	La progression constatée concerne principalement la maintenance des logiciels
Etudes et recherches	61700000	242	La plus grande partie de la hausse observée s'explique par une étude de faisabilité dans le domaine de la formation initiale, d'une part, et de l'élaboration d'une stratégie commune à l'alliance A2U, d'autre part.

Variations à la baisse :

Libellé du poste	Compte de charges	Montant (en k€)	Explication
Electricité	60611000	- 404	Le prix du MWh d'électricité sur le marché de gros (EpeX Spot France) est passé de 86 € fin 2023 (prix moyen de 97 € en 2023) à 74 € € fin 2024.
Gaz	60613000	- 427	En 2024, la moyenne du prix du PEG (point d'échange gazier) s'établit à 34 €/MWh, contre 40 en 2023.
Fournitures d'entretien et de petit équipement	60630000	- 180	L'écart global constaté est réparti sur plusieurs centre de coûts. La baisse du poste est donc globale et à relier avec la stagnation de l'activité.
Entretien et réparations sur biens immobiliers	61520000	- 320	Le repli déjà observé pour ce poste en 2023 se poursuit en 2024, avec, en particulier, un repli de 205 k€ au titre du plan pluriannuel de maintenance des bâtiments.

Le taux de flexibilité des charges<sup>9</sup> s'établit à 12,5 %, contre 14 % en 2023.

## **2. La masse salariale chargée**

La masse salariale chargée est formée des charges de personnel (salaires et traitements, charges sociales et autres charges de personnel) et des impôts sur rémunérations (comptes 6331 et 6332) ; elle représente, respectivement 79 % des charges de fonctionnement et 85,5 % des charges décaissables.

La masse salariale chargée progresse de 4,7 % en 2024, soit (+) 4 145 k€ en valeur, pour s'établir à 92 741 k€.

Cette variation à la hausse est concentrée sur le poste « charges de personnel » (soit (+) 2 674 k€).

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment par :

- une augmentation des effectifs sur ressources propres et sur SCSP (+17,64 ETPT par rapport à 2023) ;
- les effets du GVT positif ;
- l'extension en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2023, mais aussi du taux horaire du SMIC en mai 2023 ;
- la revalorisation indiciaire de 5 points à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En raison de la progression de près de 43 % du poste « prestations directes », les autres charges de personnel progressent de 31 %, pour s'établir à 674 k€. Cette évolution s'explique, à titre principal, par l'augmentation du nombre de personnels en position de congé de longue durée, et, à titre secondaire, par l'augmentation, au 1<sup>er</sup> septembre 2023, du taux de remboursement des frais de transport domicile-travail.

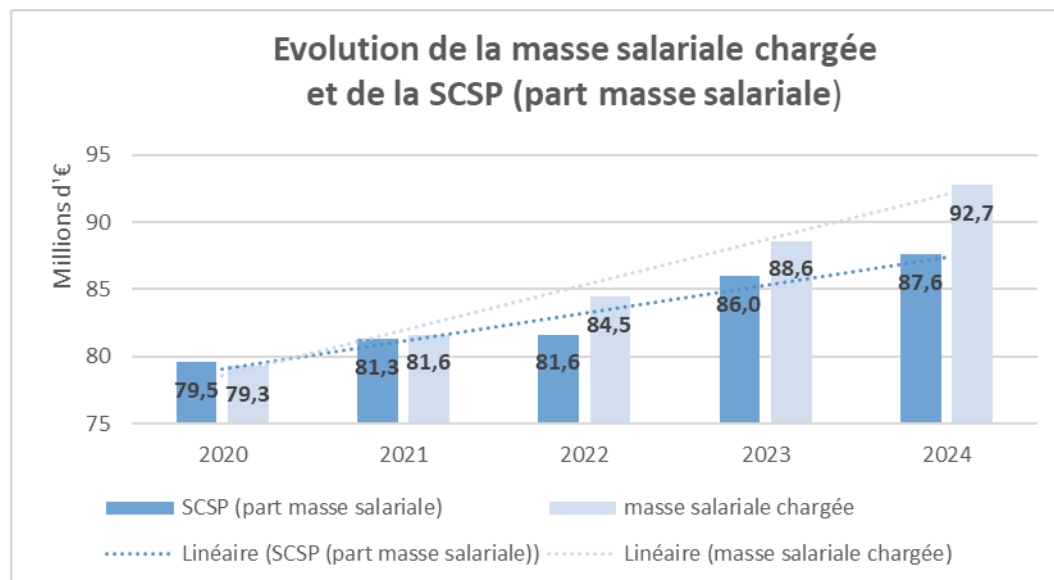
Enfin, le montant des charges à payer comptabilisées en 2024 (5 139 k€, contre 4 647 k€ en 2023) est réparti de la façon suivante :

- 56 k€ au titre des CET monétisés (demandes d'indemnisation)
- 1 770 k€ au titre des droits à congés non pris ;
- 3 313 k€ au titre des autres charges à payer, dont 2 987 k€ au titre des heures complémentaires (2 878 k€ pour l'année 2024/2025, contre 2 762 k€ pour l'année en cours en 2023).

---

<sup>9</sup> Le taux de flexibilité des charges est obtenu en rapportant le total des charges des comptes 60, 61 et 62 au total des charges décaissables. Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'Université en matière de charges courantes. Plus ce taux augmente, plus la marge de manœuvre est importante

Depuis 2022, la masse salariale chargée est supérieure à la part salariale de la SCSP :



La compensation partielle ou l'absence de compensation par l'Etat de certaines mesures salariales décidées en 2022 et 2023 par le gouvernement (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, revalorisations indiciaires, augmentation de la valeur du point d'indice) contribue à accroître l'écart entre les deux grandeurs.

### **3. Les autres charges de fonctionnement**

Les autres charges de fonctionnement sont composées notamment des impôts et taxes (hors impôts sur rémunérations) et des charges de fonctionnement diverses. Après neutralisation des charges représentatives des exonérations de droits d'inscriptions à la main de l'établissement comptabilisées en 2023 (cf. **paragraphe II.A.2.**), les autres charges de fonctionnement restent quasi-stables en 2024 à 2 145 k€.

#### 4. Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actif cédés

Sous l'effet notamment de la progression du montant des immobilisations en 2024 (soit (+) 2 630 k€), le poste « dotations aux amortissements, provisions et dépréciations et valeur nette comptable (VNC) des éléments d'actif cédés » augmente sensiblement de 6,5 %, à 8 548 K€, les dotations aux amortissements s'établissant en particulier à 7 570 k€.

Les dotations aux provisions pour risques et charges et les dotations pour dépréciations des créances clients et étudiants atteignent respectivement 860 k€ et 117 k€ (cf. paragraphe III. F. et **Annexe I**).

#### 5. Les charges financières

Les charges financières **sont quasi-nulles** ; elles correspondent à des écarts de change négatifs.

### C. Le résultat patrimonial

Le compte de résultat peut être représenté sous la forme synthétique suivante<sup>10</sup> :

en k€

<b>CHARGES</b>	<b>2 024</b>	<b>2 023</b>	Variation	<b>PRODUITS</b>	<b>2 024</b>	<b>2 023</b>	Variation
Masse salariale	92 741	88 596	4 145	SCSP	93 701	92 566	1 135
Conso, approv, travaux et services	13 589	14 444	-855	Autres produits sans contrepartie directe	17 175	14 737	2 438
Autres charges	2 144	2 138	6	Produits avec contrepartie directe	4 396	3 902	494
Dotations aux amortissements et provisions	8 548	8 030	518	Autres produits	5 149	4 966	183
Charges financières				Produits financiers			
<b>Total charges</b>	<b>117 022</b>	<b>113 208</b>	<b>3 814</b>	<b>Total produits</b>	<b>120 421</b>	<b>116 171</b>	<b>4 250</b>
<b>Résultat patrimonial (bénéfice)</b>	<b>3 399</b>	<b>2 963</b>					

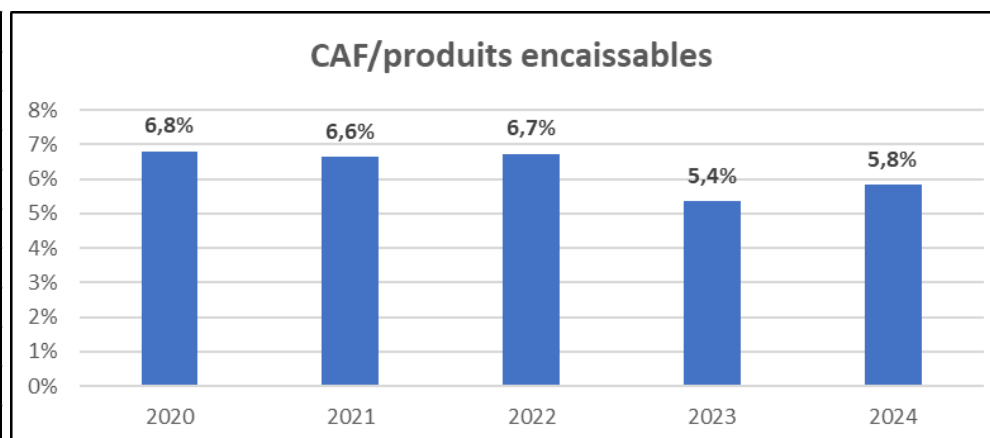
<sup>10</sup> Les données de 2023 ont été corrigées de l'incidence des exonérations de droits d'inscription des étudiants sans paiement préalable (cf. paragraphe II.A.2)

Le total des produits et des charges s'élève, respectivement à 120 421 k€ et 117 022 k€, ce qui induit un résultat patrimonial de (+) 3 399 k€. Ce résultat est corrélé à la variation positive des autres produits sans contrepartie directe et, plus particulièrement, au surplus de produits enregistré au titre des financements versés ou à verser par les entités publiques autres que l'Etat. Par comparaison, le résultat patrimonial 2023 s'est établi à (+) 2 963 k€.

## D. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la trésorerie potentielle dégagée par les opérations de gestion courante. Elle représente la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources propres, les besoins liés à son activité, au renouvellement de ses biens immobilisés ou encore les nouveaux investissements.

Capacité d'autofinancement 2024	
Total des produits	120 421
Total des charges	117 022
<b>= Résultat patrimonial de l'exercice :</b>	<b>3 399</b>
+ Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	8 549 (+)
- Reprises sur amortissements et provisions	886 (-)
+ Valeur nette comptable des éléments actifs cédés	0 (+)
- Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés	61 (-)
- Reprises au résultat des financements de l'actif	4 264 (-)
<b>= Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	<b>6 737 (+)</b>



La capacité d'autofinancement se redresse en 2024, pour s'établir à (+) 6 737 k€, après (+) 5 972 k€ en 2023 et (+) 7 148 k€ en 2022.

## V. Autres informations

### A. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

### B. Engagements hors bilan

En vertu de la norme n°13 du recueil des normes comptables pour les établissements publics, les engagements portés dans l'annexe des comptes de l'université doivent répondre à la définition générale des passifs éventuels qui consistent :

- soit en une obligation potentielle de l'organisme à l'égard de tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'organisme ;
- soit en une obligation de l'organisme à l'égard de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La norme s'applique également aux engagements reçus pour lesquels les règles et modalités d'information dans l'annexe sont identiques à celles des engagements donnés.

Trois engagements reçus significatifs sont à recenser :

- ANR - PIA3 - NCU (projet LCeR) : 1 239 k€ (montant prévu : 3 537 k€<sup>11</sup>, montant encaissé depuis 2019 : 2 298 k€).
- ANR - PIA3 - Action « Territoires d'innovation pédagogique » (projet « OSER ! », « s'Orienter vers le Supérieur Et Réussir ») : 516 k€ (montant prévu : 716 k€, montant encaissé depuis 2021 : 200 k€).
- ANR - PIA3 - (projet MAIA) : 8 416 k€ **pour l'ensemble des partenaires** (montant prévu : 10 977 k€, montant encaissé depuis 2023 : 2 561 k€).

Pour ce qui concerne les engagements souscrits (ou engagements donnés), l'université n'a contracté aucun engagement, ni en matière de garantie de dettes, ni en matière financière, tels que les contrats de cofinancement ou de crédit-bail.

---

<sup>11</sup> Montant initial ajusté au vu de l'avenant n°1 du 28/11/2024 à la convention de reversement



Les engagements souscrits correspondent donc aux engagements juridiques non soldés, pris à l'égard de tiers, à raison de la signature d'un bon de commande, d'un marché ou encore d'un contrat ; leur montant est déterminé par différence entre le montant des restes à payer à la fin de l'exercice et le montant cumulé des charges à payer et charges à payer à comptabiliser (CAPAC).

Les restes à payer à la clôture de la gestion 2024 recensés par la Direction des Affaires Financières s'élèvent à 16 102 k€<sup>12</sup>. Le montant cumulé des charges à payer et des charges à payer à comptabiliser s'élevant à 2 613 k€ (cf. comptes 408), le montant total des engagements hors bilan souscrits au 31 décembre 2024 serait donc voisin de 13 489 k€.

Il convient de noter en particulier les engagements hors bilan suivants, <sup>13</sup>:

Millésime de l'engagement	Fournisseur	Désignation de l'engagement	Montant HT de l'engagement (en k€)
2024	1308 EDF SA	2024 CONSO GROS ÉLECTRICITÉ AC DAE-20	141
2024	18423 ANAA ARCHITECTES	MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE TECH3E FSA	506
2024	1 UGAP	2024 REALISATION DU SPSI	152
2024	18780 TRACE ARCHITECTES	MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE MMI IUT LENS	303
2024	1 UGAP	2024 ABRI VELOS toutes options comprises	105
2024	17203 SITES & ARCHITECTURES	MO RESTRUCTURATION 1ER ETAGE RU DOUAI	112

## C. Participations

L'université détient les participations suivantes au 31/12/2024 (participations comptabilisées au compte 26110000) :

1- SATT Nord (SAS au capital social de 1 000 k€) : 53 actions d'une valeur unitaire historique de 1 € (participation acquise à titre onéreux, de la COMUE Lille Nord de France, en décembre 2019), étant précisé que la valeur vénale unitaire des actions a été fixée à 1 000 € par le conseil d'administration de la société.

2- SUP'Investissement 59-62 (SAS au capital social de 76 250 €) : 15 250 actions d'une valeur unitaire de 1€ ; participation acquise à titre gratuit, de la COMUE Lille Nord de France, en décembre 2019.

<sup>12</sup> Cf. tableau de synthèse budgétaire et comptable

<sup>13</sup> Informations fournies par la Direction des affaires financières en date du 6 janvier.

D. Répartition de l'effectif par catégorie au 31 décembre 2024 (en équivalent temps plein travaillé)

Catégories d'emplois	Nature des emplois	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
<b>S/total EC</b>		

BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
<b>S/total Biatss</b>		
<b>Totaux</b>		

Réalisé 2023	
Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP
451,09	
4,00	
95,25	30,40
<b>550,34</b>	<b>30,40</b>

359,73	
22,08	6,13
53,79	58,87
<b>435,60</b>	<b>65,00</b>
<b>985,94</b>	<b>95,40</b>

Réalisé 2024	
Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP
454,99	
4,33	
98,79	36,35
<b>558,11</b>	<b>36,35</b>

361,57	
23,08	6,05
51,05	62,77
<b>435,70</b>	<b>68,82</b>
<b>993,81</b>	<b>105,17</b>

\* plafond d'emplois fixé à 1 119 pour 2024

## VI. La structure financière

### A. Le fonds de roulement

Le bilan, retraité sous forme d'un « bilan fonctionnel », permet de mesurer la solidité de la structure financière de l'établissement et de dégager le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente l'excédent des ressources durables sur les emplois durables, soit le surplus de ressources pérennes dont dispose l'Université, après le financement des investissements.

Cet excédent représente la marge de sécurité financière de l'établissement ; il permet de financer les investissements et les besoins du cycle d'exploitation qui naissent du décalage entre l'encaissement des créances de l'actif circulant et le paiement des dettes non financières.

En k€

<b>EMPLOIS DURABLES</b>	<b>ACTIF IMMOBILISE BRUT</b>	<b>2024</b>	<b>RESSOURCES DURABLES</b>	<b>RESSOURCES DURABLES</b>	<b>2024</b>
	Immobilisations incorporelles	1 068		Fonds propres	106 502
	Immobilisations corporelles	146 192		Provisions pour risques/charges	860
	Immobilisations financières	31		Dépréciations clients	172
<b>Total I</b>	<b>147 291</b>		Amortissements et dépréciations actif immobilisé	77 387	
	<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>		<b>Total II</b>	<b>184 921</b>	
	<b>37 630</b>				

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2024 s'élève à 37 630 k€ (après 36 856 k€ en 2023).

En 2024, les charges décaissables de l'Université (charges hors dotations aux amortissements, provisions, dépréciations, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés) s'établissent à 108 474 k€, ce qui représente une moyenne mensuelle de 9 039 k€. En

conséquence, le fonds de roulement de 37 630 k€ couvre 125 jours de charges décaissables au 31 décembre 2024, après 126 jours en 2023.

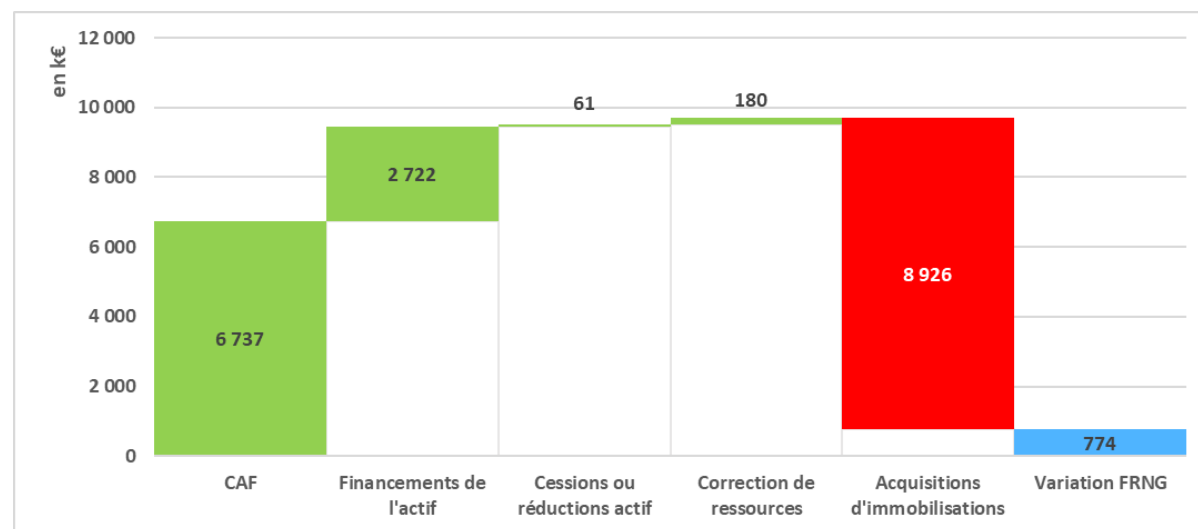
## B. La variation du fonds de roulement Cf. Annexe VIII

Le tableau de financement des emplois durables permet d'apprécier les cycles de financement et d'investissement. Il met en lumière les opérations qui ont contribué à l'évolution du patrimoine et fait apparaître les **flux de trésorerie potentiels** qui permettent d'expliquer la variation du fonds de roulement.

En 2024, la capacité d'autofinancement et les financements externes de l'actif représentent, respectivement, 69 % et 28 % des ressources stables.

L'équilibre « emplois-ressources » se traduit par un apport au fonds de roulement d'un montant de 774 k€ (contre 904 k€ en 2023).

Cette variation du fonds de roulement (FRNG) peut être représentée schématiquement de la manière suivante :



Au regard de la variation du fonds de roulement prévue au « Budget Rectificatif 3 » de 2024 (soit **(-)** 3 068 k€), la variation du fonds de roulement enregistrée en 2024 peut s'expliquer notamment par le surplus de CAF observé (+ 4 115 k€).

Cette variation s'est traduite par un abondement de la trésorerie de 1 163 k€, d'une part, et une augmentation du besoin en fonds de roulement de 389 k€, d'autre part (cf. **Annexe IX**).

### C. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond au besoin de financement lié au fonctionnement courant de l'Université, c'est-à-dire à la différence entre ses dettes non financières et ses créances de l'actif circulant, l'université ne tenant pas de comptabilité de stocks.

Les dettes en attente de paiement excédant les créances en attente d'encaissement, le besoin en fonds de roulement (BFR) au 31 décembre 2024 est négatif à hauteur de **(-)** 9 099 k€.

L'activité courante de l'Université génère donc un excédent de financement qui contribue au renforcement de la trésorerie.

En k€

ACTIF CIRCULANT		2024	PASSIF CIRCULANT		2024
<b>Créances d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
- Stocks bruts			- Dettes fournisseurs, comptes rattachés		1 806
- Avances, acompte sur commandes		21	- Avances et acomptes reçus sur commandes clients		7 310
- Clients, comptes rattachés bruts		1 057	- Autres dettes d'exploitation		5 901
- Autres créances d'exploitation		8 278			
<b>Créances hors exploitation</b>			<b>Dettes hors exploitation</b>		
- Créances diverses		0	- Dettes diverses		2 342
- Charges constatées d'avance		132	- Produits constatés d'avance		1 228
<b>Total I</b>		<b>9 488</b>			
			<b>RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT</b>		
			<b>(-) 9 099</b>		
			<b>Total II</b>		<b>18 587</b>

Le besoin en fonds de roulement s'établissait à (-) 8 710 k€ en 2023, il ne connaît donc pas d'évolution significative.

## D. La trésorerie

### 1. La détermination de la trésorerie

L'excédent de financement constaté *supra* constitue une ressource de trésorerie qui, ajoutée au fonds de roulement, détermine le montant de la trésorerie.

La trésorerie permet d'établir l'équilibre entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

### 2. L'évolution de la trésorerie

La trésorerie de l'Université s'établit à 46 729 k€ au 31 décembre 2024, en progression de 2,6 % par rapport à 2023. Elle couvre 155 jours de charges décaissables au 31 décembre 2024 et permet ainsi d'assurer le paiement des dettes de l'établissement dès le début 2025.

La courbe de trésorerie est très marquée par les fluctuations liées aux dates d'encaissements des acomptes sur la subvention pour charges de service public du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (encaissement en particulier d'acomptes de 23 129 k€ en janvier, de 22 962 k€ en avril, de 33 616 k€ en juillet et de 13 717 k€ en octobre). Fin mars, la trésorerie atteint son point bas, soit 41 496 k€.



## E. Conclusion

Bien que l'écart entre la masse salariale chargée et la part salariale de la SCSP continue de grandir, en défaveur de l'université, l'établissement présente encore un compte de résultat excédentaire en 2024.

Cette situation s'explique par la baisse du prix de l'énergie.

Cette situation s'explique aussi par une hausse des produits de subventions de fonctionnement, dans lesquelles les ressources issues des formations en apprentissage en provenance de l'association Formasup représentent toujours une partie majeure.

Le montant des acquisitions d'immobilisations est le plus élevé de ceux constatés ces cinq dernières années. Nonobstant, la capacité d'autofinancement, qui couvre 75 % de ces acquisitions en 2024, ainsi que le montant des financements externes de l'actif, contribuent à une variation positive du fonds de roulement.

Le fonds de roulement et la trésorerie de l'Université sont toujours largement positifs et le fonds de roulement, corrigé du montant des « engagements hors bilan souscrits », couvrirait encore 78 jours de charges décaissables.

La situation financière de l'université reste donc éminemment solide et le restera à court terme.

A plus longue échéance, les réformes à venir, telle que la réforme des aides à l'apprentissage et les réformes potentielles, telle que la réforme de l'allocation des moyens aux universités prônée notamment par la Cour des Comptes, conjuguées à la croissance continue des charges salariales sans compensation de l'Etat, pourraient affecter la performance financière de l'établissement.



## VII. Annexes

### Annexe I

Université d'Artois Année 2024	Tableau des Provisions et Dépréciations			
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (Dotations de l'exercice)	Diminutions (Reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges	<b>848 060,31</b>	<b>860 411,60</b>	<b>- 848 060,31</b>	<b>860 411,60</b>
15110000 Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
15820000 Provisions pour CET	848 060,31	860 411,60	- 848 060,31	860 411,60
Dépréciations	<b>4 945 301,13</b>	<b>117 301,61</b>	<b>- 37 627,61</b>	<b>5 024 975,13</b>
29131570 Dépréc- Construction bâtiment admin/com acquis	4 853 177,33	0,00	0,00	4 853 177,33
49110000 Dépréciations des comptes de tiers (clients)	69 159,72	100 305,91	- 14 663,53	154 802,10
49120000 Dépréciations des comptes de tiers (étudiants)	22 964,08	16 995,70	- 22 964,08	16 995,70
<b>TOTAL</b>	<b>5 793 361,44</b>	<b>977 713,21</b>	<b>885 687,92</b>	<b>5 885 386,73</b>

## Annexe II

Université d'Artois - Année 2024		Tableau des immobilisations					Valeur brute à la fin de l'exercice
		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		
Rubriques et postes			Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles		920 752,68	0,00	287 121,43	0,00	-140 010,00	1 067 864,11
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	920 752,68	0,00	233 406,43	0,00	-86 295,00	1 067 864,11
23710000	Av vers immo incorporelles	0,00	0,00	53 715,00	0,00	-53 715,00	0,00
Immobilisations Corporelles		139 916 928,47	1 215 341,02	6 504 464,28	-569 537,22	-3 905 008,29	143 162 188,26
21126000	Terrains aménagés mi	6 260 637,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 260 637,00
21255600	Agencement terr bâti	0,00	620 736,83	637 332,22	0,00	0,00	1 258 069,05
21270000	Agencement terrains sites naturels	88 332,18	268 844,97	23 769,96	-268 844,97	0,00	112 102,14
21315600	Construction bâtiments mad	55 585 708,84	0,00	0,00	0,00	0,00	55 585 708,84
21315700	Construction bâtiments acquis	23 489 707,40	0,00	0,00	0,00	0,00	23 489 707,40
21355600	Construction agencements mad	8 826 610,10	42 691,00	306 732,25	0,00	0,00	9 176 033,35
21355700	Construction agencements acquis	5 978 008,74	253 505,38	100 138,35	-300 692,25	-3 198,00	6 027 762,22
21511700	Installations complexes acquis	1 309 661,12	0,00	303 521,90	0,00	-48 111,47	1 565 071,55
21547000	Matériel acquis	15 018 399,23	0,00	2 149 230,96	0,00	-610 533,97	16 557 096,22
21557000	Outillage acquis TEC	621 692,85	0,00	177 591,74	0,00	-8 671,32	790 613,27
21567000	Matériel d'enseignement	3 303 763,46	0,00	22 321,78	0,00	-725 243,77	2 600 841,47
21577000	Agencements & aménag mat acquis	7 953,40	0,00	0,00	0,00	0,00	7 953,40
21600000	Collections	0,00	20 598,84	294 267,49	0,00	0,00	314 866,33
21817000	Install génér, agencé, acquis	523 289,57	0,00	0,00	0,00	-796,64	522 492,93
21827000	Matériel de transport acquis	821 763,02	0,00	159 234,71	0,00	-107 830,88	873 166,85
21831700	Matériel de bureau acquis	90 152,64	0,00	6 387,87	0,00	-19 548,62	76 991,89
21832700	Matériel informatique	10 853 450,24	0,00	1 333 786,34	0,00	-1 775 051,31	10 412 185,27
21847000	Mobilier acquis	2 718 229,04	0,00	151 819,33	0,00	-2 647,99	2 867 400,38
21887000	Matériels divers acquis	4 217 201,32	8 964,00	727 925,42	0,00	-345 540,56	4 608 550,18
23810000	Av vers immob corporelles	202 368,32	0,00	110 403,96	0,00	-257 833,76	54 938,52
Immobilisations corporelles en cours		1 229 756,97	0,00	2 445 402,15	-645 803,80	0,00	3 029 355,32
23130000	Immobilisations en cours	1 200 177,73	0,00	1 094 193,54	-616 240,96	0,00	1 678 130,31
23180000	Immobilisations en cours	29 579,24	0,00	1 351 208,61	-29 562,84	0,00	1 351 225,01
Participations et créances rattachées à des participations		15 303,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 303,00
26110000	Titres-actions	15 303,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 303,00
26180000	Titres-autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières		15 843,85	0,00	800,00	0,00	-640,00	16 003,85
27430000	Prêts au personnel	0,00	0,00	800,00	0,00	-640,00	160,00
27510000	Dépôts	240,11	0,00	0,00	0,00	0,00	240,11
27550000	Cautionnements	15 603,74	0,00	0,00	0,00	0,00	15 603,74
<b>TOTAL</b>		<b>142 098 584,97</b>	<b>1 215 341,02</b>	<b>9 237 787,86</b>	<b>-1 215 341,02</b>	<b>-4 045 658,29</b>	<b>147 290 714,54</b>

## Annexe III

Université d'Artois Année 2024	Tableau des durées d'amortissement	
Comptes	Libellé	Durée d'amortissements en annuité
20531000	Logiciels	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions brevets licences marques et valeurs similaires	5
21217000	Agencements et aménagements de terrains acquis	10
21227000	Agencements et aménagements de terrains aménagés acquis	10
21355600	Installations générales agencements ménagements des constructions affectées ou remises en dotation	20
21355700	Installations générales agencements aménagements des constructions acquises	20
21358000	Autres installations générales agencements aménagements des autres constructions	20
21457000	Installations générales agencements aménagements des constructions sur sol d'autrui	20
21517000	Installations techniques complexes acquises	10
21537000	Matériel scientifique acquis	10
21557000	Outillages acquis	5
21567000	Matériels d'enseignement acquis	10
21577000	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	10
21617000	Collections de documentation	10
21817000	Installations générales agencements aménagements divers	20
21827000	Matériel de transport acquis	5
21837000	Matériel de bureau acquis	5
21838000	Autre matériel de bureau	5
21847000	Mobilier	10
21877000	Matériel informatique	5
21878000	Autre matériel informatique	5
21887000	Matériel divers	10

Comptes	Libellé	Durée d'amortissements en annuité
21126000	Terrains aménagés reçus en dotation ou en affectation	0
21315600	Bâtiments affectés ou remis en dotation (détail en fin de liste)	
21315700	Bâtiments acquis (détail en fin de liste)	
	Bâtiments de la catégorie A:	
	Structure 57%	50
	Couverture 8%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 4%	15
	Fluides 16%	15
	Bâtiments de la catégorie B:	
	Structure 55%	50
	Couverture 6%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 8%	15
	Fluides 16%	15
	Bâtiments de la catégorie C:	
	Structure 48%	50
	Couverture 8%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 4%	15
	Fluides 25%	15
	Bâtiments de la catégorie D:	
	Structure 46%	50
	Couverture 6%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 8%	15
	Fluides 25%	15

## Annexe IV

<b>Université d'Artois - Année 2024</b>	<b>Tableau des Amortissements et dépréciations</b>			
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	835 919,62	80 932,67	86 295,00	830 557,29
20531000 Logiciels acquis ou sous-traités	835 919,62	80 932,67	86 295,00	830 557,29
Immobilisations Corporelles	72 714 143,44	7 366 484,91	3 524 423,30	76 556 205,05
21126000 Terrains aménagés mad	0,00	0,00	0,00	0,00
21255600 Aménagement terrains bâtis mad	0,00	43 388,60	0,00	43 388,60
21270000 Agencement terrains-sites naturels	28 845,86	8 961,81	0,00	37 807,67
21315600 Construction bâtiments mad	26 794 681,42	3 373 994,91	0,00	30 168 676,33
21315700 Construction bâtiments acquis	16 207 423,16	355 305,09	0,00	16 562 728,25
21355600 Construction agencements mad	1 106 822,14	455 866,18	0,00	1 562 688,32
21355700 Construction agencements acquis	1 856 474,68	300 621,61	1 335,20	2 155 761,09
21511700 Installations complexes acquis	1 049 083,05	57 720,20	47 991,08	1 058 812,17
21547000 Matériel acquis	8 365 354,58	1 111 857,34	567 432,26	8 909 779,66
21557000 Outillage acquis TEC	436 844,57	79 965,96	7 873,72	508 936,81
21567000 Matériel d'enseignement acquis	3 212 003,25	14 574,09	723 911,60	2 502 665,74
21577000 Agencements & aménag mat acquis	7 953,40	0,00	0,00	7 953,40
21600000 Collections	0,00	0,00	0,00	0,00
21817000 Install génér, agenct acquis	448 530,64	4 375,05	796,64	452 109,05
21827000 Matériel de transport acquis	521 200,68	100 228,72	107 830,88	513 598,52
21831700 Matériel de bureau acquis	77 198,88	5 230,88	19 548,62	62 881,14
21832700 Matériel informatique acquis	8 165 638,28	1 035 757,41	1 741 225,03	7 460 170,66
21847000 Mobilier acquis	2 365 196,11	65 445,08	2 409,03	2 428 232,16
21887000 Matériels divers acquis	2 070 892,74	353 191,98	304 069,24	2 120 015,48
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>73 550 063 ,06</b>	<b>7 447 417,58</b>	<b>3 610 718,30</b>	<b>77 386 762,34</b>

## Annexe V

Université d'Artois - Année 2024		Tableau des financements de l'actif					
Rubriques et postes	Cumul net au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul net à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT</b>	<b>39 672 401,44</b>	<b>708 539,71</b>	<b>0,00</b>	<b>- 3 100 831,69</b>	<b>- 630 767,09</b>	<b>0,00</b>	<b>36 649 342,37</b>
Financements non rattachés à des actifs déterminés	855 506,68	374 794,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230 301,26
Financements rattachés à des actifs déterminés	38 816 894,76	333 745,13	0,00	- 3 100 831,69	- 630 767,09	0,00	35 419 041,11
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	33 749 391,93	5 849,13	0,00	- 3 301 376,59	- 5 849,13	0,00	30 448 015,34
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement des autres actifs :	5 067 502,83	327 896,00	0,00	200 544,90	- 624 917,96	0,00	4 971 025,77
Etat	5 067 502,83	327 896,00	0,00	200 544,90	- 624 917,96	0,00	4 971 025,77
Agence nationale de la recherche (ANR) – IA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT</b>	<b>3 226 686,92</b>	<b>2 019 725,33</b>	<b>0,00</b>	<b>- 517 423,96</b>	<b>- 147 528,60</b>		<b>4 581 459,69</b>
Financements non rattachés à des actifs déterminés	1 015 176,12	821 723,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836 900,07
- Régions	765 346,78	576 790,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 342 137,25
- Union Européenne	7 572,38	250 205,05	0,00	0,00	0,00	0,00	257 777,43
- Autres	242 256,96	- 5 271,57	0,00	0,00	0,00	0,00	236 985,39
Financements rattachés à des actifs déterminés	2 211 510,80	1 198 001,38	0,00	- 517 423,96	0,00	- 147 528,60	2 744 559,62
- Régions	392 024,48	359 368,85	0,00	- 168 364,98	0,00	- 5 335,15	577 693,20
- Départements	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	- 12 000,00	0,00
- Communes et groupements de Communes	18 558,90	0,00	0,00	- 2 000,00	0,00	0,00	16 558,90
- Autres collectivités et établissements publics	37 762,06	84 867,00	0,00	- 8 188,77	0,00	0,00	114 440,29
- Union Européenne	137 450,44	10 490,97	0,00	- 38 952,79	0,00	- 10 070,66	98 917,96
- Autres organismes	0,00	0,00	0,00	1 932,06	0,00	- 1 932,06	0,00
- Autres	1 625 714,92	743 274,56	0,00	- 313 849,48	0,00	- 118 190,73	1 936 949,27
<b>TOTAUX</b>	<b>42 899 088,36</b>	<b>2 728 265,04</b>	<b>0,00</b>	<b>- 3 618 255,65</b>	<b>0,00</b>	<b>- 778 295,69</b>	<b>41 230 802,06</b>

## Annexe VI

Université d'Artois - Année 2024		Echéances des créances et dettes à la clôture d'exercice						
		Degré de liquidité de l'actif				Degré d'exigibilité du passif		
CREANCES	Montant net au bilan	Echéances à moins un an	Echéances à plus un an (A) (B)	DETTES	Montant net au bilan	Ech. à moins un an ( C ) ( E )	Ech. à plus un an (D) ( E )	Ech. à plus cinq ans ( C ) ( F )
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				<b>Dettes financières :</b>				
Créances rattachées à des participations	15 303,00	0,00	15 303,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	Emprunts souscrits auprès des des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances immobilisées	16 003,85	0,00	16 003,85	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				<b>Dettes non financières :</b>				
Créances sur des entités publiques	8 259 377,14	8 259 377,14	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 676 046,77	2 663 688,12	0,00	12 358,65
Créances clients et comptes rattachés	1 057 677,59	1 057 677,59	0,00	Dettes fiscales et sociales	5 145 247,23	5 145 247,23	0,00	0,00
Créances sur les redevables (produit de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	Avances et acomptes reçus	7 310 157,28	3 255 903,73	2 518 099,67	1 536 153,88
Avances et acomptes versés sur commande	20 958,44	20 958,44	0,00	<b>Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers</b>	904 808,23	109 531,31	276 374,20	518 902,72
<b>Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers</b>								
Créances sur les autres débiteurs	17 919,15	17 919,15	0,00	Autres dettes non financières	1 321 800,43	1 321 800,43	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	132 435,97	132 435,97	0,00	Produits constatés d'avance	1 228 264,06	1 228 264,06	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 519 675,14</b>	<b>9 488 368,29</b>	<b>31 306,85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 586 324,00</b>	<b>13 724 434,88</b>	<b>2 794 473,87</b>	<b>2 067 415,25</b>

(A) Participations SATT NORD et SUP Investissement, (B) Dépôts et cautionnements versés, (C) Retenues de garantie sur marchés, (D) Comptes 4191, (E) Bourses Erasmus +, (F) Avances PIA

## Annexe VII

Université d'Artois Année 2024		TABLEAU DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES PRONONCEES EN 2024				
Date pièce	Compte Client ou fournisseur	Montant Admission non-valeur	Montant Remise gracieuse	Date de l'avis du conseil d'administration	Compte général	Texte
23/10/2024	10249		1 194,00	18/10/2024	41600000	BOURSE ERASMUS+ Sagafohoro Maxime FOFANA
10/12/2024	6791		5 105,64	29/11/2019	41600000	SOCIETE ARTHUR CLEMENT
15/11/2024	10065	6,00			41600000	DUJARDIN CHLOE FI 2023/2024
15/11/2024	10268	28,00			41600000	BATAWILA EZECHIEL FI 2023/2024
15/11/2024	9969	56,00			41600000	CARRE ANTOINE FI 2023/2024
15/11/2024	9979	56,00			41600000	DESCAMPS ANTHONY FI 2023/2024
15/11/2024	10162	56,00			41600000	MIETE MARCELLE FI 2023/2024
15/11/2024	10239	56,00			41600000	TONAHONYAN MOHAMED FI 2023/2024
15/11/2024	9971	81,00			41600000	HABIB ABDERAMANE FI 2023/2024
15/11/2024	10024	81,00			41600000	CHAVANEL LEA FI 2023/2024
15/11/2024	10256	100,48			41600000	ZANGO HUGUES INDU PAIE 2023
15/11/2024	9921	112,00			41600000	MECHOUMA SELMA 2023/2024
15/11/2024	10007	112,00			41600000	COTTIGNY VICTORIEN 2023/2024
15/11/2024	10022	112,00			41600000	HANSENIUS PIERRE FI 2023/2024
15/11/2024	10060	112,00			41600000	NORMAND FLORINE FI 2023/2024
15/11/2024	8593	112,00			41600000	TRAORE ABDOUL KADER FI 2023/2024
15/11/2024	10310	170,00			41600000	DIALLO ALHASSANE FI 2023/2024
15/11/2024	10358	484,00			41600000	DOUIJI OTHMANE FI 2023/2024
15/11/2024	10266	736,00			41600000	TRAORE SOULEYMANE FI 2023/2024
15/11/2024	10148	968,00			41600000	SOGNANE SODA FI 2023/2024
15/11/2024	10114	968,00			41600000	ALBACHAR MAHAMAT NOUR FI 2023/2024
12/12/2024	10075	1 558,54			41600000	DJIDDO FI 2023/2024
12/12/2024	10198	1 936,00			41600000	NGONO FI 2023/2024
12/12/2024	10276	1 936,00			41600000	ASKAR FI 2023/2024
<b>Totaux</b>		9 837,02 €	6 299,64 €			
		<b>16 136,66 €</b>				



## Annexe VII

Université d'Artois Année 2024	Tableau de financement (partie I)				
EMPLOIS	2024	2023	RESSOURCES	2024	2023
			<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	<b>6 736 762,20</b>	<b>5 971 897,56</b>
<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>	<b>8 926 239,10</b>	<b>6 296 789,66</b>	<b>Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé</b>	<b>61 140,00</b>	<b>56 350,00</b>
Immobilisations incorporelles	233 406,43	76 255,84	Cessions d'immobilisations	60 500,00	54 450,00
Immobilisations corporelles	8 692 032,67	6 219 933,82			
Immobilisations financières	800,00	600,00	Cessions ou réductions d'immobilisations financières	640,00	1 900,00
			<b>Augmentation des fonds propres</b>	<b>2 902 777,48</b>	<b>1 172 861,64</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Augmentation de dotations	0,00	0,00
<b>Réduction des fonds propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Augmentation des autres fonds propres	2 722 415,91	1 236 385,64
<b>Remboursement de dettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Correction Ressources (report à nouveau) <sup>14</sup>	180 361,57	-63 524,00
			<b>Augmentation des dettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>8 926 239,10</b>	<b>6 296 789,66</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>9 700 679,68</b>	<b>7 201 109,20</b>
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	<b>774 440,58</b>	<b>904 319,54</b>	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<sup>14</sup> Au titre de cette rubrique, seules sont retenues les opérations qui ont généré ou qui sont susceptibles de générer un flux de trésorerie

## Annexe VIII

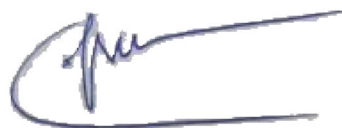
Université d'Artois Année 2024	Tableau de financement (partie II)			
Variation du fonds de roulement net global	Année 2024			Année 2023
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
<b>VARIATIONS "EXPLOITATION"</b>				
Variation des actifs d'exploitation :				
Stock et en cours	0,00	0,00		
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	25 297,96		
Créances client comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	0,00	195 858,09		
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	1 399 581,94		
Dettes fournisseurs comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	47 627,48	0,00		
<b>TOTAUX</b>	47 627,48	1 620 737,99		
<b>a. Variation nette "Exploitation" (c)</b>			1 573 110,51	5 507 959,46
<b>VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"</b>				
Variation des autres débiteurs (a) (d)	0,00	287 178,40		
Variation des autres créditeurs (b)	1 471 538,06	0,00		
<b>TOTAUX</b>	1 471 538,06	287 178,40		
<b>b. Variation nette "Hors exploitation" (c)</b>			-1 184 359,66	2 545 372,96
TOTAL (A+B)				
<b>Besoin de l'exercice en fonds de roulement</b>			0,00	0,00
Ou				
<b>Dégagement net de fond de roulement dans l'exercice</b>			388 750,85	8 053 332,42
<b>VARIATIONS "TRESORERIE"</b>				
Variation des disponibilités	1 163 191,43	0,00		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	0,00	0,00		
<b>TOTAUX</b>	1 163 191,43	0,00		
<b>c. Variation Nette "Trésorerie" (c)</b>			- 1 163 191,43	-8 957 651,96
<b>VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>				
TOTAL (A+B+C)				
<b>Emploi Net</b>			774 440,58	904 319,54
Ou				
<b>Ressource nette</b>			0,00	0,00
(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non				
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non				
(c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe - dans le cas contraire				
(d) Y compris valeurs mobilières de placement				

## Annexe IX

L'agent comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier.  
Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Établissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Fait à Arras

L'Agent comptable de l'université d'Artois  
Signé le vendredi 21 février 2025,  
A 09:11:53  
Par Fabien Caqueret, Agent comptable



### Visa du compte financier de l'exercice 2024

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public notamment les articles 24, 32 et 212

Le compte financier établi par l'agent comptable soumis au visa de l'ordonnateur comprend

- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé tel qu'exécuté ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives.

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Arras

La Présidente de l'université d'Artois  
Signé le lundi 24 février 2025,  
A 08:58:31  
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente





BALANCE DES COMPTES DES VALEURS  
INACTIVES  
EXERCICE 2024

BALANCE DES COMPTES DES VALEURS INACTIVES

Numéro et intitulé du compte			Débits			Crédits			Soldes			
			Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Numéro et intitulé du compte	Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Débiteurs	Créditeurs	
861	Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille		- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
862	Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants		- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
863	Comptes de prise en charge		- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €

**ETAT NEANT**

**Système de base**  
**BILAN COMPTABLE**

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	1 067 864,11	-830 557,29	237 306,82	84 833,06
Immobilisations corporelles	146 191 543,58	-76 556 205,05	69 635 338,53	68 432 542,00
Terrains	7 630 808,19	-81 196,27	7 549 611,92	6 320 123,32
Constructions	94 279 211,81	-50 449 853,99	43 829 357,82	47 914 633,68
Installations techniques, matériels et outillage	21 521 575,91	-12 988 147,78	8 533 428,13	7 190 231,21
Collections	314 866,33		314 866,33	
Autres immobilisations corporelles	19 360 787,50	-13 037 007,01	6 323 780,49	5 575 428,50
Immobilisations corporelles en cours	3 029 355,32		3 029 355,32	1 229 756,97
Avances et acomptes sur commandes	54 938,52		54 938,52	202 368,32
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations financières	31 306,85		31 306,85	31 146,85
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	147 290 714,54	-77 386 762,34	69 903 952,20	68 548 521,91
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances	9 355 932,32	-171 797,80	9 184 134,52	9 577 840,04
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	8 259 377,14		8 259 377,14	8 109 612,47
Créances clients et comptes rattachés	1 057 677,59	-171 797,80	885 879,79	1 057 028,85
Avances et acomptes versés sur commandes	20 958,44		20 958,44	46 256,40
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers				
Créances sur les autres débiteurs	17 919,15		17 919,15	364 942,32
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	132 435,97		132 435,97	73 583,24
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	9 488 368,29	-171 797,80	9 316 570,49	9 651 423,28
<b>TRESORERIE</b>				
Disponibilités	46 728 639,22		46 728 639,22	45 565 447,79
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	46 728 639,22		46 728 639,22	45 565 447,79
<i>Ecarts de conversion Actif</i>	42,76		42,76	45,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	203 507 764,81	-77 558 560,14	125 949 204,67	123 765 437,98

Université d'Artois Année 2024	<b>Systeme de base BILAN COMPTABLE</b>	
<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Financements reçus	41 230 802,06	42 899 088,36
Financements de l'actif - Etat	36 649 342,37	39 672 401,44
Financement de l'actif par des tiers	4 581 459,69	3 226 686,92
Fonds propres des fondations		
Réserves	61 564 925,92	58 560 376,66
Report à nouveau	307 375,79	41 947,21
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 398 756,09	2 962 602,05
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>106 501 859,86</b>	<b>104 464 014,28</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour charges	860 411,60	848 060,31
Emprunts obligataires		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>860 411,60</b>	<b>848 060,31</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 676 046,77	3 571 325,28
Dettes fiscales et sociales	5 145 247,23	4 647 741,63
Avances et acomptes reçus	7 310 157,28	5 933 578,34
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	904 808,23	1 378 294,87
Autres dettes non financières	1 321 800,43	846 506,81
Produits constatés d'avance		
	1 228 264,06	2 075 889,55
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>18 586 324,00</b>	<b>18 453 336,48</b>
Ecart de conversion Passif	609,21	26,91
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>125 949 204,67</b>	<b>123 765 437,98</b>

Université d'Artois Année 2024	<b>Système de base COMPTE DE RESULTAT</b>	
Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>		10,00
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	13 588 623,52	14 443 738,30
<i>Charges de personnel</i>	91 827 214,78	87 730 079,08
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>	55 515 007,10	52 840 959,31
<i>Charges sociales</i>	35 638 516,57	34 375 167,05
<i>Intéressement et participation</i>		
<i>Autres charges de personnel</i>	673 691,11	513 952,72
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	3 058 481,45	4 733 899,57
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	8 547 882,02	8 029 829,39
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	117 022 201,77	114 937 556,34
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	117 022 201,77	114 937 556,34
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	275,57	
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	3 398 756,09	2 962 602,05
<b>TOTAL CHARGES</b>	120 421 233,43	117 900 158,39



Université d'Artois Année 2024	<b>Systeme de base COMPTE DE RESULTAT</b>		
Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023	
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	110 875 425,54	107 303 253,91	
Subventions pour charges de service public	93 700 744,00	92 566 037,00	
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	16 219 337,44	13 814 002,82	
Dons et legs		11 130,71	
Produits de la fiscalité affectée	955 344,10	912 083,38	
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	4 396 424,75	5 630 820,60	
Ventes de biens ou prestations de services	3 911 771,16	5 220 623,76	
Produits de cessions d'éléments d'actif	60 500,00	54 450,00	
Autres produits de gestion	424 153,59	355 746,84	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			
<i>Autres produits</i>	5 149 375,91	4 966 083,88	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	885 687,92	861 996,95	
Reprises du financement rattaché à un actif	4 263 687,99	4 104 086,93	
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	120 421 226,20	117 900 158,39	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>			
<i>Gains de change</i>	7,23		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	7,23		
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	120 421 233,43	117 900 158,39	

Université d'Artois Année 2024	Evolution de la situation patrimoniale en droit constaté - tableau 1		
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	6 736 762,20
		Financement de l'actif par l'état	702 690,58
Investissements	8 926 239,10	Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	2 019 725,33
		Autres ressources	241 501,57
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	8 926 239,10	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	9 700 679,68
Apport au fonds de roulement	774 440,58	Prélèvement sur fonds de roulement	0,00

Université d'Artois Année 2024	<b>Evolution de la situation patrimoniale          en droit constaté - tableau 2</b>	
RUBRIQUES		Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT ou PRELEVEMENT	774 440,58	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT ( FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE )	- 388 750,85	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT ou PRELEVEMENT	1 163 191,43	
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	37 630 117,06	
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-9 098 522,16	
Niveau de la trésorerie	46 728 639,22	



## **Compte financier 2024**

**Conseil d'administration du 14 mars 2025**

## Compte financier

Numéro du tableau	Intitulé du tableau	Soumission au CA
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (Execution des dépenses)	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

### Documents supplémentaires à part :

Rapport de gestion	Pour vote
Annexe des comptes annuels	Pour vote
Etats financiers:	
Bilan	
Compte de résultat	Pour vote
Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en exécution (tableaux 1 et 2)	
Balance des comptes des valeurs inactives	Pour vote

**Tableau 1**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement**

Catégories d'emplois		Nature des emplois		Données votées au dernier Budget Rectificatif 2024		Données votées au dernier Budget Rectificatif 2024		Données votées au dernier Budget Rectificatif 2024	
				Réalisé 2024		Réalisé 2024		Réalisé 2024	
				<b>Emplois sous plafond Etat *</b>		<b>Emplois financés hors SCSP</b>		<b>Global en ETPT</b>	
				En ETPT		En ETPT		En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		454,99	454,99			454,99	454,99
		CDI		4,33	4,33		0,00	4,33	4,33
	Non permanents	CDD		98,71	98,79	36,35	36,35	135,06	135,14
<b>S/total EC</b>				<b>558,03</b>	<b>558,11</b>	<b>36,35</b>	<b>36,35</b>	<b>594,38</b>	<b>594,46</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>				<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires		362,58	361,57			362,58	361,57
		CDI		23,08	23,08	6,25	6,05	29,33	29,13
	Non permanents	CDD		52,61	51,05	68,52	62,77	121,13	113,82
<b>S/total Biatss</b>				<b>438,27</b>	<b>435,70</b>	<b>74,77</b>	<b>68,82</b>	<b>513,04</b>	<b>504,52</b>
<b>Totaux</b>				<b>996,30</b>	<b>993,81</b>	<b>111,12</b>	<b>105,17</b>	<b>1 107,42</b>	<b>1 098,98</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>				<b>1 119,00</b>					

**Tableau 2**  
**Autorisations budgétaires**

<b>Dépenses</b>											
	AE			CP			RE				
	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Budget 2024 après BR3	Réalisé 2024		
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'											
<b>Personnel</b>	<b>88 895 027 €</b>	<b>94 688 853 €</b>	<b>92 326 533 €</b>	<b>88 894 090 €</b>	<b>94 688 853 €</b>	<b>92 324 712 €</b>	<b>120 189 658 €</b>	<b>113 923 147 €</b>	<b>117 187 496 €</b>	<b>Recettes globalisées</b>	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>25 273 618 €</i>	<i>26 363 628 €</i>	<i>26 181 457 €</i>	<i>25 273 618 €</i>	<i>26 363 628 €</i>	<i>26 181 457 €</i>	<i>92 566 037 €</i>	<i>93 715 544 €</i>	<i>93 700 744 €</i>	Subvention pour charges de service public	
							<i>1 146 439 €</i>	<i>768 917 €</i>	<i>1 047 950 €</i>	Autres financements de l'Etat	
							<i>912 083 €</i>	<i>831 000 €</i>	<i>955 344 €</i>	Fiscalité affectée	
							<i>6 161 951 €</i>	<i>5 228 663 €</i>	<i>5 658 970 €</i>	Autres financements publics	
<b>Fonctionnement</b>	<b>14 658 237 €</b>	<b>20 685 919 €</b>	<b>19 465 487 €</b>	<b>15 580 389 €</b>	<b>17 639 754 €</b>	<b>16 395 122 €</b>	<b>19 403 148 €</b>	<b>13 379 023 €</b>	<b>15 824 487 €</b>	Recettes propres	
							<b>1 169 338 €</b>	<b>1 854 798 €</b>	<b>1 802 342 €</b>	<b>Recettes fléchées</b>	
							<i>109 802 €</i>	<i>64 788 €</i>	<i>0 €</i>	Financements de l'Etat fléchés	
<b>Investissement</b>	<b>6 678 767 €</b>	<b>10 333 302 €</b>	<b>9 460 036 €</b>	<b>6 094 832 €</b>	<b>9 919 683 €</b>	<b>9 081 151 €</b>	<i>1 058 419 €</i>	<i>1 790 010 €</i>	<i>1 790 010 €</i>	Autres financements publics fléchés	
							<i>1 117 €</i>	<i>0 €</i>	<i>12 332 €</i>	Recettes propres fléchées	
Enveloppe 'Contrats de Recherche'											
<b>Personnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>					
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>					
<b>Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>					
<b>Investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>					
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>110 232 031 €</b>	<b>125 708 074 €</b>	<b>121 252 056 €</b>	<b>110 569 311 €</b>	<b>122 248 291 €</b>	<b>117 800 985 €</b>	<b>121 358 997 €</b>	<b>115 777 946 €</b>	<b>118 989 838 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
<b>Solde budgétaire réalisé 2024 (excédent)</b>							<b>1 188 853 €</b>		<b>0 €</b>		<b>Solde budgétaire réalisé 2024 (déficit)</b>

**Tableau 3**  
**Dépenses par destination**

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue (= D101+D102+D103)</b>	45 121 741 €	45 120 791 €	3 196 827 €	3 320 371 €	1 555 625 €	1 761 319 €	49 874 193 €	50 202 481 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	34 950 931 €	34 950 931 €	2 697 147 €	2 790 556 €	1 130 529 €	1 246 283 €	38 778 607 €	38 987 769 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	10 111 610 €	10 110 660 €	499 679 €	529 815 €	425 097 €	515 037 €	11 036 386 €	11 155 512 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	59 200 €	59 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	59 200 €	59 200 €
D105 - Bibliothèques et documentation	2 450 406 €	2 450 406 €	1 108 016 €	1 049 693 €	340 642 €	148 845 €	3 899 064 €	3 648 944 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1 214 402 €	1 214 402 €	308 950 €	334 037 €	162 028 €	162 028 €	1 685 380 €	1 710 466 €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 267 758 €	5 267 758 €	272 095 €	469 706 €	343 675 €	329 886 €	5 883 528 €	6 067 349 €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 043 875 €	7 043 875 €	655 483 €	667 956 €	1 936 173 €	1 433 699 €	9 635 532 €	9 145 531 €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	259 855 €	259 855 €	0 €	0 €	0 €	0 €	259 855 €	259 855 €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	9 594 071 €	9 594 071 €	465 896 €	467 101 €	37 138 €	34 590 €	10 097 104 €	10 095 762 €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 943 339 €	1 943 339 €	169 345 €	139 601 €	1 793 €	1 793 €	2 114 477 €	2 084 733 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	33 148 €	33 148 €	23 691 €	26 451 €	790 €	790 €	57 629 €	60 389 €
D114 - Immobilier	2 962 109 €	2 962 109 €	7 802 246 €	5 086 666 €	2 573 231 €	2 413 867 €	13 337 586 €	10 462 642 €
D115 - Pilotage et support	15 001 023 €	15 000 855 €	4 441 597 €	3 853 756 €	2 350 094 €	2 631 152 €	21 792 715 €	21 485 763 €
<b>Étudiants (=D201+D202+D203)</b>	1 434 805 €	1 434 102 €	1 021 341 €	979 785 €	158 848 €	163 181 €	2 614 994 €	2 577 069 €
D201 - Aides directes aux étudiants	32 290 €	32 290 €	124 791 €	124 791 €	0 €	0 €	157 081 €	157 081 €
D202 - Aides indirectes	332 524 €	332 524 €	177 €	49 €	0 €	0 €	332 701 €	332 573 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 069 990 €	1 069 288 €	896 373 €	854 946 €	158 848 €	163 181 €	2 125 211 €	2 087 415 €
<b>Total</b>	<b>92 326 533 €</b>	<b>92 324 712 €</b>	<b>19 465 487 €</b>	<b>16 395 122 €</b>	<b>9 460 036 €</b>	<b>9 081 151 €</b>	<b>121 252 056 €</b>	<b>117 800 985 €</b>

a b

<b>MLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>	<b>1 188 853 €</b>
-----------------------------------	--------------------



**Tableau 3**  
**Recettes par origine**

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	93 700 744 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	93 700 744 €
Droits d'inscription	0 €	0 €	0 €	0 €	1 823 175 €	0 €	0 €	0 €	1 823 175 €
Formation continue, diplômes propres et VAE	0 €	0 €	0 €	0 €	984 722 €	0 €	0 €	0 €	984 722 €
Taxe d'apprentissage	0 €	0 €	0 €	0 €	22 649 €	0 €	0 €	0 €	22 649 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Valorisation	0 €	0 €	0 €	0 €	674 574 €	0 €	0 €	0 €	674 574 €
ANR investissements d'avenir	0 €	0 €	0 €	2 400 €	0 €	0 €	1 133 374 €	0 €	1 135 774 €
ANR hors investissements d'avenir	0 €	0 €	0 €	606 456 €	0 €	0 €	0 €	0 €	606 456 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0 €	0 €	0 €	2 134 746 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 134 746 €
Subventions d'exploit et financ des actifs - Union Européenne	0 €	0 €	0 €	1 347 323 €	9 917 €	0 €	0 €	0 €	1 357 240 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	0 €	1 047 950 €	0 €	1 566 445 €	11 609 711 €	0 €	656 636 €	0 €	14 880 743 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres recettes	0 €	0 €	955 344 €	1 600 €	699 739 €	0 €	0 €	12 332 €	1 669 015 €
<b>Total</b>	<b>93 700 744 €</b>	<b>1 047 950 €</b>	<b>955 344 €</b>	<b>5 658 970 €</b>	<b>15 824 487 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 790 010 €</b>	<b>12 332 €</b>	<b>118 989 838 €</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>	<b>0</b>
-----------------------------------	----------

**Tableau 4**  
**Équilibre financier**

<b>Besoins (utilisation des financements)</b>	
Solde budgétaire (déficit) *	0 €
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	0 €
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	0 €
<i>dont solde budgétaire FU</i>	
<i>dont solde budgétaire BAI</i>	
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	800 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	1 863 521 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-1 090 €
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>1 863 230 €</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 163 191 €</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	<i>911 903 €</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>251 288 €</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>3 026 422 €</b>

<b>Financements (couverture des besoins)</b>	
1 188 853 €	Solde budgétaire (excédent) *
1 188 853 €	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
0 €	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
0 €	<i>dont solde budgétaire FU</i>
0 €	<i>dont solde budgétaire BAI</i>
0 €	<i>dont solde budgétaire SIE</i>
640 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
1 399 725 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
437 204 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>3 026 422 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>0 €</b>	<b>Variation de trésorerie</b>
<b>0 €</b>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<b>0 €</b>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>3 026 422 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

et  
ou  
ou  
ou  
et

Opérations  
budgétaires

Opérations  
non  
budgétaires

Opérations  
ayant un  
impact sur la  
trésorerie

**Tableau 5**  
**Opérations pour le compte de tiers**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Projet ABIOBAT LGCGE	47310000	Recettes à transférer	8 153 €	8 153 €
AMI AIDE MOBILITE IN	47310000	Recettes à transférer	163 600 €	180 800 €
Anamorphose Région	47310000	Recettes à transférer	89 855 €	89 855 €
ERASMUS 2021-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	-1 534 €	28 964 €
ERASMUS 2022	47310000	Recettes à transférer	126 713 €	0 €
ERASMUS 2023-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	14 378 €	-99 656 €
ERASMUS 2024-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	100 237 €	211 800 €
Mobilité des étudian	47310000	Recettes à transférer	22 616 €	-752 €
ERASMUS+ 2023-1-FR01	47310000	Recettes à transférer	7 860 €	0 €
ERASMUS 2024-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	0 €	61 477 €
Projet MAIA ANR RECE	47310000	Recettes à transférer	531 372 €	111 772 €
TVA	44500000	TVA	800 271 €	807 312 €
Autres opérations pour comptes de tiers	47182800	Autres recettes à classer	-1 090 €	437 204 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 862 430 €</b>	<b>1 836 929 €</b>

**Tableau 6 - EPSCP**  
**Situation patrimoniale**

**Compte de résultat**

CHARGES	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024	PRODUITS	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
Personnel	87 730 079 €	93 691 211 €	91 827 215 €	Subventions de l'Etat	93 434 292 €	93 715 544 €	95 585 761 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	25 373 977 €	23 363 628 €	26 154 379 €	Fiscalité affectée	923 656 €	831 000 €	977 993 €
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	27 207 477 €	24 666 839 €	25 195 263 €	Autres subventions	12 934 175 €	15 113 095 €	14 311 671 €
				Autres produits	10 608 035 €	9 215 389 €	9 545 808 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>114 937 556 €</b>	<b>118 358 050 €</b>	<b>117 022 477 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>117 900 158 €</b>	<b>118 875 028 €</b>	<b>120 421 233 €</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 962 602 €	516 978 €	3 398 756 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>117 900 158 €</b>	<b>118 875 028 €</b>	<b>120 421 233 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>117 900 158 €</b>	<b>118 875 028 €</b>	<b>120 421 233 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	2 962 602 €	516 978 €	3 398 756 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 029 554 €	7 401 408 €	8 547 882 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	861 997 €	5 295 500 €	885 688 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	275 €		
- produits de cession d'éléments d'actifs	54 450 €		60 500 €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 104 087 €		4 263 688 €
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>5 971 898 €</b>	<b>2 622 886 €</b>	<b>6 736 762 €</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**Evolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024	RESSOURCES	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
Insuffisance d'autofinancement*	0 €	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement*	5 971 898 €	2 622 886 €	6 736 762 €
Investissements	6 296 790 €	7 027 089 €	8 926 239 €	Financement de l'actif par l'Etat		675 000 €	702 691 €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		661 513 €	2 019 725 €
				Autres ressources	1 227 312 €		241 502 €
Remboursement des dettes financières	0 €	800 €	0 €	Augmentation des dettes financières	1 900 €	800 €	0 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>6 296 790 €</b>	<b>7 027 889 €</b>	<b>8 926 239 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>7 201 110 €</b>	<b>3 960 199 €</b>	<b>9 700 680 €</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>904 320 €</b>	<b>0 €</b>	<b>774 441 €</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>0 €</b>	<b>3 067 690 €</b>	<b>0 €</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024 après BR N°3	Réalisé 2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)		-3 067 691 €	774 441 €
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *		-6 823 786 €	1 163 191 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	36 855 677 €	33 787 986 €	37 630 118 €
Niveau de la TRÉSORERIE	45 565 447 €	38 741 661 €	46 728 638 €

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 7- EPSCP**  
**Plan de trésorerie**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
<b>SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	45 565 447	60 064 258	50 595 177	41 495 817	56 972 606	51 096 694	42 837 231	68 822 300	61 387 248	57 158 445	62 288 973	54 053 491	46 728 638
<i>dont placements</i>													
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	317 552	1 028 044	442 787	23 863 162	308 404	3 418 704	58 238 038	260 181	457 393	16 279 755	5 474 461	7 099 017	117 187 496
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	23 129 370	0	0	56 708 579	0	0	13 716 853	0	145 942	93 700 744
Autres financements de l'Etat	0	0	0	3 300	11 000	0	0	0	2 000	371 417	167 999	492 234	1 047 950
Fiscalité affectée	0	452 835	0	0	0	0	0	0	0	502 509	0	0	955 344
Autres financements publics	94 757	118 888	259 928	548 950	89 281	741 896	538 457	100 871	316 320	1 448 280	696 449	691 835	5 645 912
Recettes propres	222 794	456 321	182 859	181 542	208 123	2 676 808	991 002	159 310	139 072	240 696	4 610 013	5 769 006	15 837 546
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	608	0	639	988 635	806 538	1 985	1 985	320	1 083	0	0	551	1 802 342
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0	0	987 062	802 948	0	0	0	0	0	0	0	1 790 010
Recettes propres fléchées	608	0	639	1 573	3 590	1 985	1 985	320	1 083	0	0	551	12 332
<b>Opérations non budgétaires</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	320	160	0	160	640
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	320	160	0	160	640
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations gérées en compte de tiers</b>	23 751 553	-352 523	338 135	883 193	2 535 308	-2 223 285	-22 311 180	732 203	5 295 506	-725 336	-4 366 611	-1 720 034	1 836 929
TVA encaissée	5 545	6 868	26 914	8 346	11 294	12 653	7 617	15 293	10 638	16 754	17 026	668 365	807 312
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0	0	72 320	0	111 772	108 480	37 117	0	0	0	-99 656	362 380	592 413
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	23 746 008	-359 391	238 901	874 847	2 412 242	-2 344 418	-22 355 914	716 910	5 284 868	-742 090	-4 283 981	-2 750 779	437 204
<b>TOTAL</b>	24 069 712	675 521	781 560	25 734 990	3 650 250	1 197 404	35 928 842	992 704	5 754 301	15 554 578	1 107 850	5 379 694	120 827 406
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Enveloppes hors recettes fléchées</b>	9 448 827	9 990 614	9 675 911	10 089 526	9 334 061	9 349 861	9 769 513	8 368 721	9 600 560	10 025 448	8 890 955	12 366 549	116 910 546
Personnel	7 452 519	7 705 544	7 569 447	7 734 134	7 855 988	7 653 825	7 883 836	8 276 601	7 058 080	7 722 576	7 381 568	7 367 755	91 661 873
Fonctionnement	1 637 659	1 702 029	1 464 142	1 639 143	912 467	1 310 231	1 242 377	92 121	1 594 059	1 585 634	1 035 969	2 043 773	16 259 605
Investissement	358 648	583 041	642 322	716 250	565 606	385 805	643 301	0	948 420	717 238	473 418	2 955 020	8 989 068
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	57 445	60 459	78 483	84 438	54 707	60 880	77 439	55 458	62 626	130 129	104 218	64 158	890 439
Personnel	51 000	48 910	58 668	52 067	53 252	53 139	54 929	55 279	55 658	59 013	61 597	59 329	662 839
Fonctionnement	6 445	11 120	3 968	7 922	1 455	7 742	22 510	179	6 969	26 957	37 133	3 117	135 517
Investissement	0	428	15 847	24 449	0	0	0	0	0	44 158	5 488	1 711	92 082
<b>Opérations non budgétaires</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800	0	0	800
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800	0	0	800
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations gérées en compte de tiers</b>	64 630	93 530	126 526	84 237	137 395	46 126	96 821	3 577	319 919	267 673	348 158	273 841	1 862 430
TVA décaissée	52 816	46 943	51 097	49 636	21 038	32 579	46 990	2 614	93 226	66 197	63 807	273 330	800 271
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	8 470	47 101	75 515	34 648	117 299	15 072	50 148	-50	222 765	200 724	280 258	11 300	1 063 249
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	3 344	-515	-86	-46	-942	-1 525	-318	1 013	3 928	752	4 093	-10 789	-1 090
<b>TOTAL</b>	9 570 901	10 144 602	9 880 920	10 258 201	9 526 162	9 456 867	9 943 773	8 427 756	9 983 104	10 424 050	9 343 332	12 704 547	119 664 215
<b>SOLDE DU MOIS</b>	14 498 811	-9 469 082	-9 099 359	15 476 789	-5 875 912	-8 259 463	25 985 069	-7 435 052	-4 228 803	5 130 529	-8 235 482	-7 324 853	1 163 191
<b>SOLDE CUMULE</b>	60 064 258	50 595 177	41 495 817	56 972 606	51 096 694	42 837 231	68 822 300	61 387 248	57 158 445	62 288 973	54 053 491	46 728 638	

<i>dont trésorerie fléchée</i>	911 903,35
<i>Dont trésorerie non fléchée sur op.budgétaire</i>	276 949,74
<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>	-25 661,66

**Tableau 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

Aucune opérations répondant à ces critères

	Antérieures à 2024 non dénouées	2024	2025	2026	2027
<b>Position de financement des opérations fléchées en début</b>					
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>2 576 986</b>	<b>1 802 342</b>	<b>1 196 054</b>	<b>882 985</b>	<b>786 436</b>
Financements de l'État fléchés	201 783,00	0,00	64 788,00	64 788,00	64 788,00
Autres financements publics fléchés	2 371 691,28	1 790 010,17	1 131 266,00	818 197,27	721 647,60
Recettes propres fléchées	3 511,45	12 331,90	0,00	0,00	0,00
Subvention pour charges d'investissement fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>	<b>1 584 022 €</b>	<b>890 439 €</b>	<b>1 227 407 €</b>	<b>1 583 134 €</b>	<b>1 139 543 €</b>
Personnel					
AE=CP	708 798,78	662 839,45	818 748,93	1 076 771,52	861 041,15
Fonctionnement et intervention					
AE	98 161 €	165 084 €	140 600 €	382 253 €	151 458 €
CP	80 323 €	135 517 €	178 800 €	366 418 €	151 458 €
Investissement					
AE	831 036 €	91 615 €	197 000 €	118 444 €	127 044 €
CP	794 900 €	92 082 €	229 858 €	139 944 €	127 044 €
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	<b>992 964 €</b>	<b>911 903 €</b>	<b>-31 353 €</b>	<b>-700 149 €</b>	<b>-353 108 €</b>

*x repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)*





Tableau 9 - EPSCP

## Tableau des opérations pluriannuelles Recettes

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRÉ

## Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Encaissements								
			RE ouvertes < N	Conso RE < N	Reports ou Reprogrammations N	RE nouvelles ouvertes N	Total RE N	Prévisions conso RE N	Conso RE N	Reste à consommer RE	
SF Schema Pluriannuel Strategie Immobilier	195 050 €	195 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AN AMENAGEMENT DES LOCAUX 2024	218 136 €	218 136 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AN AMENAGEMENT DES LOCAUX 2025	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BC BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CF CREATION PARKING FSA BETHUNE	610 000 €	610 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EX EXTENSION DU SIEGE A ARRAS	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EX EXTENSION ET REHABILIT MMI IUT LENS	3 900 000 €	0 €	22 820 €	28 700 €	0 €	175 000 €	175 000 €	0 €	214 936 €	3 656 364 €	0 €
EX EXTENSION SALLE SPORT ARRAS	825 000 €	120 714 €	525 123 €	525 123 €	179 163 €	0 €	179 163 €	0 €	179 163 €	0 €	0 €
EX EXTENSION STAPS LIEVIN SALLE SPORT	1 136 000 €	1 136 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M MARCHÉ PERF ENERG P6	1 900 000 €	1 900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M MISE EN ACCESSIBILITE 2024	172 000 €	172 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M MISE EN ACCESSIBILITE 2025	275 000 €	275 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PL PPM SERVICE DPL 2025	1 040 765 €	1 040 765 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RE REAMENAGEMENT PARVIS DU SIEGE	962 704 €	962 704 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RE RESTRUCTURATION 1ER ETAGE DOUAI	1 650 000 €	0 €	0 €	0 €	-100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	1 650 000 €	0 €
TE TECH3E FSAB	7 182 625 €	2 669 901 €	105 454 €	124 712 €	0 €	400 000 €	400 000 €	0 €	450 507 €	3 937 506 €	0 €
TE TRANSITION ECOLOG BORNE ELECTRIQUE	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 192 €	-1 192 €	0 €
TE TRANSITION ECOLOG SOLARISATION DU PARK	4 950 000 €	4 950 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TE TRANSITION ECOLOGIQUE ABRIS A VELOS	504 950 €	504 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TE TRANSITION ECOLOGIQUE AUDIT ENERGETIQUE	182 328 €	182 328 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TE TRANSITION ECOLOGIQUE PASSAGE AUX LEDS	560 000 €	560 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>	<b>28 174 559 €</b>	<b>17 407 548 €</b>	<b>653 397 €</b>	<b>678 535 €</b>	<b>79 163 €</b>	<b>675 000 €</b>	<b>754 163 €</b>	<b>0 €</b>	<b>845 798 €</b>	<b>9 242 678 €</b>	<b>0 €</b>
AL Allocation de these Glob	5 018 568 €	1 706 814 €	1 161 302 €	1 119 021 €	-76 921 €	545 476 €	468 555 €	154 339 €	301 631 €	1 891 102 €	0 €
LA Labor Barriere Hématho Encephaliq Glob	2 955 623 €	755 739 €	1 401 935 €	1 407 533 €	129 718 €	243 345 €	373 063 €	27 450 €	374 008 €	418 343 €	0 €
LA Labor Génie Civil Geo Environnemen Glob	1 627 744 €	12 885 €	741 831 €	777 723 €	140 831 €	85 433 €	226 264 €	0 €	227 942 €	609 193 €	0 €
LA Labor Systemes Electrotech Environ Glob	6 079 926 €	728 111 €	2 607 452 €	2 640 860 €	111 266 €	340 946 €	452 212 €	268 135 €	1 138 576 €	1 572 379 €	0 €
LA Labor Texte et Culture Glob	1 064 281 €	-24 095 €	247 335 €	248 366 €	258 130 €	204 980 €	463 110 €	2 880 €	260 680 €	579 330 €	0 €
LA Labor Mathématique Lens Glob	403 459 €	-49 886 €	256 863 €	244 065 €	5 575 €	0 €	5 575 €	20 968 €	44 151 €	165 129 €	0 €
LA Labor Unité Chimie Catalyse Solide Glob	1 527 853 €	152 954 €	934 535 €	963 725 €	-24 201 €	67 626 €	43 425 €	0 €	13 803 €	397 370 €	0 €
LA Labor Discontinuité Glob	13 775 €	1 166 €	12 609 €	12 609 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LA Labor Centre Rech Hist Societe Glob	611 096 €	4 105 €	46 207 €	34 877 €	21 600 €	27 000 €	48 600 €	0 €	117 326 €	454 788 €	0 €
LA Labor Genie Inform Automati Artois Glob	810 746 €	-104 504 €	367 112 €	367 112 €	435 262 €	25 876 €	461 138 €	20 968 €	443 818 €	104 320 €	0 €
LA Labor Septentrionale sports et soc Glob	730 528 €	-28 808 €	637 963 €	527 236 €	-112 706 €	206 406 €	93 700 €	0 €	96 933 €	135 167 €	0 €
LA Labor Unité Transform Agroressourc Glob	993 659 €	-63 264 €	179 563 €	167 483 €	163 213 €	55 780 €	218 993 €	0 €	158 819 €	730 621 €	0 €
LA Labor Bioecoagroalimentaire Glob	1 438 426 €	13 314 €	370 449 €	424 451 €	-113 462 €	414 246 €	300 784 €	0 €	319 956 €	680 706 €	0 €
DI Direction de la Recherche Glob	1 684 651 €	210 658 €	962 155 €	1 014 272 €	-23 565 €	209 740 €	186 175 €	160 754 €	203 850 €	255 871 €	0 €
LA Labor Centre Recherche Inform Lens Glob	726 440 €	-254 138 €	328 368 €	328 368 €	28 366 €	60 515 €	88 881 €	0 €	233 915 €	418 295 €	0 €
LA Labor Lille Ecole Management Glob	182 753 €	-30 987 €	213 739 €	213 739 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LA Labor Centre Ethique Procedure Glob	1 093 184 €	-27 223 €	936 935 €	912 119 €	-125 918 €	155 918 €	30 000 €	299 970 €	30 000 €	178 288 €	0 €
<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>26 962 712 €</b>	<b>3 002 841 €</b>	<b>11 406 353 €</b>	<b>11 403 561 €</b>	<b>817 187 €</b>	<b>2 643 288 €</b>	<b>3 460 475 €</b>	<b>955 464 €</b>	<b>3 965 408 €</b>	<b>8 590 902 €</b>	<b>0 €</b>
S_ Service Cap Avenir Glob	418 544 €	41 326 €	165 275 €	68 850 €	-15 557 €	198 214 €	182 657 €	0 €	189 382 €	118 986 €	0 €
DI Direction des Etudes Glob	745 161 €	15 317 €	344 353 €	344 353 €	17 526 €	0 €	17 526 €	0 €	53 287 €	332 204 €	0 €
PI Programme Investissement Avenir LCER	3 647 407 €	-572 €	1 641 590 €	1 315 481 €	0 €	656 636 €	656 636 €	328 318 €	664 975 €	1 667 522 €	0 €
S_ Service Relation International Glob	1 792 759 €	142 158 €	988 120 €	1 028 532 €	-6 978 €	262 508 €	255 530 €	0 €	264 634 €	357 435 €	0 €
S_ Service Commun de la Documentation Glob	56 408 €	10 724 €	45 684 €	30 456 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 228 €	0 €
PI Programme Investissement Avenir OSER	727 555 €	9 338 €	246 750 €	223 085 €	0 €	64 788 €	64 788 €	0 €	2 795 €	492 336 €	0 €
FA Faculté des sports Glob	42 826 €	3 726 €	4 000 €	0 €	35 100 €	0 €	35 100 €	0 €	43 428 €	-4 328 €	0 €
S_ Service Vie Etudiante Glob	831 485 €	18 395 €	429 940 €	227 247 €	0 €	191 150 €	191 150 €	0 €	177 940 €	407 903 €	0 €
IU IUT de Bethune Glob	450 172 €	22 779 €	45 718 €	28 699 €	-26 753 €	212 372 €	185 619 €	0 €	158 475 €	240 219 €	0 €
S_ Service Sante Etudiante Univ Glob	209 641 €	17 980 €	69 050 €	5 513 €	0 €	70 000 €	70 000 €	0 €	65 000 €	121 148 €	0 €
DI Direction Ressour Hum Glob	427 978 €	0 €	0 €	0 €	48 925 €	0 €	48 925 €	0 €	12 914 €	415 064 €	0 €
S_ Service Culturel Glob	133 207 €	207 €	61 000 €	36 000 €	0 €	36 000 €	36 000 €	0 €	11 000 €	86 000 €	0 €
PI Programme Investissement Avenir MAIA	9 099 633 €	-938 507 €	707 993 €	707 993 €	393 182 €	409 766 €	802 948 €	0 €	803 333 €	8 526 813 €	0 €
FA Faculté sciences appliquées Glob	107 327 €	0 €	107 327 €	107 327 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FA Faculté des Lettres Glob	8 967 €	0 €	8 967 €	8 967 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DI Direction systemes informations Flech	660 852 €	0 €	330 426 €	330 426 €	0 €	330 426 €	330 426 €	0 €	331 238 €	-812 €	0 €
CC Contrat objectifs moyens et performances	2 521 475 €	225 000 €	0 €	0 €	-41 519 €	1 107 519 €	1 066 000 €	0 €	1 066 000 €	1 230 475 €	0 €
<b>Total Contrats d'enseignement</b>	<b>21 881 397 €</b>	<b>-432 128 €</b>	<b>5 196 194 €</b>	<b>4 462 930 €</b>	<b>403 927 €</b>	<b>3 539 379 €</b>	<b>3 943 306 €</b>	<b>328 318 €</b>	<b>3 844 402 €</b>	<b>14 006 194 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total contrats de l'éducation</b>	<b>77 018 669 €</b>	<b>19 978 261 €</b>	<b>17 255 944 €</b>	<b>16 545 026 €</b>	<b>1 300 276 €</b>	<b>6 857 668 €</b>	<b>8 157 944 €</b>	<b>1 283 782 €</b>	<b>8 655 608 €</b>	<b>31 839 774 €</b>	<b>0 €</b>



**Tableau 10 EPSCP**  
**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Exécution d'AE et de CP		Prévisions	Exécution						Reste à payer	Reste à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < N	Conso AE N	TOTAL des AE consommées	Conso CP < N	Conso CP N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
Programme pluriannuels d'inv	Personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Fonctionnement	1 329 666 €	53 106 €	336 296 €	389 402 €	51 918 €	69 168 €	121 086 €	268 316 €	940 264 €	1 208 580 €
	Investissement	26 844 893 €	3 332 544 €	2 102 357 €	5 434 902 €	903 090 €	2 094 037 €	2 997 127 €	2 437 774 €	21 381 670 €	23 847 766 €
<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>		<b>28 174 559 €</b>	<b>3 385 651 €</b>	<b>2 438 653 €</b>	<b>5 824 304 €</b>	<b>955 008 €</b>	<b>2 163 206 €</b>	<b>3 118 213 €</b>	<b>2 706 090 €</b>	<b>22 321 934 €</b>	<b>25 056 345 €</b>
Contrats de recherche	Personnel	14 783 554 €	6 995 318 €	2 601 740 €	9 597 058 €	6 995 318 €	2 601 740 €	9 597 058 €	0 €	5 186 496 €	5 186 496 €
	Fonctionnement	5 509 176 €	2 329 230 €	755 995 €	3 085 225 €	2 003 152 €	971 957 €	2 975 109 €	110 117 €	2 403 458 €	2 534 067 €
	Investissement	6 669 983 €	2 909 863 €	1 377 089 €	4 286 952 €	2 801 101 €	1 046 145 €	3 847 246 €	439 707 €	2 365 679 €	2 822 737 €
<b>Total Contrats de recherche</b>		<b>26 962 712 €</b>	<b>12 234 411 €</b>	<b>4 734 824 €</b>	<b>16 969 235 €</b>	<b>11 799 571 €</b>	<b>4 619 841 €</b>	<b>16 419 412 €</b>	<b>549 823 €</b>	<b>9 955 633 €</b>	<b>10 543 300 €</b>
Contrats d'enseignement	Personnel	15 150 091 €	1 972 924 €	1 130 638 €	3 103 563 €	1 972 924 €	1 129 936 €	3 102 860 €	703 €	12 046 529 €	12 047 231 €
	Fonctionnement	3 703 799 €	995 139 €	428 302 €	1 423 441 €	958 311 €	390 889 €	1 349 200 €	74 241 €	2 237 363 €	2 354 599 €
	Investissement	3 027 508 €	1 006 364 €	236 245 €	1 242 610 €	969 293 €	198 548 €	1 167 841 €	74 768 €	1 783 369 €	1 859 666 €
<b>Total Contrats d'enseignement</b>		<b>21 881 397 €</b>	<b>3 974 428 €</b>	<b>1 795 185 €</b>	<b>5 769 613 €</b>	<b>3 900 528 €</b>	<b>1 719 373 €</b>	<b>5 619 901 €</b>	<b>149 712 €</b>	<b>16 067 261 €</b>	<b>16 261 496 €</b>
<b>Ss total Personnel</b>		<b>29 933 645 €</b>	<b>8 968 242 €</b>	<b>3 732 378 €</b>	<b>12 700 620 €</b>	<b>8 968 242 €</b>	<b>3 731 676 €</b>	<b>12 699 918 €</b>	<b>703 €</b>	<b>17 233 025 €</b>	<b>17 233 728 €</b>
<b>Ss total Fonctionnement</b>		<b>10 542 640 €</b>	<b>3 377 476 €</b>	<b>1 520 593 €</b>	<b>4 898 069 €</b>	<b>3 013 381 €</b>	<b>1 432 014 €</b>	<b>4 445 395 €</b>	<b>452 674 €</b>	<b>5 581 085 €</b>	<b>6 097 246 €</b>
<b>Ss total Investissement</b>		<b>36 542 383 €</b>	<b>7 248 772 €</b>	<b>3 715 691 €</b>	<b>10 964 463 €</b>	<b>4 673 484 €</b>	<b>3 338 730 €</b>	<b>8 012 214 €</b>	<b>2 952 249 €</b>	<b>25 530 719 €</b>	<b>28 530 169 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>77 018 669 €</b>	<b>19 594 490 €</b>	<b>8 968 662 €</b>	<b>28 563 152 €</b>	<b>16 655 107 €</b>	<b>8 502 419 €</b>	<b>25 157 526 €</b>	<b>3 405 626 €</b>	<b>48 344 829 €</b>	<b>51 861 142 €</b>

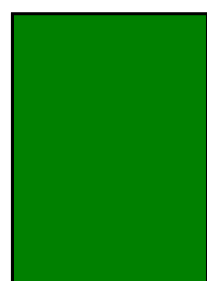
Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements réalisés N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	5 149 286 €	678 535 €	796 615 €	3 674 136 €
	Autres financements publics	5 617 725 €	0 €	47 991 €	5 569 734 €
	Autres financements	0 €	0 €	1 192 €	-1 192 €
<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>		<b>10 767 011 €</b>	<b>678 535 €</b>	<b>845 798 €</b>	<b>9 242 678 €</b>
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	964 935 €	1 717 835 €	367 417 €	-1 120 316 €
	Autres financements publics	19 329 374 €	7 998 539 €	2 916 870 €	8 413 965 €
	Autres financements	3 665 562 €	1 687 187 €	681 121 €	1 297 253 €
<b>Total Contrats de recherche</b>		<b>23 959 871 €</b>	<b>11 403 561 €</b>	<b>3 965 408 €</b>	<b>8 590 902 €</b>
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	3 105 876 €	416 816 €	1 115 961 €	1 573 099 €
	Autres financements publics	19 089 894 €	4 036 835 €	2 741 436 €	12 311 623 €
	Autres financements	117 756 €	9 279 €	-12 995 €	121 471 €
<b>Total Contrats d'enseignement</b>		<b>22 313 526 €</b>	<b>4 462 930 €</b>	<b>3 844 402 €</b>	<b>14 006 194 €</b>
<b>Ss total Financement de l'Etat</b>		<b>9 220 097 €</b>	<b>2 813 185 €</b>	<b>2 279 993 €</b>	<b>4 126 919 €</b>
<b>Ss total Autres financements publics</b>		<b>44 036 993 €</b>	<b>12 035 374 €</b>	<b>5 706 296 €</b>	<b>26 295 323 €</b>
<b>Ss total Autres financements</b>		<b>3 783 318 €</b>	<b>1 696 467 €</b>	<b>669 318 €</b>	<b>1 417 533 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 040 408 €</b>	<b>16 545 026 €</b>	<b>8 655 608 €</b>	<b>31 839 774 €</b>

**TABLEAU 11 - EPSCP**  
**TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE**

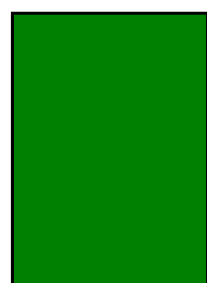
		Moyens de l'établissement Artois		Moyens hors budget de l'établissement			
				Autres tutelles cnrs		Autres partenaires	
UCCS UMR8181	Personnel		Emplois		Emplois		Emplois
	Ressources						
CRIL UMR8188	Personnel		Emplois		Emplois		Emplois
	Ressources						

On ne dispose pas de l'information en date d'édition du compte financier

**Tableau 12 de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)**



**Flux de l'année**



		<b>Réalisé</b>
<b>1</b>	<b>Niveau initial de restes à payer (Compte financier 2023)</b>	<b>12 650 526 €</b>
<b>2</b>	<b>Niveau initial du fonds de roulement</b>	<b>36 855 677 €</b>
<b>3</b>	<b>Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-8 709 770 €</b>
<b>4</b>	<b>Niveau initial de la trésorerie</b>	<b>45 565 447 €</b>
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (Compte financier 2023)	992 964 €
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (Compte financier 2023)	44 572 484 €
<b>5</b>	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>121 252 056 €</b>
<b>6</b>	<b>Résultat patrimonial</b>	<b>3 398 756 €</b>
<b>7</b>	<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>6 736 762 €</b>
<b>8</b>	<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>774 441 €</b>
<b>9</b>	<b>Opérations bilancielle non budgétaires</b>	<b>SENS -160 €</b>
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ 640 €
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- -800 €
	Cautionnements et dépôts	+/- 0 €
<b>10</b>	<b>Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires</b>	<b>SENS -61 269 €</b>
	Variation de stocks	+/- 0 €
	Charges sur créances irrécouvrables + annulations recettes ex antérieurs	- -108 857 €
	Produits divers de gestion courante	+ 47 588 €
<b>11</b>	<b>Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires</b>	<b>SENS -352 984 €</b>
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- -989 843 €
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- 127 052 €
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- -1 007 885 €
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- 1 517 692 €
<b>12</b>	<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	<b>1 188 853 €</b>
12.a	Recettes budgétaires	118 989 838 €
12.b	Crédits de paiement ouverts	117 800 985 €
<b>13</b>	<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>	<b>-25 662 €</b>
<b>14</b>	<b>Variation de la trésorerie = 12 + 13</b>	<b>1 163 191 €</b>
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	911 903 €
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	251 288 €
<b>15</b>	<b>Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13</b>	<b>-388 751 €</b>
<b>16</b>	<b>Restes à payer</b>	<b>3 451 072 €</b>
<b>17</b>	<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>16 101 598 €</b>
<b>18</b>	<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>37 630 118 €</b>
<b>19</b>	<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-9 098 521 €</b>
<b>20</b>	<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>46 728 638 €</b>
20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	1 904 867 €
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	44 823 771 €